



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

EXERCICE 2020



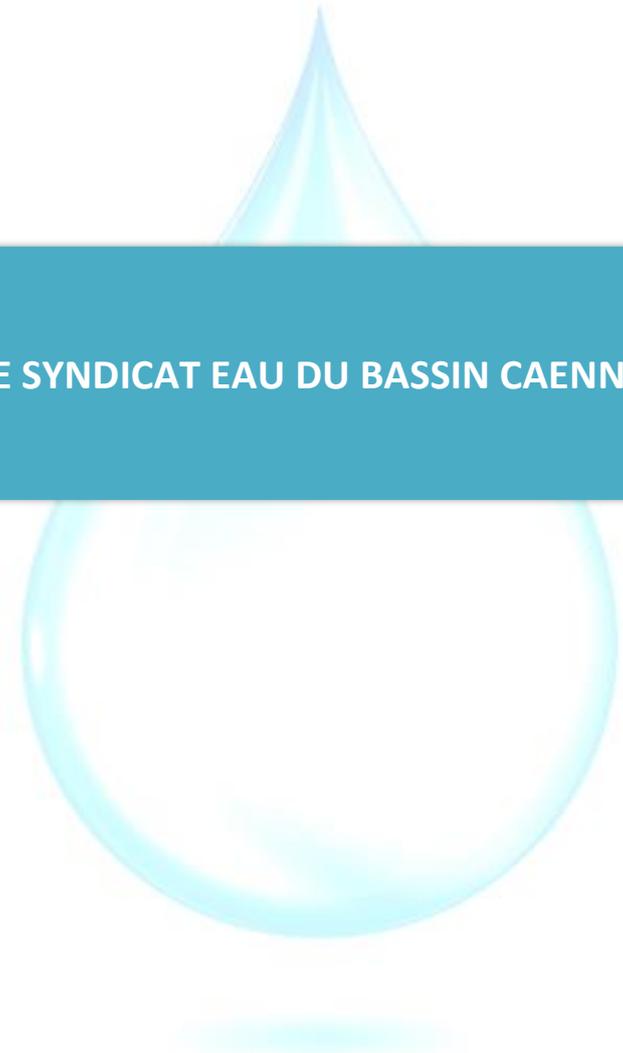
Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément aux dispositions juridiques applicables

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts.....	6
2. Les chiffres-clés.....	7
B. LE TERRITOIRE.....	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable ».....	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable ».....	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire.....	11
C. LES COMPETENCES EXERCEES	12
1. Le cadre général d'intervention.....	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable.....	13
4. La distribution de l'eau potable.....	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion	18
a. La régie.....	18
b. Le marché public de prestations	18
F. LES INSTANCES	21
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	23
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE	24
A. LA PRESENTATION GENERALE.....	25
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau	25
2. Les périmètres de protection des captages	26
3. Les aires d'alimentation de captage.....	27
4. L'observatoire de la qualité de l'eau.....	30
5. Les restrictions d'eau	30
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	32
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION.....	34
1. Les sources de Moulines	34
2. Le forage d'Anguerny	34
3. Les forages Prairie I - Caen	34
4. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer	35
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE	35
1. Les actions agricoles.....	35
2. Les actions non agricoles	35
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE	37
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	38
1. La présentation générale.....	38
2. Les caractéristiques des installations	39
a. Les adductions	41
b. Les systèmes de production et de traitement.....	41
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)	45
B. LES INDICATEURS DE GESTION.....	46

1. Les volumes.....	46
a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs.....	46
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC.....	48
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC.....	49
d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC.....	50
e. Le bilan des volumes.....	52
2. La qualité de l'eau.....	52
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	55
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	56
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable.....	56
2. L'usine de l'Orne.....	57
3. Les forages de Lion-sur-Mer.....	57
4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer.....	58
5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC.....	58
6. Les forages de la Mue.....	58
7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen.....	59
8. La démolition du réservoir de Rocquancourt et de la station de pompage de Saint-Germain-le-Vasson.....	59
9. La synthèse des montants financiers.....	59
D. LES FINANCES.....	60
1. Le compte administratif.....	60
a. La section d'investissement.....	60
b. La section de fonctionnement.....	64
2. La dette.....	68
a. L'état de la dette.....	68
b. L'encours de la dette.....	69
c. La durée d'extinction de la dette.....	69
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	70
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS.....	71
B. LES INDICATEURS DE GESTION.....	74
1. La population desservie.....	74
2. Le nombre d'abonnés.....	76
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	77
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement).....	79
5. Les volumes.....	81
a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	81
b. Les volumes mis en distribution.....	81
c. Les volumes consommés comptabilisés.....	83
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques.....	85
6. Le rendement du réseau de distribution.....	86
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	88
8. L'indice linéaire de pertes en réseau.....	90
9. La qualité de l'eau.....	92
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	94
11. Les branchements en plomb.....	95
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	97
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	99
14. Le taux de réclamations.....	100
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.....	100
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité.....	104

C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	104
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable.....	104
a. Les ouvrages de distribution.....	104
b. Les canalisations de distribution	106
2. Les opérations du programme 2020 en cours au 31 décembre 2020 ou reportées sur l'exercice 2020 ou ultérieur	107
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage.....	109
4. La synthèse des montants financiers.....	110
D. LES FINANCES	110
1. Le compte administratif.....	110
a. La section d'investissement.....	110
b. La section de fonctionnement.....	113
2. La dette	116
a. L'état et l'encours de la dette.....	116
b. La durée d'extinction de la dette	117
V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	118
A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION	119
1. Le service de production de l'eau potable	119
2. Le service de distribution de l'eau potable	119
B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M3).....	119
VI. LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	120
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	120
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION..	120



I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du bassin caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service d'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Par ailleurs, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service d'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autre*).

De plus, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours d'élaboration. Il donnera lieu notamment à l'établissement d'un schéma de distribution de l'eau potable.

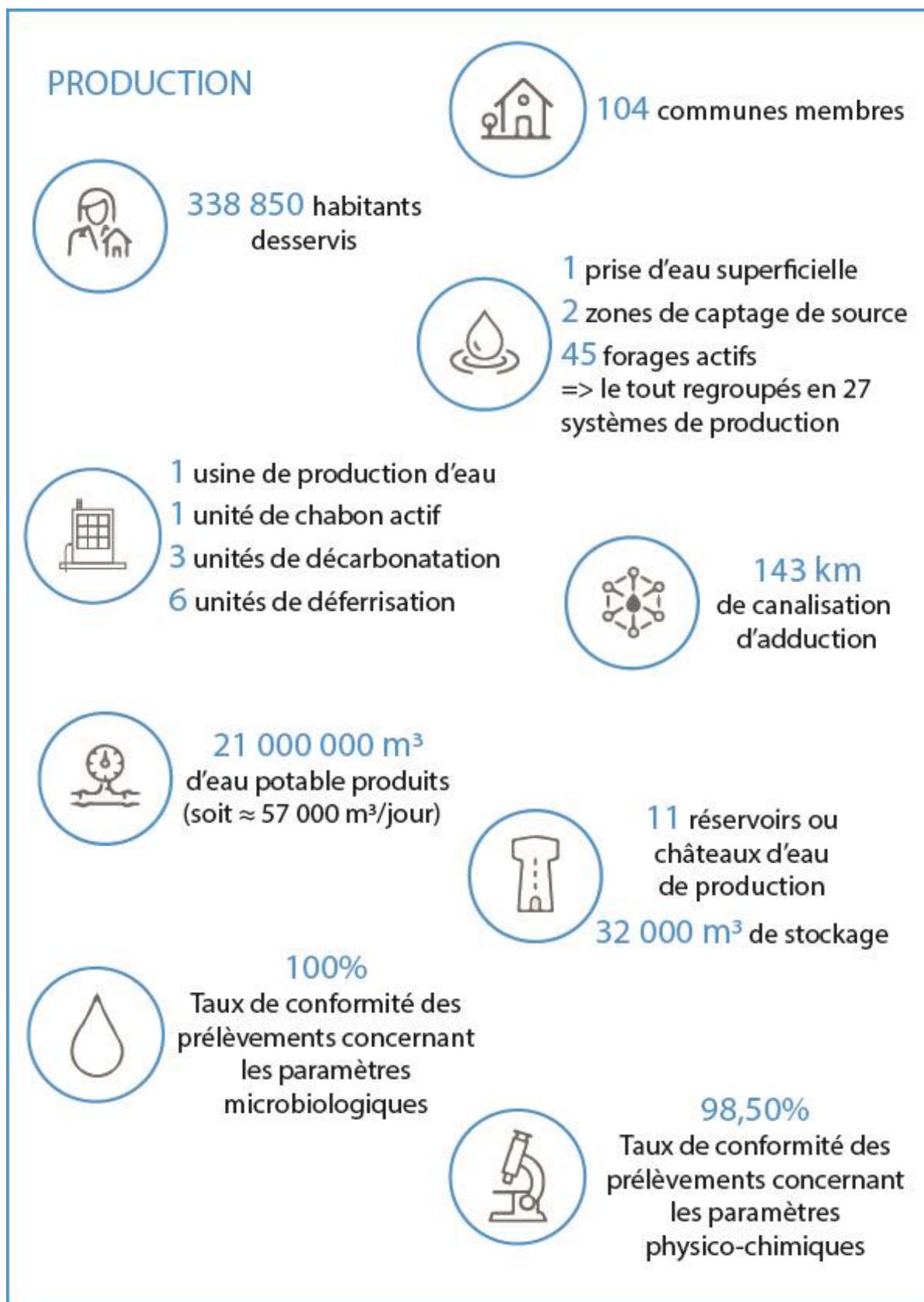
Au 1^{er} janvier 2020, le syndicat EBC se compose de douze (12) membres à savoir :

- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières-Langrune-Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer,
- La commune de Val d'Arry.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2020 résultent d'un arrêté préfectoral en date des 23 décembre 2019 et 31 janvier 2020.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2020, les chiffres-clés sont les suivants :



DISTRIBUTION



76 communes membres



299 500
habitants desservis



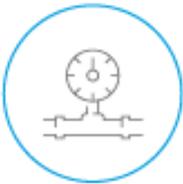
108 500 abonnés



2 127 km
de canalisation de
distribution (hors
branchements et
adduction)



44 sites de stockage
55 000 m³ de stockage



16 711 445 m³
d'eau facturé



84,42 %
de rendement



100 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques

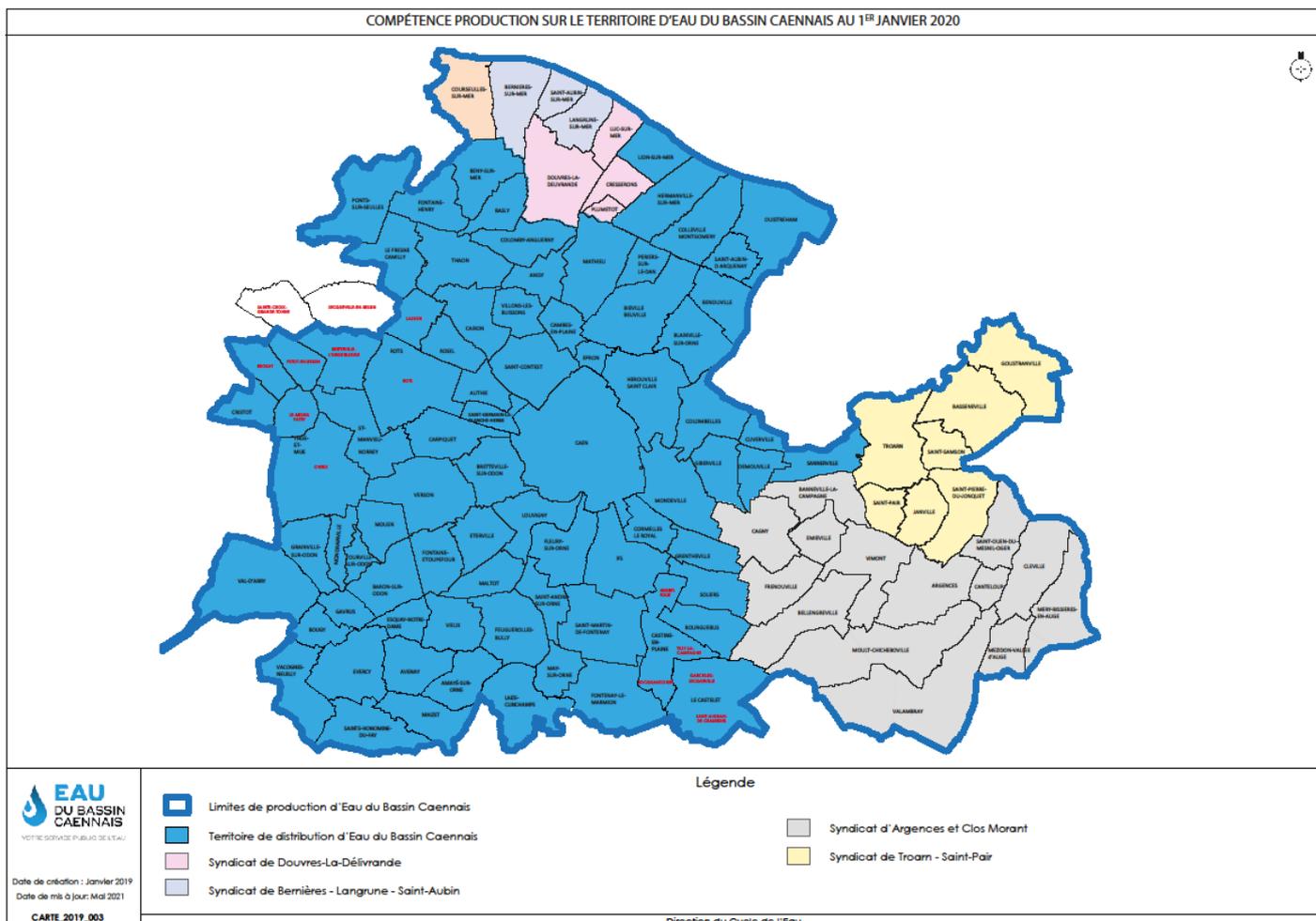


99.87 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2020, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :

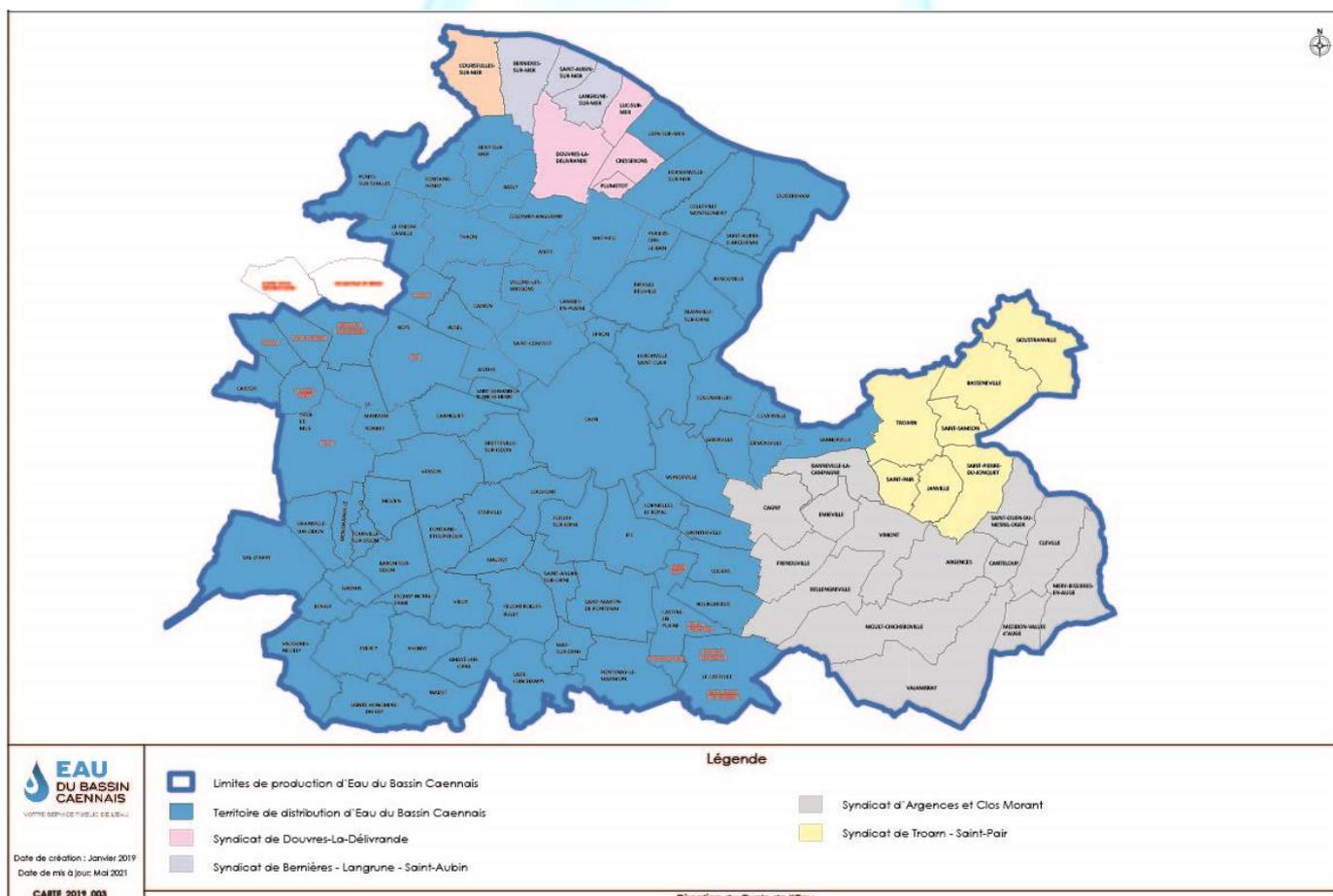


Ce périmètre est composé des douze (12) membres du syndicat EBC. Il représente cent quatre (104) communes soit 338 850 habitants. Il regroupe alors près de 49 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial - Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial - Exclusivement - Production de l'eau potable
<u>12 membres composent le syndicat EBC</u>	
7 membres	5 membres
<ul style="list-style-type: none"> . La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seules Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny . La commune de Val d'Arry 	<ul style="list-style-type: none"> . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant . Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer



C. Les compétences exercées

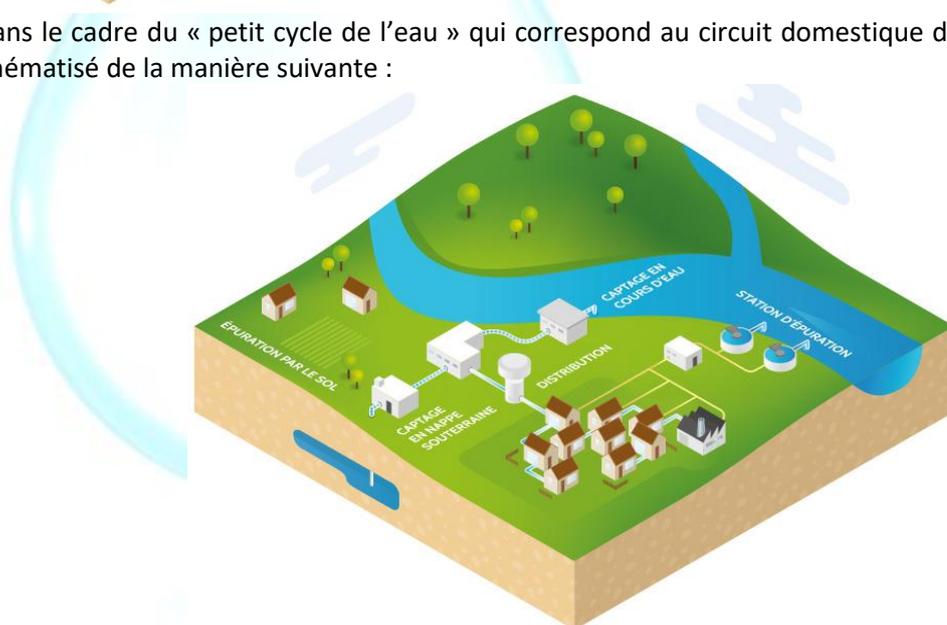
Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatif. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (*eaux de surface*),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, non collectif et pluvial*).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers par le syndicat,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ces compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	Informier au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

1. La présentation des modes de gestion

Au 1^{er} janvier 2020, le service public de l'eau potable est géré soit :

- Directement par le syndicat EBC à savoir en régie,
- Par un tiers (*Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA*) en application des dispositions d'un marché public de prestations ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

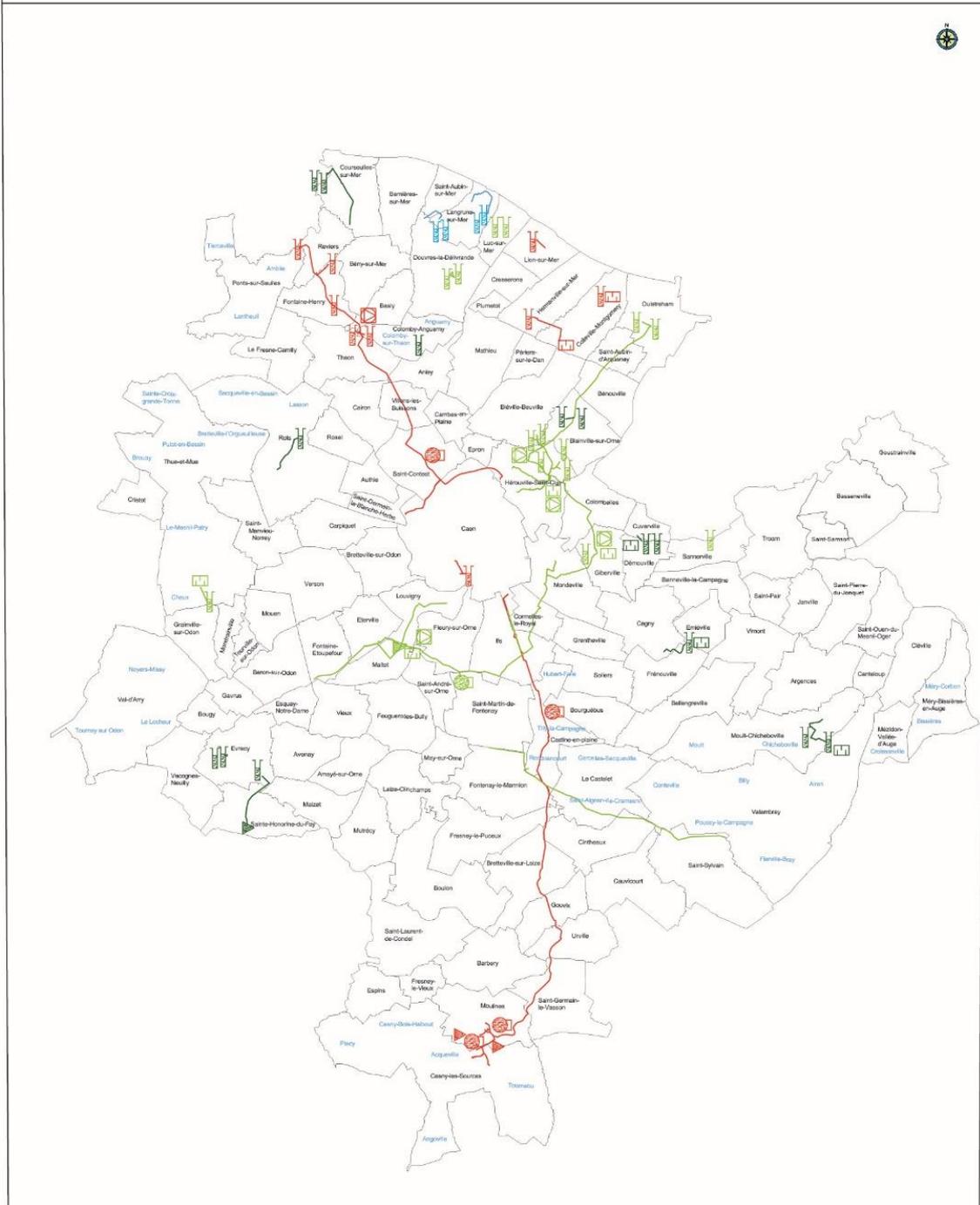
On distingue alors :

Service	Mode de gestion
Production de l'eau potable	Un (1) marché public de prestations
	Cinq (5) conventions de DSP
Distribution de l'eau potable	Une (1) régie
	Quinze (15) conventions de DSP
Production et distribution de l'eau potable	Huit (8) conventions de DSP
Une (1) régie Un (1) marché public de prestations Vingt-huit (28) conventions de DSP	

Les gestionnaires et leur répartition sur le territoire du syndicat EBC figurent sur les cartes ci-après.

**Production
de l'eau potable**

Carte des exploitants des ouvrages de production d'AEP



2. La description des modes de gestion

a. La régie

En 2020, le syndicat EBC assure la gestion, en régie, du service de distribution de l'eau potable sur les territoires d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville.

Régie
- Communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville
215, rue Marie Curie 14 200 Hérouville-Saint-Clair
☎ 02.31.75.07.50 ✉ dce@caenlamer.fr

b. Le marché public de prestations

Une partie de la gestion des ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC est régie par un marché public de prestations. Ce marché a pris effet le 1^{er} novembre 2014 pour une durée de cinquante (50) mois soit un peu plus de 4 ans.

La société SAUR est le titulaire de ce contrat. En application des dispositions contractuelles, la durée du contrat a été reconduit portant son terme au 31 décembre 2021.

Ce marché a pour objet :

- La garde, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'infrastructures de production d'eau potable : Forages, prises d'eau, stations de potabilisation, adductions, réservoirs, stations de reprise et de chloration, postes de livraison et comptages de vente d'eau,
- Les travaux de renouvellement des équipements et de réparations des adductions confiés au prestataire dans le cadre du marché,
- La maintenance des équipements électromécaniques du service,
- La mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir d'urgence vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) et sept (7) jours sur sept (7).

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Production de l'Orne	Usine, adduction et réservoir	1 ^{er} novembre 2014
Installation des Mines de May	Forage	1 ^{er} novembre 2014
Liaison Saint-Sylvain Rocquancourt	Canalisation	1 ^{er} novembre 2014
Production de la Gronde	Forage et adduction (réservoir démoli en 2019)	1 ^{er} novembre 2014

Ouvrages et principales installations		Date de commencement de la gestion
Installation de l'adduction Nord	Pôle de regroupement de la Gronde et de Lebisey, adduction et points de livraison	1 ^{er} novembre 2014
Installation de production de Ouistreham	Forages	1 ^{er} janvier 2015
Installation de Sannerville	Forage	
Installation de production de Luc-sur-Mer	Forages	1 ^{er} janvier 2016
Installation de production d'Hérouville-Saint-Clair	Forage, usine de décarbonatation, réservoir et station de reprise	
Installation de production de Cheux - Saint-Manvieu	Forage et station de déferrisation	1 ^{er} juillet 2017
Installation de production de Troarn - Saint-Pair	Forages	
Installation de production de Douvres-la-Délivrande	Forages	1 ^{er} janvier 2018

c. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2020, vingt-huit (28) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire d'une (1) convention de DSP,
- SAUR, attributaire de vingt (20) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de sept (7) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Agence</u> Chemin du grand clos 14 830 Langrune-sur-Mer Le mercredi 9h00-12h00 / 13h15-15h30 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet d'EAUX DE NORMANDIE <u>Service clientèle</u> 09.69.36.52.65 Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 <u>Service technique d'urgence</u> 09.69.36.62.66 7 jours/7 et 24 heures/24 www.usagers.eaux-de-normandie.fr	<u>Agence</u> Rue des frères Chappe 14 540 Grentheville 02.14.37.40.00 Du lundi au vendredi 8h30-12h00 / 13h30-16h00 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de la SAUR <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	<u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen 14 460 Colombelles 09.69.39.56.34 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de VEOLIA <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.service.eau.veolia.fr

Ces conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Service	Délegataire	Territoire	Echéance de la DSP
Production de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Argences	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Clos Morant	31 décembre 2021
		Commune de Courseulles-sur-Mer	30 juin 2022
	EAUX DE NORMANDIE	Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	30 juin 2028
	VEOLIA	Commune de Troarn	31 décembre 2030

Service	Délegataire	Territoire	Echéance de la DSP
Distribution de l'eau potable	SAUR	Commune de Ouistreham	31 décembre 2029
		Ex-syndicat Région de Louvigny et commune de Cormelles-le-Royal	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Caen Ouest	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	31 décembre 2021
		Commune de Biéville-Beuville	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Val d'Odon	31 décembre 2021
		Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	31 décembre 2021
		Commune de Carpiquet	31 décembre 2021
		Commune d'Epron	30 juin 2027
		Commune de Bénouville	31 décembre 2027
		Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	31 décembre 2027
	VEOLIA	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	28 février 2022
		Commune de Fleury-sur-Orne	30 juin 2022
		Ex-syndicat Mondeville - Colombelle - Giberville	31 décembre 2022

Service	Délegataire	Territoire	Echéance de la DSP
Production et distribution de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Source de Thaon	31 décembre 2021
		Commune de Blainville-sur-Orne	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Démouville - Cuverville	31 décembre 2021
		Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	31 décembre 2023
		Ex-syndicat Région d'Evrecy	31 décembre 2025
	VEOLIA	Commune de Caen	28 février 2022
		Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	Colleville - Hermanville
	Lion-sur-Mer		31 décembre 2024

F. Les instances

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts du syndicat EBC à compter du 1^{er} janvier 2020 a impacté l'organisation et le fonctionnement des instances. Par ailleurs, des élections (*Président et Vice-Présidents*) se sont tenues au cours du comité syndical en date du 15 juillet 2020.

Le syndicat EBC est administré par des élus ; délégués représentant chacun de ses membres. Il est organisé comme suit :



Le comité syndical est composé de délégués élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux mille (2 000) habitants (*vote plural*). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif

et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres du syndicat EBC ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 15 juillet 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) à savoir le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Il rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établis :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont des comités ad hoc permettant un échange et du partage d'informations avec le territoire dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des membres du bureau et des membres du comité syndical inscrits sur la base du volontariat.

Ces groupes de travail sont organisés par thématiques à savoir :

- Le règlement intérieur qui a été travaillé au cours de l'année 2020 et qui a été approuvé par le comité syndicat lors de sa séance du 15 décembre 2020,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable,
- Le schéma directeur et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource.

En 2021, il est prévu la constitution d'un nouveau groupe de travail « Communication ».

Dans ce cadre impacté par le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les instances et les structures se sont réunies, en 2020, aux dates suivantes :

Bureau syndical	Comité syndical
1er semestre	
21 janvier	28 janvier
10 mars	23 juin
2ème semestre	
28 septembre	15 septembre
23 novembre	6 octobre
	15 décembre

Thématique	Groupes de travail
Règlement intérieur	5 réunions : Les 5 et 12 octobre ainsi que les 2, 9 et 16 novembre
Modes de gestion	1 réunion : Le 25 novembre 2020

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - *article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales*). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autre, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (*articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales*). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodique à savoir notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14 027 Caen Cedex 9
☎ 02.31.75.07.50
✉ dce@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotés et coordonnés par la Directrice du cycle de l'eau, cinq (5) services composés de près de quatre-vingt-cinq (85) agents ont en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable :

- Le service administratif,
- Le service financier (*régie d'eau potable, production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service - Etudes et travaux : Etudes prospectives, maîtrise d'œuvre (*conception et exécution*), maîtrise d'ouvrage, système d'information géographique et données patrimoniales, instruction et appui technique en matière d'urbanisme,
- Le service - Exploitation : Eau potable (*production, distribution, régie, instruction des branchements*) et assainissement (*maîtrise des effluents, régie, instruction des demandes d'informations*),
- Le service - Préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, le personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*) et ce afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers.



II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

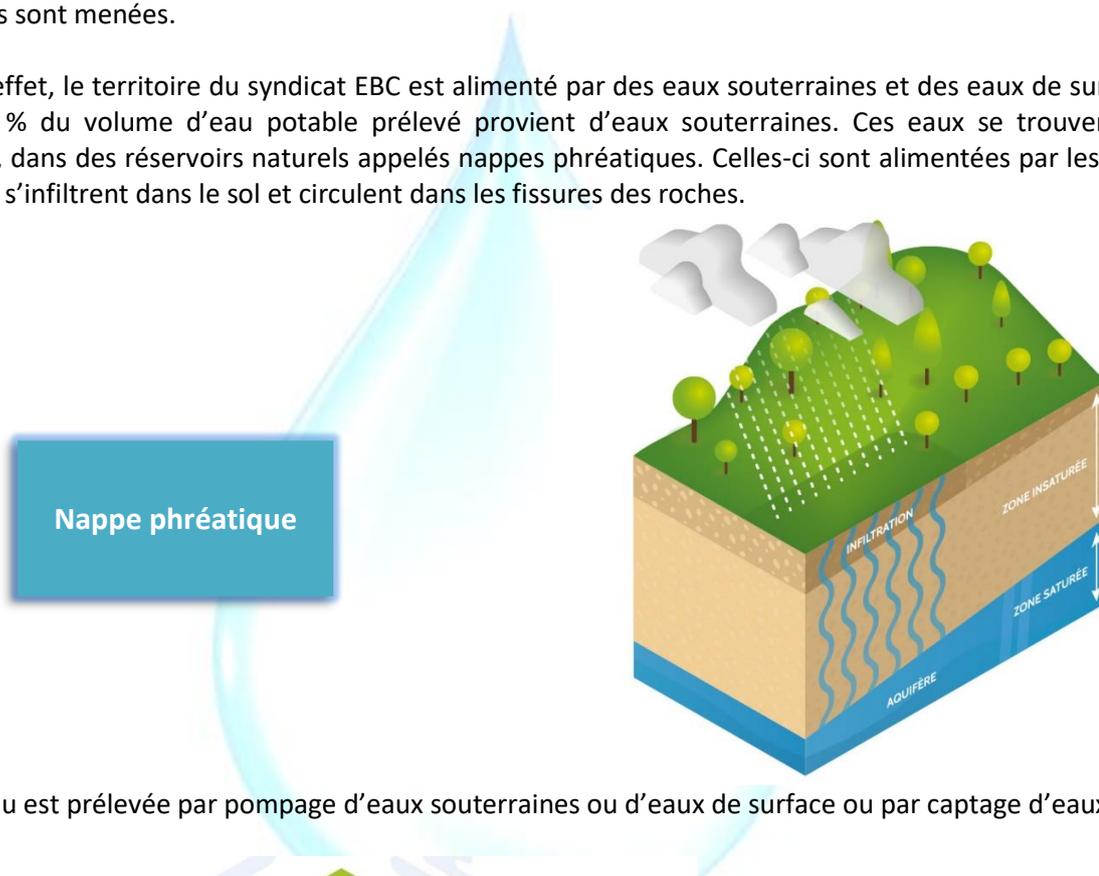
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

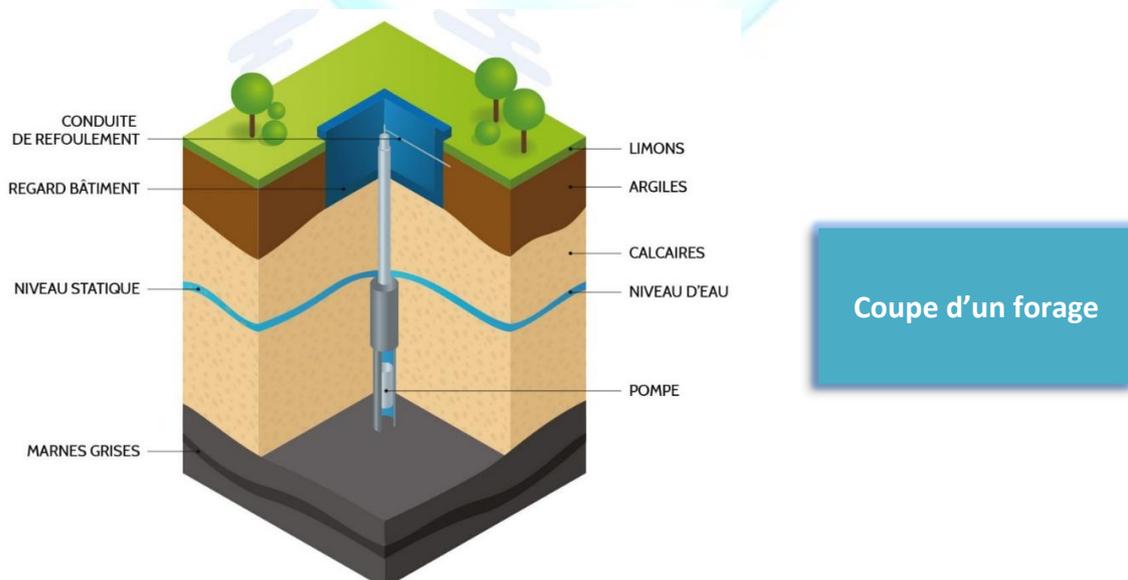
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35 %*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

30 % des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, près de 92 % des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Les autres sont concernés par des procédures en cours pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

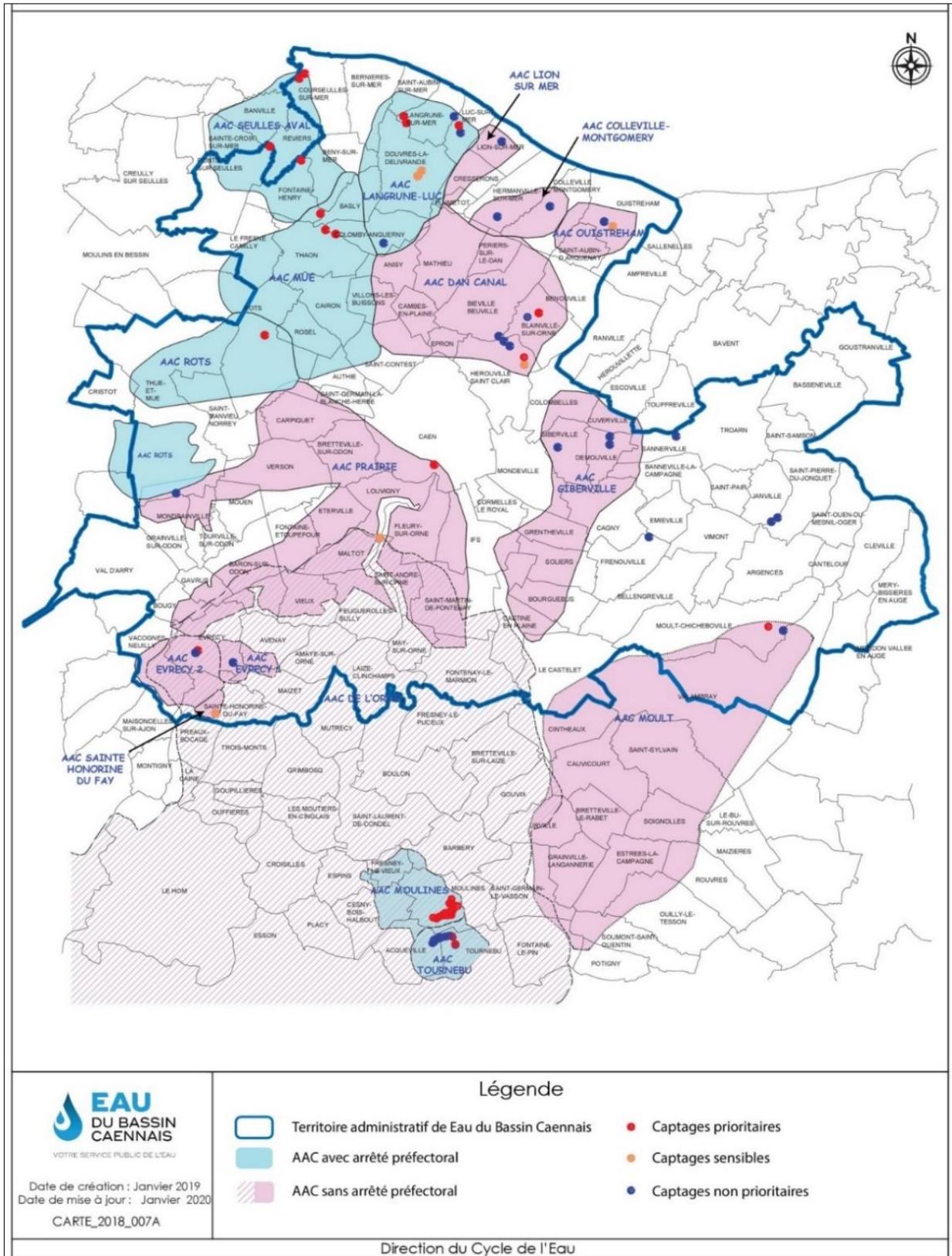
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

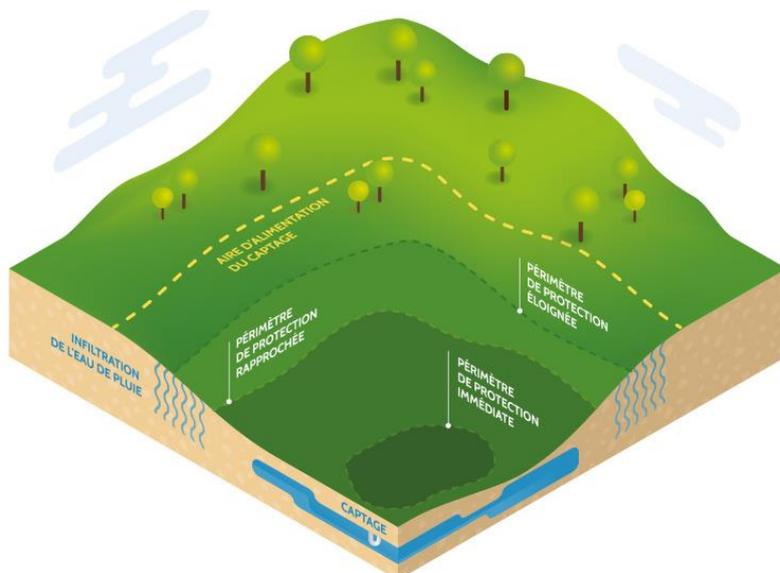
3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrent contribuent à l'alimentation du captage. En 2020, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (*10 AAC sur 17 sont prioritaires*) représentées ci-après :



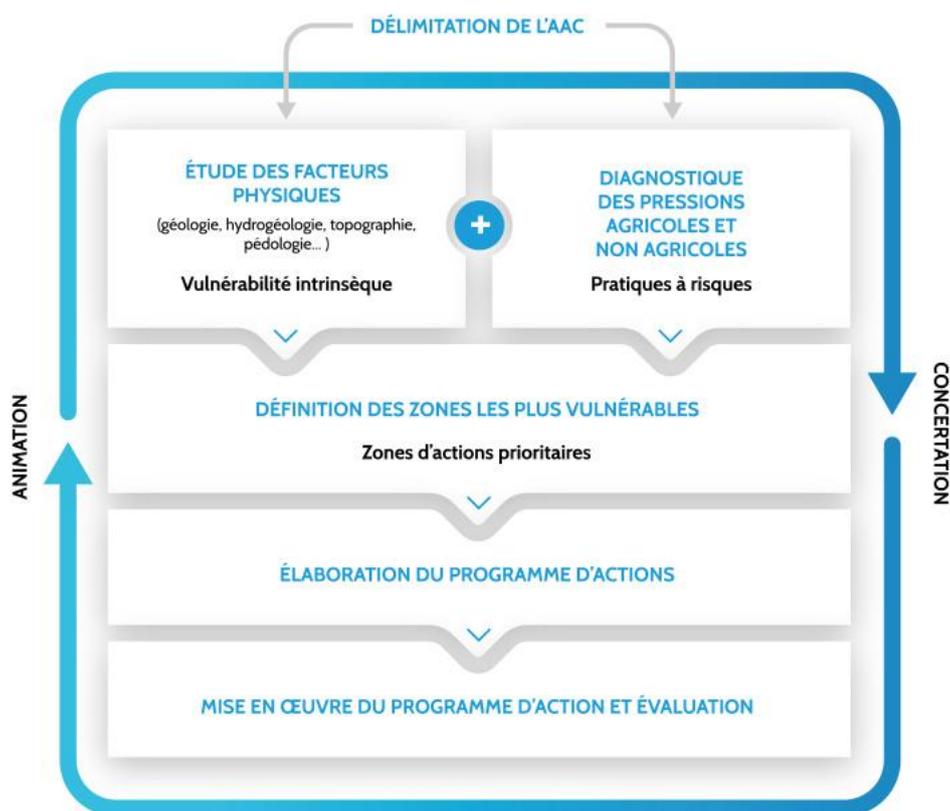
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seules aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvrent plus de 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de co-construire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour co-construire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Enfin, des actions spécifiques sont mises en œuvre auprès de différents publics à savoir :

- Le monde agricole,
- Les collectivités,
- Les particuliers.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

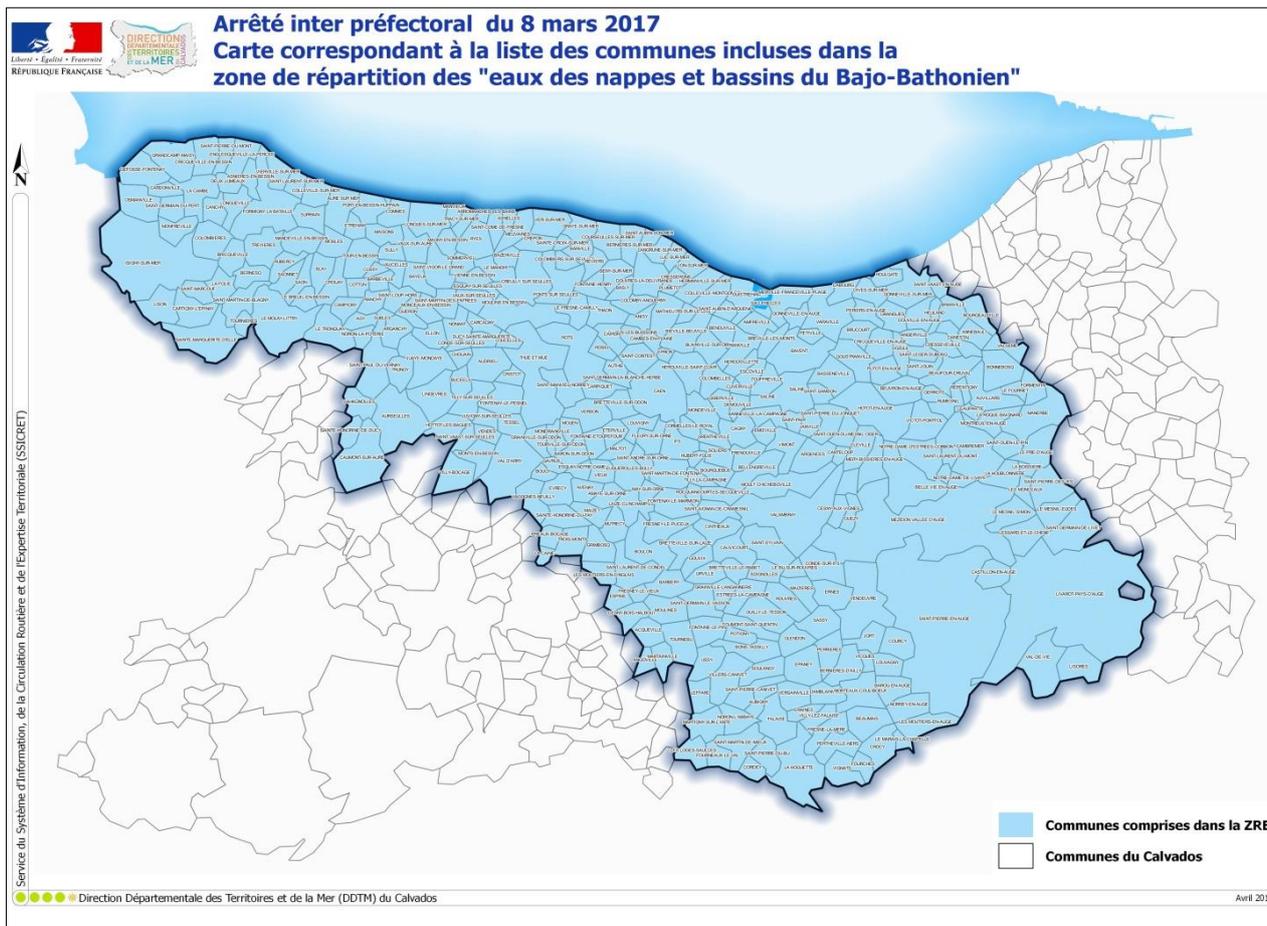
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages sont ainsi équipés pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2020, un arrêté constatant le franchissement du seuil de vigilance en cas de sécheresse a été appliqué du 20 août 2020 au 28 octobre 2020. Cet arrêté prévoyait des mesures de restrictions de certains usages de l'eau tels que l'arrosage des espaces verts en journée.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribué. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, les données sont les suivantes :

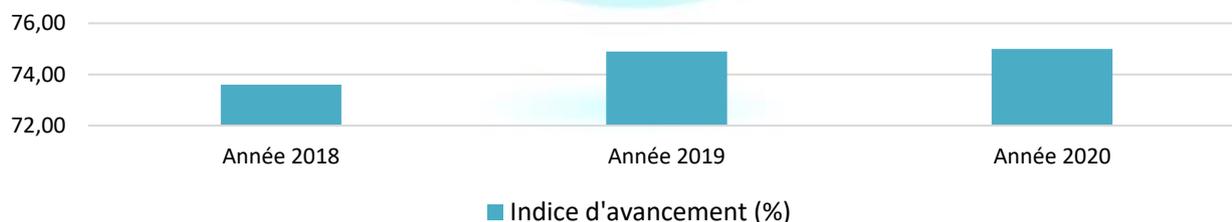
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
1	Usine de l'Orne - Louvigny	8 288 790 m3	6 631 032 m3	80 %
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 266 238 m3	759 743 m3	60 %
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	46 643 m3	27 986 m3	60 %
4	La Gronde - Giberville	408 674 m3	204 337 m3	50 %
5	La Mue - Thue et Mue	2 491 074 m3	1 992 859 m3	80 %
6	Forages de Prairie I - Caen	2 215 486 m3	1 329 292 m3	60 %
7	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer	264 864 m3	211 891 m3	80 %
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 237 997 m3	990 398 m3	80 %
9	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	199 370 m3	159 496 m3	80 %
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	399 910 m3	319 928 m3	80 %
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	210 804 m3	168 643 m3	80 %
12	Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	59 405 m3	47 524 m3	80 %
13	Forage de Vauculey - Rots	576 882 m3	461 506 m3	80 %
14	Forages de Démouville (F2, F3)	128 977 m3	103 182 m3	80 %
15	Forage d'Anguerny - Colomby-Anguerny	57 564 m3	34 538 m3	60 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	160 802 m3	128 642 m3	80 %
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	202 136 m3	161 709 m3	80 %
18	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-mer	146 661 m3	117 329 m3	80 %
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	392 373 m3	313 898 m3	80 %
20	Forages du Marais (F2bis) Langrune-sur-Mer	39 872 m3	31 898 m3	80 %
21	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	499 597 m3	199 839 m3	40 %
22	Forage du Clos Morant - Frénuville	277 336 m3	221 869 m3	80 %
23	Forage de Sannerville	95 894 m3	76 715 m3	80 %
24	Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) - Janville	360 140 m3	288 112 m3	80 %
26	Forages de Moulton (F2bis, F3)	734 742 m3	587 794 m3	80 %
26	Forage Prébende (F1) - Evrecy	104 406 m3	83 525 m3	80 %
	Forage Prébende (F2) - Evrecy	94 494 m3	75 595 m3	80 %
27	Forage « Les Longues Acres » - Evrecy	37 676 m3	30 141 m3	80 %
Total Territoire du syndicat EBC		20 998 807 m3	15 759 421 m3	75 %

Depuis 2018, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2018	73,6 %
Année 2019	74,9 %
Année 2020	75 %

**Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
sur le territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est de 71,8 %. L'évolution à la baisse de cet indice s'explique par les évolutions territoriales car l'ensemble des démarches de protection des ressources continuent leur avancement. En effet, les ressources du secteur Rive droite de l'Orne qui ne relèvent plus de la compétence du syndicat EBC à compter du 1^{er} janvier 2020 avaient toutes un indice à 80 %. A l'inverse, les ressources des Vallées de l'Orne et de l'Odon ont intégré le syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020 avec une finalisation de démarche à effectuer sur la source de Flagy.

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Depuis cette date, un recours contentieux contre l'arrêté est porté par plusieurs propriétaires, exploitants et communes du territoire. Ce recours a été levé en avril 2020 suite au retrait des requérants de la procédure en cassation.

Le syndicat EBC procède à la mise œuvre de l'arrêté via l'établissement de conventions individuelles d'indemnisation. Pour les indemnisations des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers, sept (7) conventions individuelles supplémentaires ont été signées en 2020. Le retrait de la procédure en cassation a permis de verser les indemnités en application de plusieurs conventions signées : 850 000 € ont ainsi été versés en 2020 et vingt-quatre (24) conventions ont été soldées. Pour les conventions déclinées en un volet foncier, la SAFER (*société d'aménagement foncier et d'établissement rural*) a signé les actes de vente des parcelles avec huit (8) exploitants agricoles.

Le syndicat EBC a également acquis plusieurs périmètres de protection immédiate des sources de Moulines en 2020, comme le prévoit l'arrêté du 19 décembre 2013.

En parallèle, l'étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement des communes de Moulines, d'Acqueville, de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu, finalisée par la société Sogeti en mai 2019, a donné lieu à un premier positionnement de la commune sur le choix du système d'assainissement du hameau de Fontaine-Halbout. Une réunion publique a également été organisée avec les habitants concernés. Suite à des échanges avec les services de l'Etat et l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), aucun scénario n'a finalement été retenu par la commune en 2020.

Sur le volet non agricole, une mission a également été confiée en 2019 à l'entreprise Safège-Suez consulting pour évaluer les autres préjudices non agricoles (*mises aux normes d'eaux pluviales, de cuves à fioul...*). Cette mission a été restituée en mars 2020 et a permis de chiffrer les préjudices non agricoles hors assainissement. Les conventions d'indemnisation correspondantes seront établies en intégrant le volet assainissement.

2. Le forage d'Anquerny

Le syndicat EBC a poursuivi la régularisation de la situation administrative du forage d'Anquerny, engagée initialement par le syndicat d'alimentation en eau potable de la source de Thaon. Suite à la signature de l'arrêté de déclaration d'utilité publique le 5 novembre 2019, le syndicat EBC a engagé la mise en œuvre de l'arrêté, notamment via l'établissement des conventions individuelles d'indemnisation.

Une réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) a eu lieu le 10 février 2020. Cette réunion a marqué le lancement des études technico-économiques individuelles. Des propositions de conventions individuelles ont été transmises, pour avis, à l'ensemble des propriétaires concernés par une indemnisation en septembre 2020. Ces conventions seront ensuite soumises au comité syndical avant transmission pour signature.

3. Les forages Prairie I - Caen

Suite à l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2018 instaurant les périmètres de protection des forages de Prairie I, l'arrêté préfectoral a été publié aux hypothèques le 3 novembre 2020. Les travaux prévus dans l'arrêté préfectoral ont également été engagés.

4. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

Le syndicat EBC a repris la régularisation de la situation administrative des captages d'eau potable de la Delle au Mont situés à Langrune-sur-Mer, engagée initialement par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Bernières - Saint-Aubin.

Suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé rendu le 10 septembre 2019, l'agence régionale de santé (ARS) a proposé un projet d'arrêté préfectoral en novembre 2020.

D. L'animation du territoire

1. Les actions agricoles

Fin septembre 2018, le COPA Eau (*comité des organisations professionnelles agricoles du Calvados*) et le président de la chambre d'agriculture du Calvados ont demandé une pause dans la poursuite de l'animation sur les AAC du territoire, dans l'attente de la finalisation du dossier de mise en œuvre des périmètres de protection des sources de Moulines. Cette situation s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, ne permettant pas de relancer des réunions de concertation agricole. A partir de janvier 2020, les démarches engagées sur les AAC ont pu être relancées.

Sur les AAC de Rots Vauculey, Mue Seules aval et Lion-sur-Mer, l'étude de vulnérabilité, engagée en 2018 et réalisée par le bureau d'études SCE, a été poursuivie par la phase de diagnostics agricoles et non agricoles. Ces diagnostics ont permis d'identifier les différentes pressions sur les ressources.

Suite à la consultation lancée en 2019 pour une étude similaire sur l'AAC de Moul (forage d'Ingouville), le bureau d'études ANTEA a réalisé la partie d'étude de la vulnérabilité du territoire. Cette première phase a été restituée au comité de pilotage en décembre 2020. Elle a permis d'identifier les zones les plus vulnérables du territoire.

L'année 2020 a également été marquée par la poursuite de la démarche d'animation sur l'AAC Dan Canal (*forages d'Hérouville-Saint-Clair et de Blainville-sur-Orne*), au travers de la co-construction du programme d'actions lors de deux (2) réunions du comité de pilotage, et par le lancement des démarches d'animation sur les AAC de Prairie et d'Evrecy. Sur cette dernière AAC, en raison des données assez limitées sur le territoire, le comité de pilotage a souhaité engager une étude de vulnérabilité et un diagnostic des pressions. Une consultation a donc été lancée en 2020 pour l'attribution de cette étude.

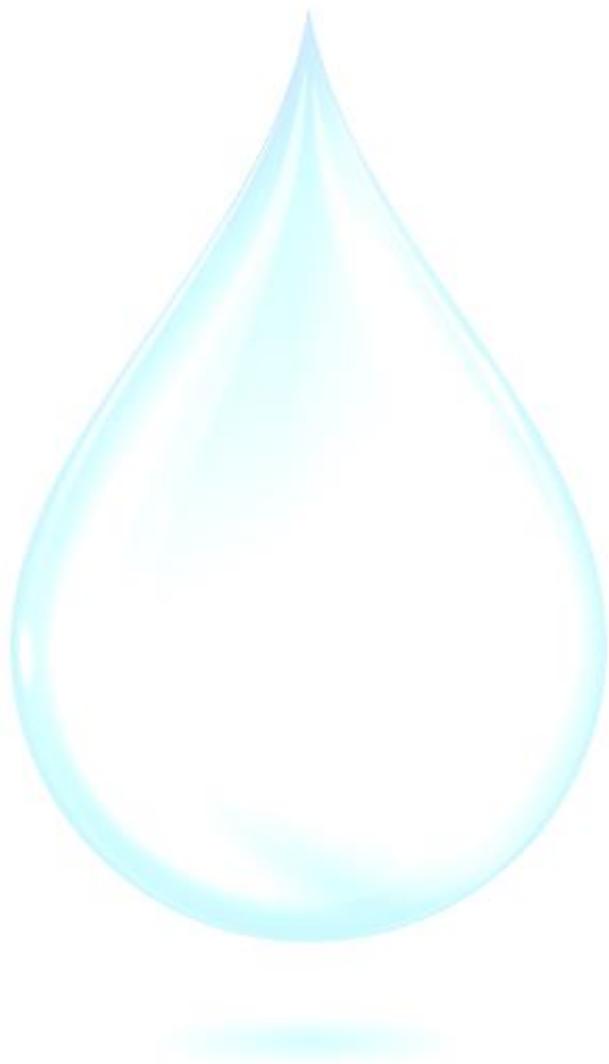
Le forage de Lion-sur-Mer a, par ailleurs, été concerné par une dérogation pour la distribution des eaux au-delà des limites de qualité pour le paramètre Bentazone (*herbicide*) entre 2016 et 2019. Le bilan de cette dérogation a été présenté au CODERST (*conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques*) en janvier 2020.

L'accompagnement technique de la chambre d'agriculture du Calvados auprès du syndicat EBC s'est poursuivi en 2020. La convention de partenariat initiale, signée en 2017, a été renouvelée pour trois (3) ans supplémentaires en mai 2020.

2. Les actions non agricoles

En raison du contexte sanitaire, une seule action de sensibilisation et de communication a pu être menée en 2020 à savoir la journée d'accueil des nouveaux habitants de la ville de Caen qui a eu lieu le 9 mars à l'Hôtel de ville de Caen.

La classe d'eau pour les nouveaux élus du syndicat EBC, initialement programmée à partir de novembre 2020, a été reportée. Cette classe d'eau s'organise en cinq (5) journées thématiques portant sur le cycle de l'eau, la qualité de l'eau, les enjeux de l'eau potable, la préservation de la ressource ainsi que l'eau et l'agriculture.





III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-huit (48) sites de production d'eau potable à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-cinq (45) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-sept (27) systèmes de production.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



26 millions d'euros
d'investissement TTC



Production moyenne :
22 000 m³
d'eau par jour



12/2016
Mise en service



Production en pointe :
30 000 m³
d'eau par jour



40 communes
alimentées (dont Caen)

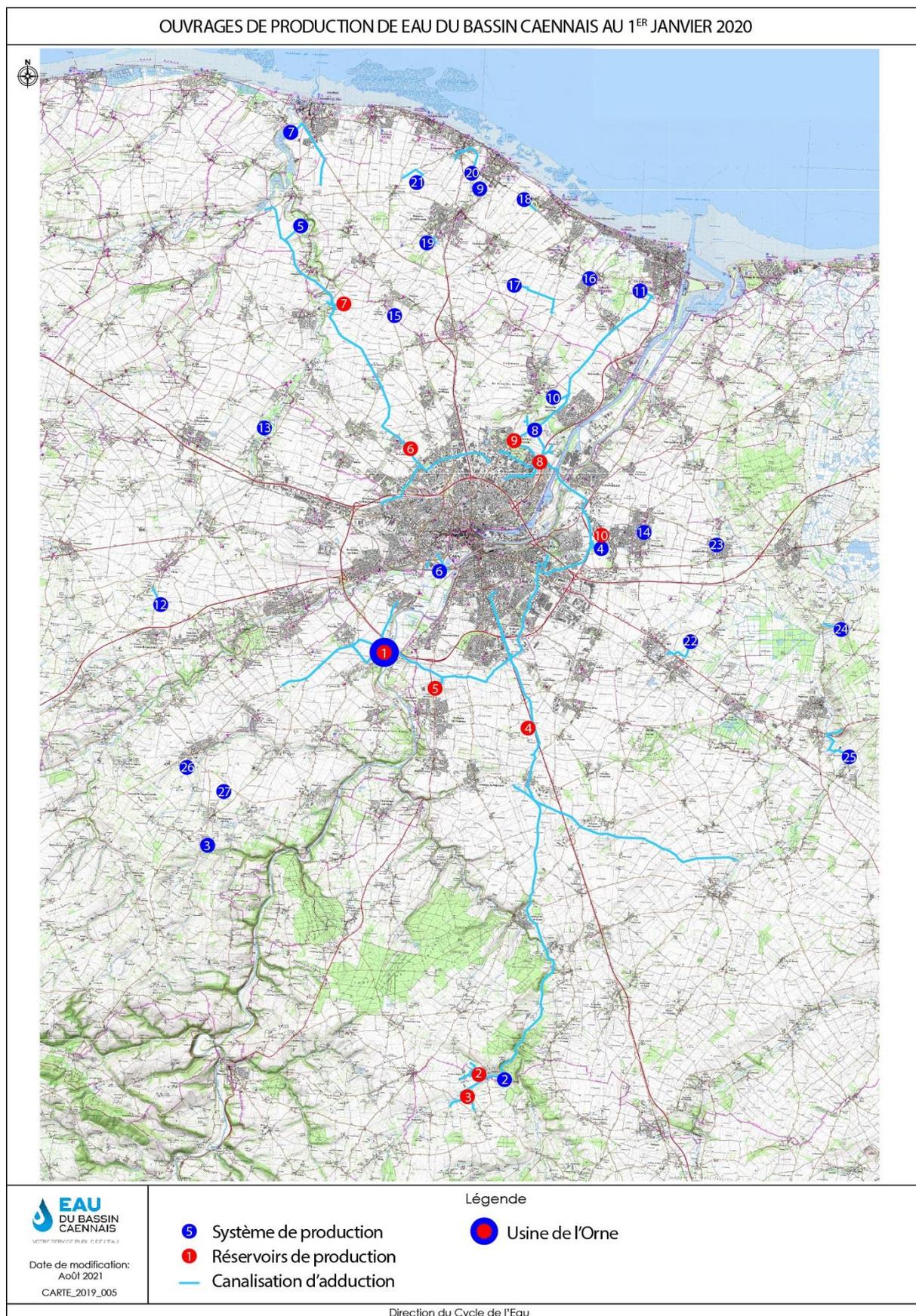
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt (20) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue, les sources de Moulines et les forages de Caen, Hérouville-Saint-Clair et Roncheville.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Nord	19 665 m
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283 m
Adduction Orne	17 915 m
Adduction Sud Plaine	8 812 m
Adduction Moulines	32 978 m
Adduction Mue	20 730 m
Autres	35 244 m
Total	143 627 m

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2020, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-sept (27) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
1 prise d'eau superficielle				
1	Usine de l'Orne Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Loculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2 zones de captage				
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (<i>pack javel</i>)

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
45 forages exploités				
4	La Gronde Giberville		2 forages	Chloration
5	La Mue Thue et Mue		5 forages	Chloration
6	Forages de Prairie I Caen		3 forages	Chloration
7	Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
8	Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair		5 forages	Décarbonatation (<i>amont du 6 000</i>) Chloration
9	Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration
10	Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
11	Forages de Ouistreham (F1, F3) Ouistreham		2 forages	Chloration
12	Forage « Le Gros Orme » Thue et Mue (<i>Cheux</i>)		1 forage	Chloration Déferrisation
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3) Démouville		2 forages	Chloration Déferrisation
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
18	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-mer		1 forage	Chloration Décarbonatation en projet

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
20	Forages du Marais (F2 bis) Langrune-sur-Mer		1 forage	Chloration
21	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
22	Forage du Clos Morant Frénoville		1 forage	Déferrisation Chloration
23	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration
24	Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) Janville		2 forages	Chloration
25	Forages de Moul (F2bis, F3) Moul-Chicheboville (Moul)		2 forages	Déferrisation (<i>Punay</i>) Chloration
26	Forages de Prébendes (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
27	Forage « Les Longues Acres » Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2020, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
1	Bâche de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		65 m ³
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		7 000 m ³ (2 x 3 500 m ³)
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de Colomby-sur-Thaon		2 000 m ³
8	Réservoir d'Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
9	Pôle de regroupement de Lebisey		1 000 m3 (2 x 500 m3)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m3 (2 x 500 m3)

B. Les indicateurs de gestion

1. Les volumes

a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs

Dénomination et localisation du système de production	2019			2020		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Usine de l'Orne Louvigny	8 703 438	8 068 164	92,7 %	8 796 923	8 288 790	94,2 %
Captage de Moulines et de Tournebu	1 296 295	1 223 003	94,3 %	1 325 184	1 266 238	95,6 %
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	45 955	45 955	100 %	46 643	46 643	100 %
Forages de la Gronde Giberville	377 967	377 967	100 %	408 674	408 674	100 %
Forages de la Mue Thue et Mue	2 249 716	2 249 716	100 %	2 568 276	2 491 074	97 %
Forages de Prairie I Caen	2 585 780	2 579 706	99,8 %	2 217 304	2 215 486	99,9 %
Forages "La Fontaine aux malades" (F1, F2 inactif) Courseulles-sur-Mer	326 491	323 270	99 %	267 577	264 864	99 %
Forages d'Hérouville (F4, F5, F6, F7, F8) Hérouville-Saint-Clair	1 469 517	1 455 099	99 %	1 252 976	1 237 997	98,8 %
Forages du "Chemin aux ânes" (F1, F2) Luc-sur-Mer	203 880	203 880	100 %	199 370	199 370	100 %
Forages de Blainville (F1, F2) Blainville-sur-Orne	371 733	371 733	100 %	399 910	399 910	100 %
Forages de Ouistreham (F1, F3) - Ouistreham	214 585	214 585	100 %	210 804	210 804	100 %

Dénomination et localisation du système de production	2019			2020		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Forage « Le Gros Orme » Thué et Mue (<i>Cheux</i>)	51 761	51 761	100 %	61 273	59 405	97 %
Forage de Vauculey - Rots	568 073	568 073	100 %	576 882	576 882	100 %
Forages de Démouville (F2, F3) - Démouville	112 651	112 651	100 %	128 977	128 977	100 %
Forage d'Anguerny Colomby Anguerny	61 468	61 468	100 %	57 564	57 564	100 %
Forages des Hauts-Vents (6 forages actifs) - Bavent	877 332	876 126	99,9 %			
Forage du Mariquet - Ranville						
Forage de la Haute-Ecarde Amfreville						
Captage de Longueville Ranville						
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	143 511	139 090	96,92 %	164 609	160 802	97,7 %
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	206 648	204 636	99,03 %	204 375	202 136	98,9 %
Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-Mer	162 401	162 401	100 %	146 661	146 661	100 %
Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	341 388	341 388	100 %	392 373	392 373	100 %
Forages du Marais (F2bis) Langrune-sur-Mer	36 703	36 703	100 %	39 872	39 872	100 %
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	582 953	568 184	97,47 %	514 901	499 597	97 %
Forage du Clos Morant Frénouville	254 958	254 374	99,77 %	277 744	277 336	99,9 %
Forage de Sannerville	85 599	85 563	99,96 %	96 363	95 894	99,5%
Forages du Canal Oursin (F1 Marais, F3) - Janville	358 184	358 184	100 %	360 140	360 140	100 %
Forages de Moulton (F2bis, F3)	717 576	717 576	100 %	734 742	734 742	100 %
Forage Prébende 1 Evrecy	93 941	93 941	100 %	104 406	104 406	100 %
Forage les Longues Acres Evrecy	37 149	36 969	99,5 %	38 051	37 676	99 %
Forage Prébende 2 Evrecy	107 606	107 606	100 %	94 494	94 494	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	22 853 389	22 097 902	96,7 %	21 687 068	20 998 807	96,8 %

Depuis 2018, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actif sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2018	21 719 980 m3	+ 3,8 %
Année 2019	22 097 902 m3	+ 1,7 %
Année 2020	20 998 807 m3	- 4,9 %



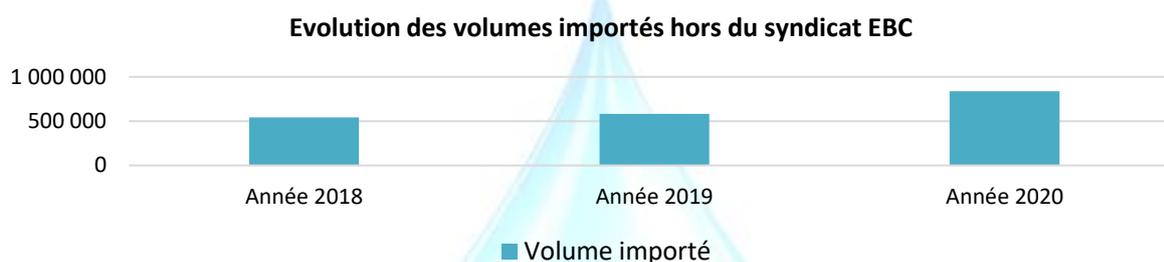
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2019	Volume - 2020
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	97 192 m3*	157 647 m3*
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de la Bretteville-l'Orgueilleuse	745 m3	0 m3
Syndicat Sud Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de May-sur-Orne	354 133 m3	258 219 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de Laize-Clinchamps		117 169 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de Le Castelet		35 849 m3
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen	17 317 m3	8 943 m3
Syndicat du Pré Bocage	Syndicat EBC pour le territoire de la commune du Val d'Arry	113 999 m3	122 967 m3
Syndicat de la Rive Droite de l'Orne	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouistreham		138 317 m3
TOTAL		583 386 m3	839 111 m3

* Cet achat d'eau est nécessaire pour maintenir une teneur en nitrate inférieur à 50mg/l.

Depuis 2018, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2018	543 855 m3	+ 2,5 %
Année 2019	583 386 m3	+ 7,3 %
Année 2020	839 111 m3	+ 43,8 %



c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2019	Volume - 2020
EBC via le territoire de Sannerville	Touffréville	0	9 470 m3*
TOTAL		32 064 m3	9 470 m3

*La commune de Touffréville ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020

Depuis 2018, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2018	76 605 m3	+ 7,6 %
Année 2019	32 064 m3	- 58,1 %
Année 2020	9 470 m3	- 70,5 %

Evolution des volumes exportés hors du syndicat EBC



d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC

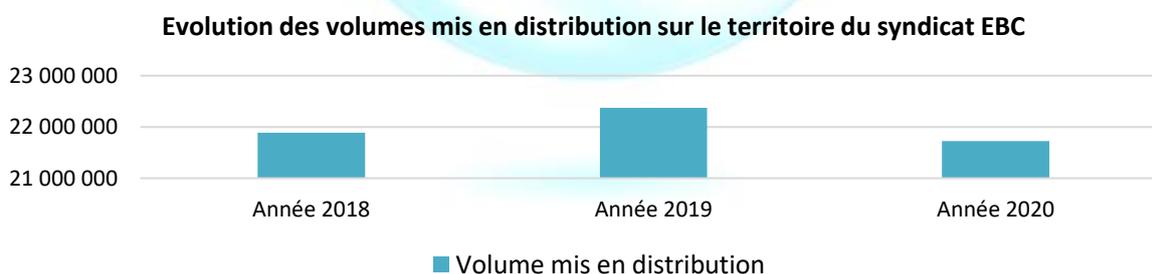
Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution au cours de l'année civile.

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2019 (m3)	Volume - 2020 (m3)	Variation
Commune de Bénouville	118 536	127 355	+ 5,4 %
Commune de Biéville-Beuville	199 768	209 564	+ 4,8 %
Commune de Blainville-sur-Orne	302 915	301 501	- 2,1 %
Commune de Caen	7 509 238	7 460 295	- 0,6 %
Commune de Carpiquet	222 923	211 199	- 5,3 %
Commune de Cormelles-le-Royal	261 027	280 149	+ 7,3 %
Commune de Courseulles-sur-Mer	420 462	422 245	+ 0,4 %
Commune d'Epron	75 991	79 358	+ 4,4 %
Commune de Fleury-sur-Orne	261 226	269 609	+ 3,2 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 538 405	1 548 734	+ 0,7 %
Commune de Luc-sur-Mer (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	203 880	199 370	- 2,2 %
Commune de Ouistreham	695 572	688 658	- 0,9 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	51 074	51 645	+ 1,1 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	85 752	91 547	+ 6,8 %
Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	548 819	511 630	- 6,8 %
Ex-syndicat Bretteville-L'Orgueilleuse	487 321	510 137	+ 4,7 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	137 813	130 222	- 5,5 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	506 127	509 599	+ 0,7 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	233 299	245 601	+ 5,3 %
Territoire de Douvres - Cresserons - Plumetot (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	360 747	420 478	+ 16,6 %
Ex-syndicat Argences	717 576	734 742	+ 2,4 %
Ex-syndicat Caen Ouest	379 128	375 683	- 0,9 %

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2019 (m3)	Volume - 2020 (m3)	Variation
Syndicat Rive Droite de l'Orne	907 632		
Ex-syndicat Source de Thaon	585 289	674 312	+ 15,2 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 169 150	1 318 235	+ 12,7 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	472 486	508 851	+ 7,7 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 922 429	1 589 054	- 17,3 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	85 563	95 894	+ 12,1 %
Syndicat Troarn - Saint-Pair	358 184	360 140	+ 0,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	827 149	883 919	+ 6,9 %
Ex-syndicat Clos Morant	254 374	277 336	+ 9,0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	356 175	359 001	+ 0,8 %
Ex-syndicat Val d'Odon	113 999	122 967	+ 7,9 %
Commune Le Castelet		35 849	
Commune de Laize-Clinchamps		117 169	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	22 370 029	21 722 048	- 2,9 %

Depuis 2018, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2018	21 890 094 m3	+ 4,4 %
Année 2019	22 370 029 m3	+ 2,2 %
Année 2020	21 722 048 m3	- 2,9 %



e. Le bilan des volumes

Volume	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Volume produit	21 719 980 m3	22 097 902 m3	20 998 807 m3	- 4,9 %
Volume importé hors du syndicat EBC	543 855 m3	583 386 m3	839 111 m3	+ 43,8 %
Total	22 263 835 m3	22 681 288 m3	21 837 918 m3	- 3,7 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	76 605 m3	32 064 m3	9 470 m3	- 70,5 %
Volume mis en distribution par le syndicat EBC à ses membres	21 890 094 m3	22 370 029 m3	21 722 048 m3	- 2,9 %
Total	21 966 699 m3	22 402 093 m3	21 731 518 m3	- 2,9 %
Rendement global	98,7 %	98,7 %	98,9 %	

2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau (*indicateurs P101.1 et P102.1*) est un enjeu majeur des services de production et de distribution de l'eau potable afin de garantir une eau propre à la consommation humaine et répondre aux exigences de santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés par l'agence régionale de santé (ARS) au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Sannerville	3	0	100 %	3	0	100 %
Chemin aux ânes Luc-sur-Mer	12	0	100 %	12	0	100 %
Poterie Douvres-la-Délivrande	3	0	100 %	12	0	100 %
Prébende Evrecy	3	0	100 %	4	0	100 %
Longues Acres Evrecy	2	0	100 %	2	0	100 %

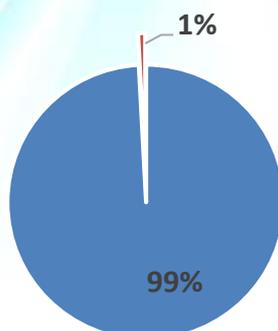
Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Gros Orme Cheux	2	0	100 %	2	0	100 %
Vauculey Rots	3	0	100 %	3	0	100 %
Blainville-sur-Orne F1 et F2	5	0	100 %	5	0	100 %
Blainville-sur-Orne F2	2	0	100 %	2	0	100 %
Anguerny	3	0	100 %	4	0	100 %
Thaon	3	0	100 %	4	0	100 %
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	6	0	100 %	13	1	92 %
Usine de l'Orne Louvigny	27	0	100 %	28	0	100 %
Fontaines aux malades Courseulles-sur-Mer	3	0	100 %	3	0	100 %
Clos Morant Frénouville	3	0	100 %	3	0	100 %
Route de Cuverville	3	0	100 %	3	0	100 %
Réservoir de Moulit	5	0	100 %	5	0	100 %
Ouistreham	5	0	100 %	6	0	100 %
Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	2	0	100 %	2	0	100 %
Fontenay Fontenay-le-Marmion	6	0	100 %	6	1	83 %
Janville	5	0	100 %	5	0	100 %
Pôle de la Grande Giberville	6	0	100 %	6	0	100 %
Bassin de la Mue Thue et Mue	12	0	100 %	15	0	100 %
Prairie I Caen	12	0	100 %	13	0	100 %
Moulines en mélange*	6	0	100 %	15	0	100 %
Haut lion Lion-sur-Mer	3	0	100 %	4	1	75 %
Grande Epine Hermanville-sur-Mer	3	0	100 %	7	0	100 %
Croix Vautier Colleville-Montgomery	3	0	100 %	6	0	100 %

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Delle au Mont Langrune-sur-Mer	5	0	100 %	5	0	100 %
Marais Langrune-sur-Mer	2	0	100 %	2	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	158	0	100 %	200	3	98,50 %

* Le point de prélèvement est situé au réservoir de la Guérinière, les eaux analysées sont issues d'un mélange entre les sources de Moulines et l'eau de l'usine de l'Orne

Au cours de l'année 2020, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (358 prélèvements réalisées), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



■ Prélèvements conformes ■ Prélèvements non conformes

Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2020, trois (3) non conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Point de prélèvement concerné - Installation de traitement, de production et de transport de l'eau (TTP)	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Date du contrôle	Paramètres	Teneur constatée	Seuil de qualité
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	1	Physico- chimiques	22 mai	Atrazine déséthyl déisopropyl	0,11 µg	0,10 µg
Fontenay Fontenay-le-Marmion	1		23 septembre	Turbidité néphélométrique	1,1 NFU	1,00 NFU
Haut lion Lion-sur-Mer	1		30 avril	Bentazone	0,95 µg	0,10 µg

µg : microgramme - NFU : Unité de mesure de la turbidité (*nephelometric formazin unit*)

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (*indicateur P103.2B*) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	4/5 (94%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	13/15 (80%)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	Sans objet
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	Sans objet

+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	0/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2018, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2018	81	+ 2,5 %
Année 2019	81	0 %
Année 2020	82	+ 1,2 %

Pour l'année 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 82.

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en terme de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique.

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude est décomposée en trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,
- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources

et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est de 500 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (*phase 1*) a été finalisé en 2020. Il souligne la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper l'abandon de certains forages côtiers dû au réchauffement climatique et à la montée du niveau marin à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (*Janville*), de Moulton, du Clos Morant (*Frénoville*) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (*Thue et Mue*) et de Prairie I (*Caen*) dans un second temps. Ces investigations permettent de qualifier l'état de forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020. La construction du modèle (*phase 2*) est prévue en 2021.

2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB.

Une expertise menée par le LERM montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de floculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois DELREB.

3. Les forages de Lion-sur-Mer

Ce système de production et de traitement de l'eau potable relève du périmètre de la convention de délégation de service public (DSP) confiée à VEOLIA. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation ainsi que la réalisation d'un diagnostic du forage F2 du Haut Lion par le délégataire.

Suite au diagnostic effectué par VEOLIA en 2014, il est apparu que ce forage F2 ne pouvait pas être réhabilité et que la création d'un nouveau forage s'avérait nécessaire.

Dans ce cadre, le nouveau forage F3 a été conçu en 2020. Sa mise en route est conditionnée à l'étude menée par l'hydrogéologue agréé par l'ARS qui doit rendre son avis en 2021 quant au maintien ou à l'extension du périmètre de protection.

L'unité de décarbonatation a également été construite en 2020 pour une mise en route en novembre. Ce traitement permet d'avoir une eau distribuée avec un titre hydrotimétrique (TH) de 20°F, soit un abattement de dureté de 50 %.

Le montant total de l'investissement s'élève à 512 584 € HT financé par VEOLIA dans le cadre de la convention de DSP.

4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer

Les forages de Courseulles-sur-Mer présentent des teneurs en nitrates qui dépassent périodiquement la norme de 50 microgrammes par litre (*mg/l*). Les forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer ont, quant à eux, des teneurs qui avoisinent la norme.

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer des unités temporaires de dénitrification en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC).

Les études ont été menées sur l'année 2019. Il en résulte la création de deux (2) unités de traitement d'une capacité de cent (100) mètres cube par hectare (*m³/h*) chacune. La première unité sera installée sur le périmètre des forages de Courseulles-sur-Mer et la seconde sur le site du réservoir de Tailleville.

Le marché a été attribué en mars 2020 au groupement OTV-GAGNERAUD-VEOLIA.

Les travaux débuteront en janvier 2021 et ils devraient s'achever en novembre 2021. La mise en route pour les essais est prévue en décembre 2021.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 860 000 € HT pour les deux (2) unités.

5. La sécurisation de la zone Sud du syndicat EBC

L'étude de sécurisation de la zone Sud du syndicat via la liaison entre l'usine de l'Orne et l'ex-syndicat de la région de Louvigny a été reportée, en attente des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

6. Les forages de la Mue

Les forages de la Mue, notamment le F8 qui est le plus productif, présentent des teneurs en pesticides (*déséthyl-atrazine désisopropyl*) qui dépassent périodiquement la norme de 0,1 microgramme par litre (*µg/l*).

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer une unité temporaire de traitement des pesticides par charbon actif sur ces forages en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC). L'implantation de cette unité est prévue sur le site du réservoir de Colomby-sur-Thaon (*commune de Colomby-Anguerny*).

Cette station est prévue pour traiter 4 000 m³ par jour et sera installée dans un bâtiment à ossature bois avec bardage en bois.

La consultation des entreprises sera engagée en 2021. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à douze (12) mois.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 500 000 € HT.

7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen

L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation des ouvrages des siphons A et B : Nettoyage des puits, réhabilitation des siphons, construction d'ouvrages maçonnés,
- La réalisation de terre-pleins végétalisés et de clôtures autour des siphons,
- La réhabilitation des conduites entre les siphons A et B et le puits central,
- La réhabilitation du puits central : Mise aux normes des équipements d'accès, traitement de la corrosion des équipements hydrauliques, traitement et reprise des bétons...,
- Le détournement des deux (2) canalisations d'eaux pluviales traversant la parcelle des périmètres avec comblement du réseau d'eaux pluviales existant,
- La reprise des canalisations d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking Est du parc des expositions de Caen à proximité immédiat du siphon A,
- Le détournement de voirie et la création de muret au niveau du siphon B.

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés en 2020.

Pour le reste, une consultation des entreprises va être engagée en 2021 pour un commencement des travaux prévu en octobre 2021.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 3 760 000 € HT.

8. La démolition du réservoir de Rocquancourt et de la station de pompage de Saint-Germain-le-Vasson

Le syndicat EBC est propriétaire d'ouvrages inactifs qui n'ont plus d'utilité pour le service d'eau potable. Certains de ces ouvrages présentent des désordres structurels et peuvent générer des problèmes de sécurité. Dans ce cadre, le syndicat EBC procède à leur destruction.

En 2020, l'ancien réservoir de Rocquancourt et la station de pompage de Saint-Germain-le-Vasson ont été détruits.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ATD pour un montant de 141 000 € HT.

9. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2018	1 622 650,56 €	- 35,8 %	33 120,00 €	2 %	0 €
Exercice 2019	1 063 148,84 €	- 34,5 %	1 206 559,43 €	113,5 %	0 €
Exercice 2020	3 103 569,67 €	+ 191,9 %	32 698 €	- 97,3 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

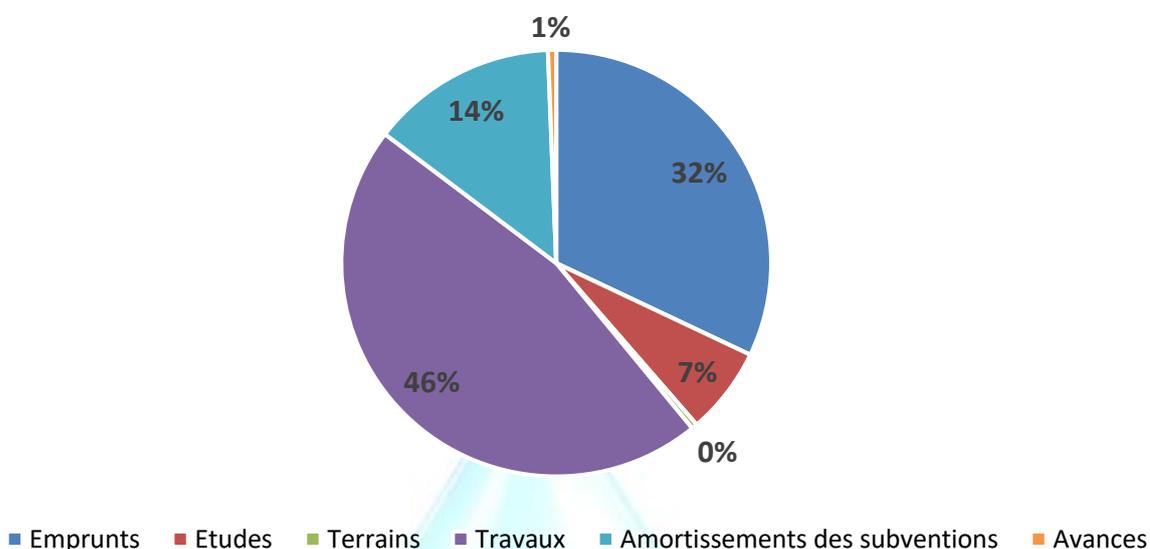
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

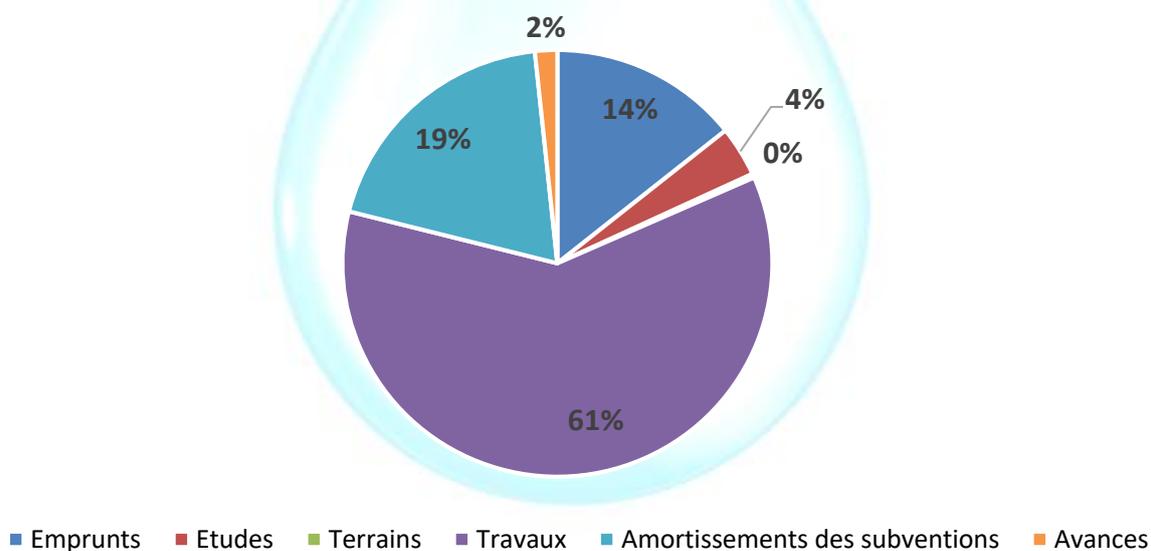
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	849 000	735 217,40	770 000	737 450,16	740 000	733 283,25
<i>Emprunts</i>	<i>413 000</i>	<i>412 258,88</i>	<i>420 000</i>	<i>414 491,65</i>	<i>420 000</i>	<i>416 791,40</i>
<i>Emprunt Agence de l'Eau</i>	<i>325 000</i>	<i>322 958,52</i>	<i>350 000</i>	<i>322 958,51</i>	<i>320 000</i>	<i>316 491,85</i>
<i>Autres dettes</i>	<i>111 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL ETUDES	645 374,95	161 451,20	791 335,07	151 843,59	706 905,87	195 768,95
TOTAL TERRAINS	60 000	4 208,27	24 060,67	9 780,34	35 750	15 322,50
TOTAL TRAVAUX	6 725 202,30	1 622 650,56	4 700 051,50	1 063 148,84	9 988 064,04	3 103 569,67
<i>Travaux divers</i>	<i>2 563 800,24</i>	<i>54 589,16</i>	<i>2 732 654,66</i>	<i>280 114,13</i>	8 007 706,79	2 601 323,20
<i>Programme EAU 2009/2013</i>	<i>1 531 983,07</i>	<i>1 304 781,05</i>	<i>238 170,70</i>	<i>144 202,91</i>	<i>87 218,31</i>	<i>17 218,31</i>
<i>AP 8001 Travaux sur les installations</i>	<i>400 000,74</i>	<i>180 671,21</i>	<i>399 999,53</i>	<i>247 923,97</i>	<i>342 032,97</i>	<i>277 288,99</i>
<i>AP 8002 Forage de la Gronde</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>AP 8003 Forage de Vimont</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>AP 8004 Sécurisation zone Sud</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>AP 8005 Forage de Prairie</i>	<i>80 000</i>	<i>8 462,09</i>	<i>541 537,91</i>	<i>12 149,88</i>	<i>1 100 000</i>	<i>53 940,94</i>
<i>AP 8006 Moulines</i>	<i>1 649 417,50</i>	<i>64 835</i>	<i>287 000</i>	<i>87 175,22</i>	<i>332 000</i>	<i>138 637,28</i>
<i>AP 8007 Réhabilitation réservoir Mue</i>	<i>400 000,75</i>	<i>9 312,05</i>	<i>400 688,70</i>	<i>291 582,73</i>	<i>119 105,97</i>	<i>15 160,95</i>
Amortissement Subventions	408 000	407 184,12	407 000	323 047,38	1 058 000	995 377,82
Avances	100 000	0	107 000	14 194,81	86 100	86 067,62
TOTAL	8 787 577,25	2 930 711,55	6 799 447,24	2 299 465,12	12 614 819,91	5 129 389,81

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2019



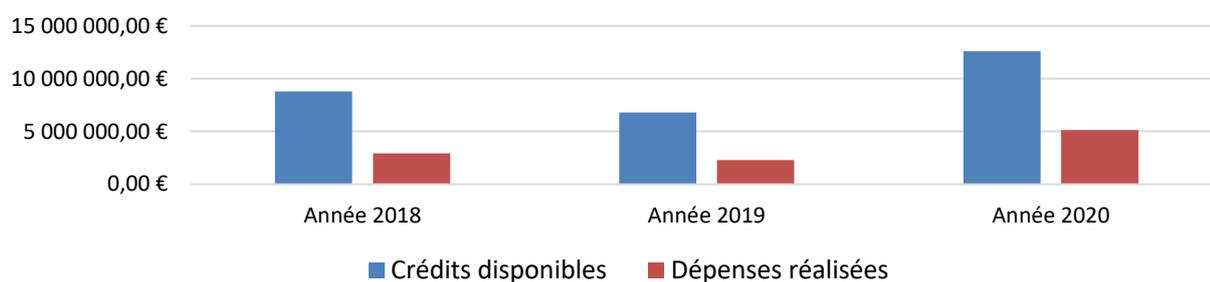
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 40,7 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

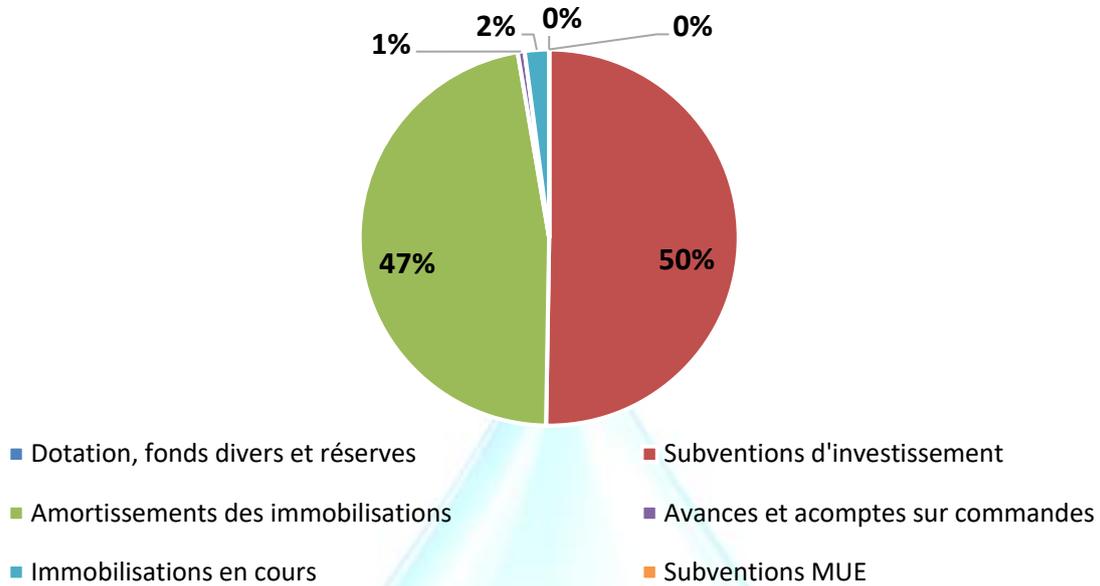


Recettes d'investissement - En euros (€)

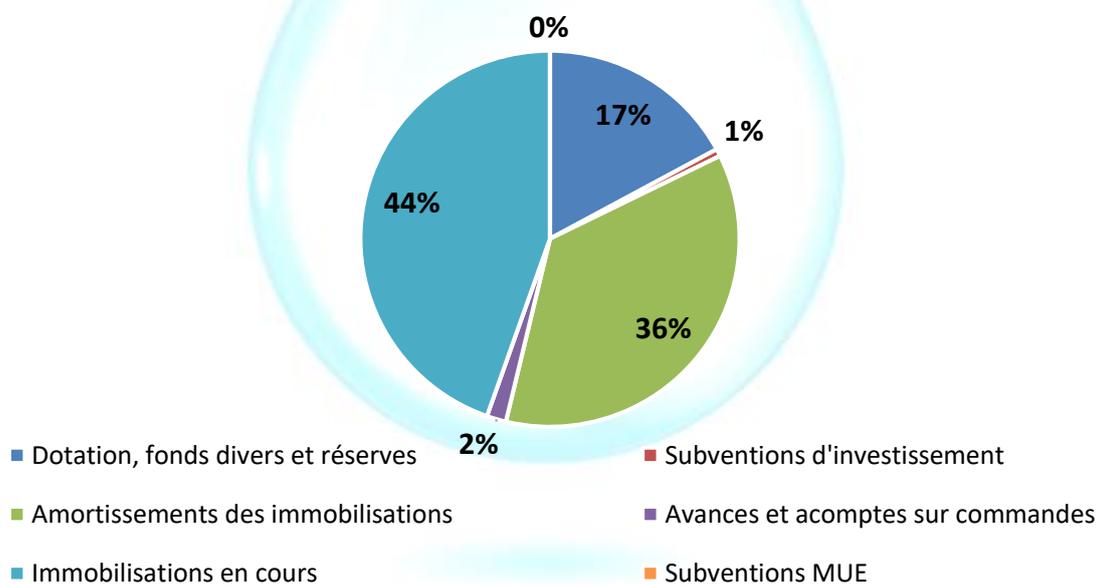
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	1 010 602,54	1 010 602,54	887 839,99	887 839,99
Virement de la section d'exploitation	4 924 892,83	0	4 036 634,66	0	5 203 815,79	0
Subventions d'investissement	2 118 387	33 120	2 036 382	1 206 559,43	1 082 840	32 698
Emprunts	693 400	0	693 400	0	693 400	61 308
Amortissement des immobilisations	1 072 000	1 007 841,17	1 135 000	1 130 036,67	1 875 806	1 869 030,42
Régularisation Usine de l'Orne	0	0	0	0	0	0
Avances et Acomptes sur commandes	100 000	0	107 000	14 194,81	86 100,00	86 067,62
Immobilisations incorporelles					0	2 013,90
Immobilisations en cours	0	0	50 000	49 605,57	3 686 425,00	2 315 117,86
Subventions Mue	0	0	0	131,19	0	0
TOTAL	8 908 679,83	1 040 961,17	9 069 019,20	3 411 130,21	13 516 226,78	5 254 075,79

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2019



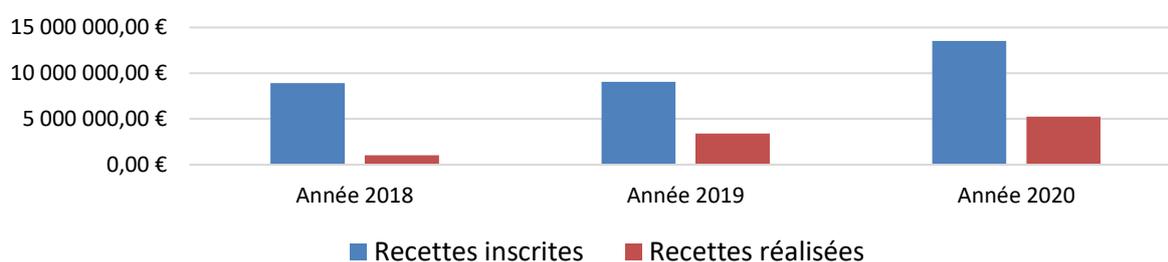
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 38,9 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



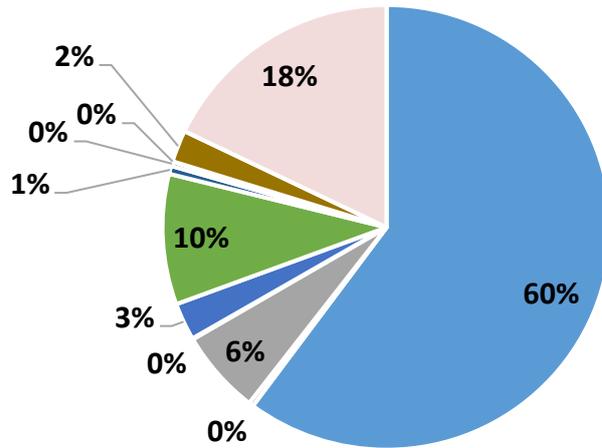
Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 875 806 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 860 740	3 850 229	3 872 000	3 803 161	3 879 900	3 550 134
Protection de la ressource en eau	64 069	23 800	47 300	21 072	37 300	17 499
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	481 060	428 059	475 100	385 616	648 100	458 923
Organisation du comité syndical	53 573	37 471	10 000	4 508	10 000	1 069
Autres dépenses à caractère général	185 258	150 085	152 050	171 313	368 500	91 717
Personnel mis à disposition	678 800	678 514	823 000	599 642	821 000	609 329
Indemnités	37 500	36 774	37 500	36 937	38 500	35 250
Subvention à l'extérieur	75 362	58 628	22 500	20 750	22 500	3 904
Autres dépenses exceptionnelles	28 298	26 137	140 000	1 097	2 341 000	1 351 683
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Frais financier	217 000	217 000	160 000	146 496	150 000	149 001
Dotations aux amortissements	1 072 000	1 007 841	1 135 000	1 130 037	1 137 000	1 869 030
Dépenses imprévues	0	0	50 000	0	50 000	0
TOTAL	6 753 660	6 514 537	6 924 450	6 320 629	9 503 800	8 137 540

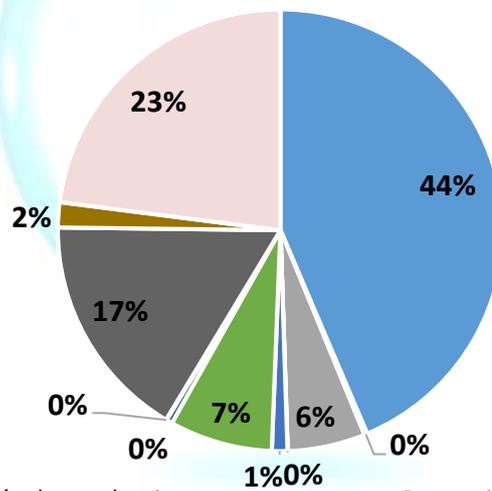
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019



- Exploitation des unités de production
- Achats d'eau à l'extérieur et énergie
- Autres dépenses à caractère général
- Indemnités
- Autres dépenses exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Protection de la ressource en eau
- Organisation du comité syndical
- Personnel mis à disposition
- Subvention à l'extérieur
- Frais financier

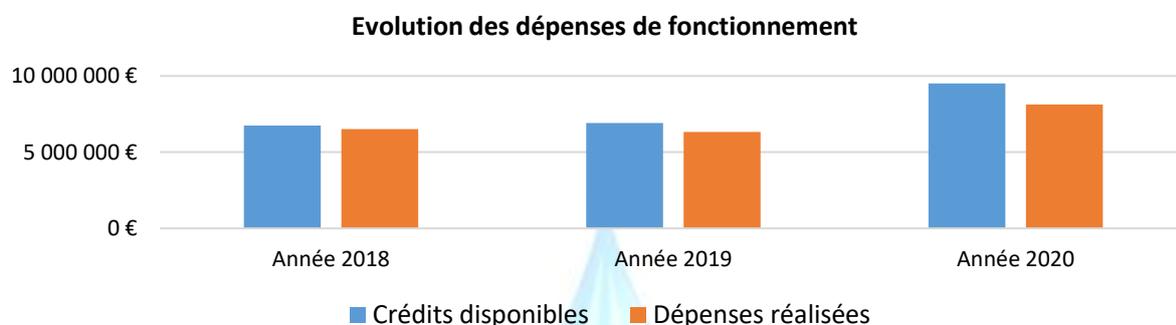
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2020



- Exploitation des unités de production
- Achats d'eau à l'extérieur et énergie
- Autres dépenses à caractère général
- Indemnités
- Autres dépenses exceptionnelles
- Dotations aux amortissements
- Protection de la ressource en eau
- Organisation du comité syndical
- Personnel mis à disposition
- Subvention à l'extérieur
- Frais financier

Au cours de l'exercice 2020, 85,62 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

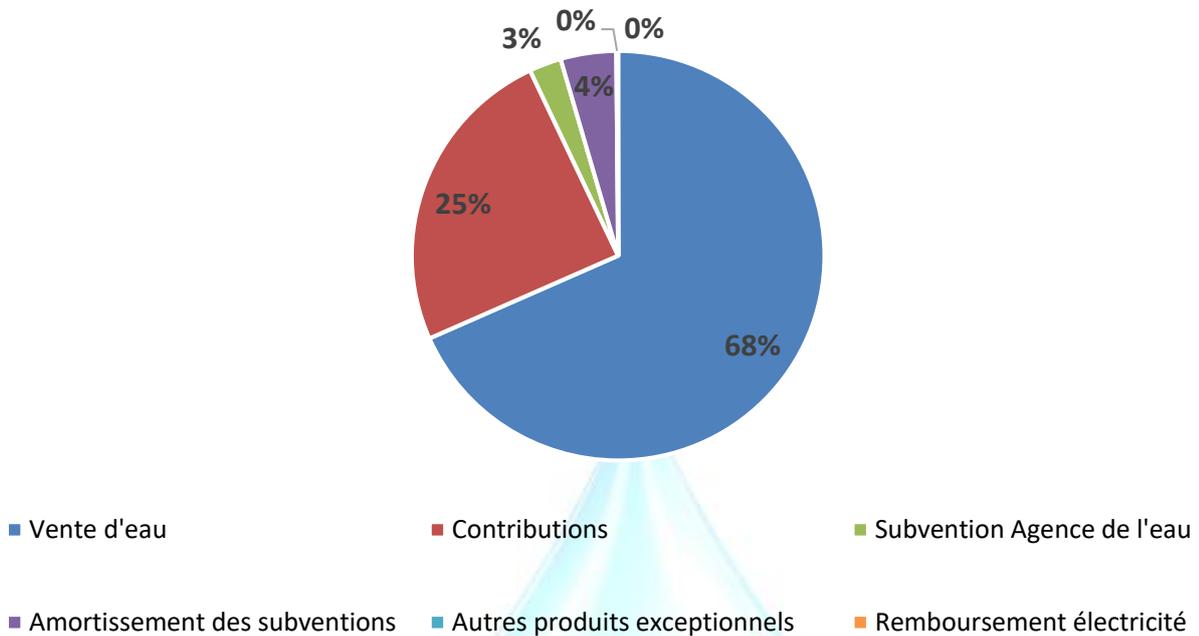


Recettes de fonctionnement - En euros (€)

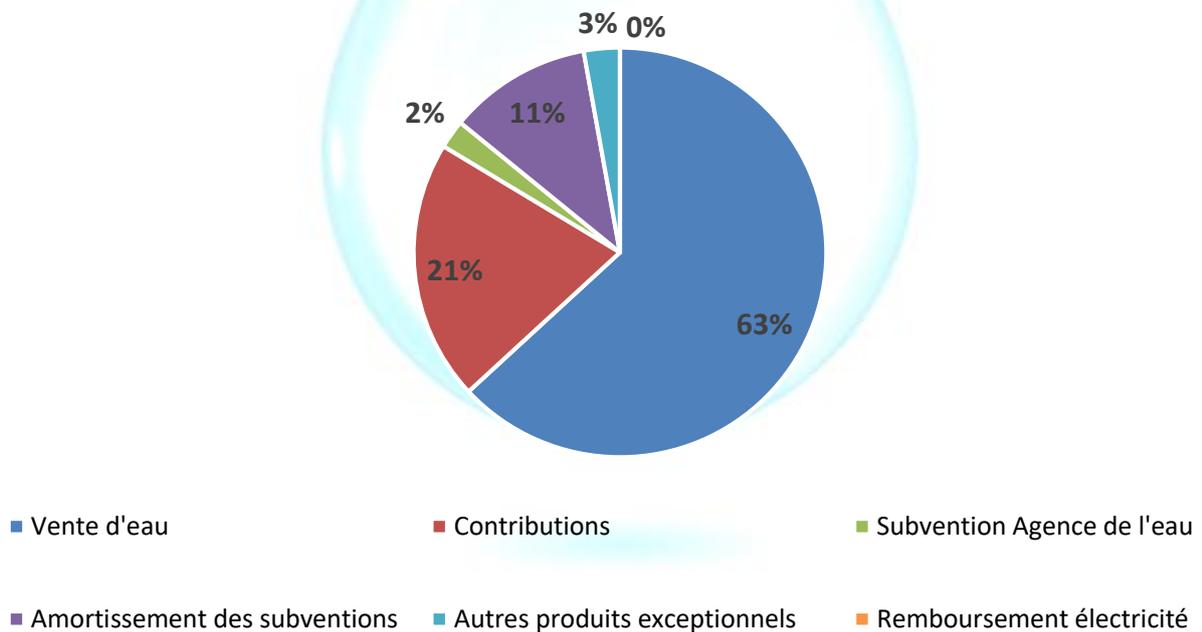
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	4 744 553,07	0	4 684 084,66	0	4 888 721,79	0
Vente d'eau	4 770 000	5 301 920,04	5 400 000	5 068 723,78	5 380 000	5 585 785
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	1 760 000	1 753 112,70	1 840 000	1 823 847,77	1 815 000	1 820 169,52
Subvention Agence de l'eau	126 000	0	126 000	186 992	126 000	199 556
Autres produits de gestion courantes			0	0	0	3,07
Amortissement des subventions	408 000	407 184,12	407 000	323 047,38	466 000	995 377,82
Autres produits exceptionnels		9,52	0	8006,72	2 048 000	250 216,35
Remboursement électricité	0	2 445,35	0	2 489,83	2 000	0
TOTAL	11 808 553,07	7 464 671,73	12 457 084,66	7 413 107,48	14 725 721,79	8 851 107,76

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2019



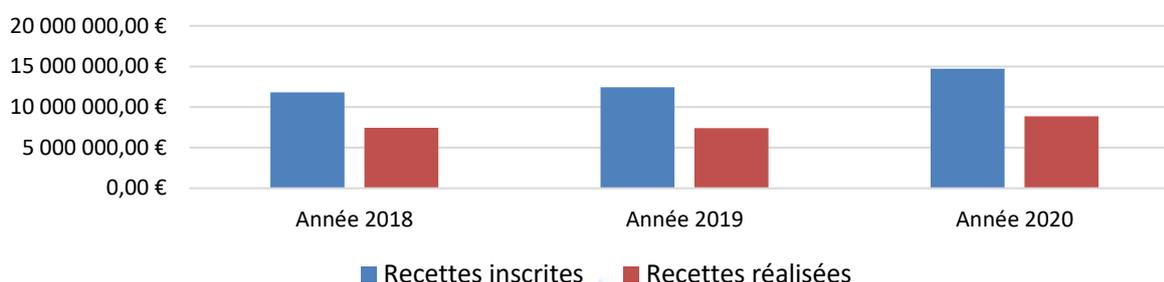
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 60,10 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Réalisé en 2020
CDC - 5112438	5 000 000	30	4 333 333	166 667
CE - 8234321	40 500	9	9 000	4 500
CA-100000195710	5 000 000	30	4 208 333	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	15	81 327	78 958
<i>Sous total Emprunt</i>	11 040 500		8 631 993	416 792
AESN 40290	97 000	15	0	0,00
AESN 050008 00	1 358 480	15	0	90 565,33
AESN 050008 01	339 620	15	45 283	22 641,33
AESN 063776A	46 400	15	6 187	3 093,33
AESN 64770	19 600	15	2 613	1 306,66
AESN 1020499	117 831	15	54 988	7 855,40
AESN 10376352/01	2 773 600	15	1 849 067	184 906,67
AESN 1064804	91 847	15	73 478	6 123,13
1081814 - LOAN 123	61 308	15	61 308	0
<i>Sous total AESN</i>	4 844 378		2 092 923	316 492
TOTAL GENERAL	15 884 878		10 724 916	733 284

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Réalisé en 2020
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	4 333 333	67 500
CE - 8234321	40 500	3,61 %	9 000	426,43
CA-100000195710	5 000 000	1,88 %	4 208 333	81 075
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	3,95 %	81 327	0
TOTAL	11 040 500		8 631 993	149 001

b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2020, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 10 724 916 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2018, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2018	12 134 341 €	1 550 791 €	7,82
Année 2019	11 396 892 €	1 899 468 €	6
Année 2020	10 724 916 €	1 587 220 €	6,76

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de six (6) ans et neuf (9) mois.



IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

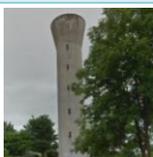
En 2020, le réseau de distribution de l'eau potable représente 2 127 kilomètres (km) de canalisation hors branchement.

2. Les caractéristiques des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m ³
Réservoir de la Guérinière	Caen		3 000 m ³
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m ³
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m ³
Réservoir de la Maladrerie	Caen		1 000 m ³
Réservoir de la Girafe	Caen		1 500 m ³
Réservoir Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m ³
Réservoirs Saint-Gabriel	Caen		1 750 m ³ + 1 750 m ³
Château d'eau de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Station de reprise de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		500 m3
Château d'eau de la Sphère	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m3
Château d'eau du Stade Prestavoine (bleu)	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m3
Réservoir de Montmorency	Hérouville-Saint-Clair		500 m3
Réservoir de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m3
Bâche de surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m3
Réservoir de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m3
Réservoir de Rots	Rots		400 m3
Réservoir de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m3
Surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m3
Réservoir de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m3
Réservoir du Grand Parc	Plumetot		600 m3
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m ³
Réservoir de Cuverville	Cuverville		1000 m ³
Réservoir d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m ³
Réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m ³
Bâche du forage de la Prébande 1	Evrecy		100 m ³
Réservoir d'Evrecy	Evrecy		300 m ³
Réservoir de Vacognes	Vacognes-Neully		150 m ³
Bâche d'Eterville	Eterville		500 m ³
Réservoir R2	Fontaine-Etoupefour		600 m ³
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 + 1 600 m ³
Réservoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 + 400 m ³
Réservoir R7	Mondrainville		250 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir R8	Grainville-sur-Odon		300 m3
Réservoir de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m3
Réservoir d'Ifs - Reprise	Ifs		2 000 m3
Suppression de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m3
Réservoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m3
Château d'eau d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m3
Réservoir au sol d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m3
Réservoir de Thaon	Thaon		500 m3
Réservoir de Sannerville	Sannerville		200 m3
R1 Réservoir de Noyers	Val d'Arry (Noyers-Bocage)		150 m3

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant

d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants *		Variation
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	
Commune de Bénouville	2 070	2 046	- 1,2 %
Commune de Biéville-Beuville	3 391	3 476	+ 2,5 %
Commune de Blainville-sur-Orne	5 801	5 942	+ 2,4 %
Commune de Caen	105 354	105 512	+ 0,1 %
Commune de Carpiquet	2 607	2 747	+ 5,4 %
Commune de Cormelles-le-Royal	4 898	4 959	+ 1,2 %
Commune de Epron	1 634	1 633	- 0,1 %
Commune de Fleury-sur-Orne	4 915	4 954	+ 0,8 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	22 954	22 638	- 1,4 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	22 450	22 776	+ 1,5 %
Commune de Ouistreham	9 081	9 250	+ 1,9 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 319	5 396	+ 1,4 %
Commune de Sannerville	2 209	1 912	- 13,4 %**
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	9 949	10 164	+ 2,2 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2 343	2 380	+ 1,6 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	5 547	5 601	+ 1,0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 461	2 498	+ 1,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	17 131	17 033	- 0,6 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	10 370	13 145	+ 26,8 %***
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	21 753	21 785	+ 0,1 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1 070	1 068	- 0,2 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2 306	2 302	- 0,2 %
Ex-syndicat Caen Ouest	5 834	5 860	+ 0,4 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 756	1 731	- 1,4 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	8 285	8 300	+ 0,2 %
Ex-syndicat Source de Thaon	10 816	10 953	+ 1,3 %
Commune de Troarn		3 481	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	292 304	299 542	+ 2,5 %

* Source : INSEE

** La commune de Touffréville ne relève plus de la compétence du syndicat EBC à compter du 1^{er} janvier 2020

*** Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune de Laize-Clinchamps via la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon relève de la compétence du syndicat EBC de même que la commune historique de Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet) via la communauté urbaine Caen la mer

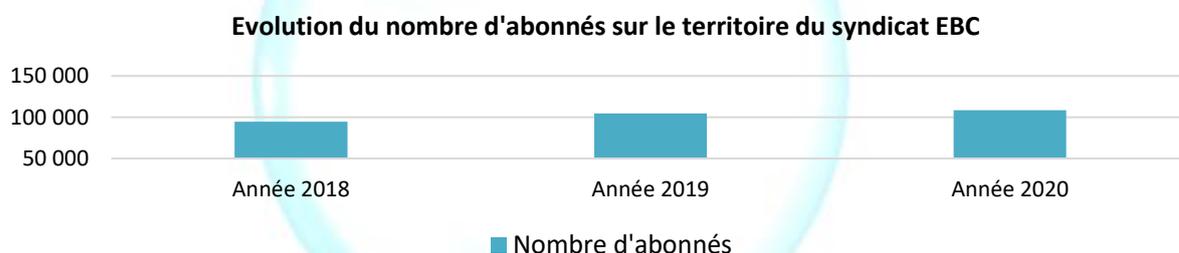
Depuis 2018, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2018	269 737	+ 0,4 %
Année 2019	292 304	+ 8,4 %
Année 2020	299 542	+ 2,5 %

2. Le nombre d'abonnés

Depuis 2018, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2018	94 775	+ 1,6 %
Année 2019	104 668	+ 10,4 %
Année 2020	108 553	+ 3,7 %



En 2020, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 108 553.

Par ailleurs, en 2020, la répartition des abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	
Commune de Bénouville	907	908	+ 0,1 %
Commune de Biéville-Beuville	1 600	1 650	+ 3,1 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 208	2 231	+ 1,0 %
Commune de Caen	29 455	29 537	+ 0,3 %
Commune de Carpiquet	1 503	1 516	+ 0,9 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 087	2 187	+ 4,8 %
Commune d'Épron	564	573	+ 1,6 %

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2020	
Commune de Fleury-sur-Orne	1 877	1 864	- 0,7 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3 973	3 969	- 0,1 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	9 876	10 209	+ 3,4 %
Commune de Ouistreham	5 066	5 074	+ 0,2 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 402	2 406	+ 0,2 %
Commune de Sannerville	940	847	- 9,9 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	3 952	4 066	+ 2,9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 234	1 243	+ 0,7 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	3 068	3 084	+ 0,5 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 523	1 533	+ 0,7 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 317	6 439	+ 1,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	4 398	5 582	+ 26,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	8 702	8 767	+ 0,7 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	480	489	+ 1,9 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	917	937	+ 2,2 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 790	2 852	+ 2,2 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 083	1 124	+ 3,8 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2 941	2 972	+ 1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 805	4 914	+ 2,3 %
Commune de Troarn		1 580	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	104 668	108 553	+ 3,7 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

+ 10	<p>Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :</p> <p>Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)</p> <p>La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)</p>	10/10
+ 5	<p>De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)</p>	4/5 (93%)
+ 15	<p>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)</p>	11/15 (65%)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

+ 10	<p>Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)</p>	10/10
+ 10	<p>Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée</p>	10/10
+ 10	<p>Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)</p>	0/10
+10	<p>Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)</p>	10/10
+10	<p>Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)</p>	10/10
+10	<p>Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)</p>	10/10
+ 10	<p>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)</p>	10/10
+5	<p>Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)</p>	0/5

Depuis 2018, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2018	101	+ 13,5 %
Année 2019	100	- 0,9 %
Année 2020	100	0 %

Pour l'année 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

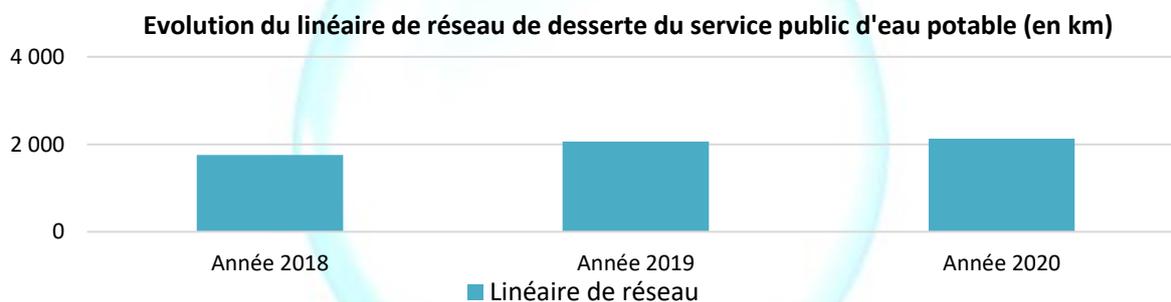
Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2019	2020	
Commune de Bénouville	18,696	18,686	- 0,1 %
Commune de Biéville-Beuville	36,765	36,49	- 0,7 %
Commune de Blainville-sur-Orne	29,712	30,837	+ 3,8 %
Commune de Caen	395,487	394,62	- 0,2 %
Commune de Carpiquet	30,733	30,738	0 %
Commune de Cormelles-le-Royal	33,706	35,142	+ 4,3 %
Commune d'Epron	12,085	13,082	+ 8,2 %
Commune de Fleury-sur-Orne	33,196	33,201	0 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	88,198	88,634	+ 0,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	246,752	251,336	+ 1,9 %
Commune de Ouistreham	77,189	78,843	+ 2,1 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	36,615	36,613	0 %
Commune de Sannerville	20,027	18,209	- 9,1 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	107,584	107,609	0 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	36,664	37,904	+ 3,4 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	71,06	70,883	- 0,2%
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	25,193	25,195	0 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	115,245	117,397	+ 1,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	111,345	134,279	+ 20,6 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	152,987	151,277	- 1,1 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	11,588	11,58	- 0,1 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	12,41	12,41	0 %

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2019	2020	
Ex-syndicat Caen Ouest	64,659	65,076	+ 0,6 %
Ex-syndicat Val d'Odon	44,277	44,568	+ 0,7 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	107,678	107,463	- 0,2 %
Ex-syndicat Source de Thaon	141,148	141,974	+ 0,6 %
Commune de Troarn		33,3	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	2 061	2 127	+ 3,2 %

* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2018, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2018	1 759 km	+ 0,7 %
Année 2019	2 061 km	+ 17,2 %
Année 2020	2 127 km	+ 3,2 %

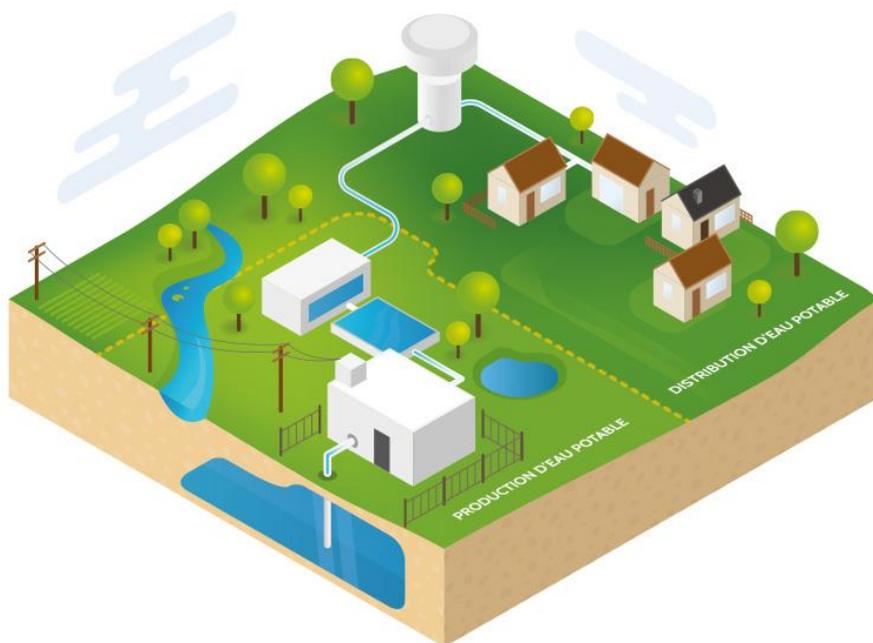


Au 31 décembre 2020, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 127 kilomètres (km) de canalisation hors branchement et adduction.

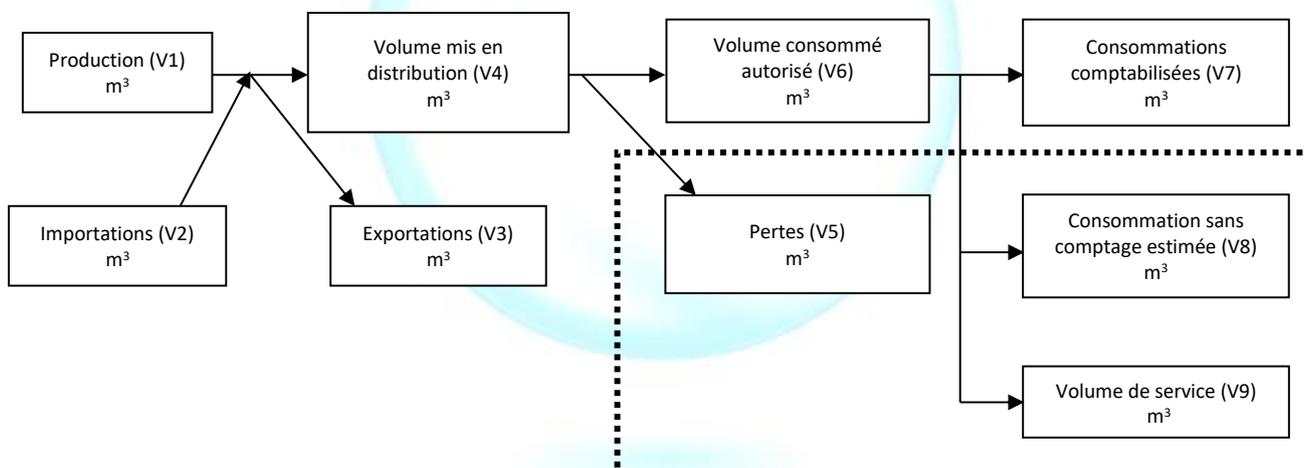
5. Les volumes

a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

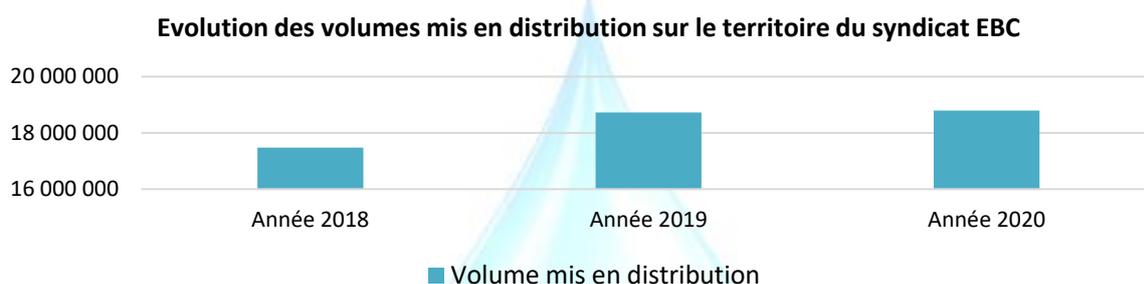
Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m3) V4		Variation
	2019	2020	
Commune de Bénouville	118 988	124 977	+ 5,0 %
Commune de Biéville-Beuville	198 647	209 279	+ 5,3 %
Commune de Blainville-sur-Orne	302 729	296 487	- 2,1 %
Commune de Caen	7 652 730	7 592 535	- 0,8 %
Commune de Carpiquet	204 797	221 250	+ 8,0 %
Commune de Cormelles-le-Royal	260 251	276 342	+ 6,2 %
Commune d'Épron	73 433	80 968	+ 10,3 %
Commune de Fleury-sur-Orne	261 226	269 609	+ 3,2 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 568 735	1 555 046	- 0,9 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 161 748	1 281 976	+ 10,3 %
Commune de Ouistreham	679 583	699 460	+ 2,9 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	229 986	244 029	+ 6,1 %
Commune de Sannerville	85 953	84 593	- 1,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	497 831	494 103	- 0,7 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	138 228	131 638	- 4,8 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	345 085	361 994	+ 4,9 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	160 630	147 323	- 8,3 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	826 919	872 655	+ 5,5 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	466 960	647 192	+ 38,6 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 911 684	1 600 605	- 16,3 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	52 303	51 377	- 1,8 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	85 752	91 552	+ 6,8 %
Ex-syndicat Caen Ouest	378 583	371 168	- 1,9 %
Ex-syndicat Val d'Odon	114 574	121 702	+ 6,2 %
Ex-syndicat Région d'Évrecy	356 772	357 419	+ 0,2 %
Ex-syndicat Source de Thaon	588 824	604 245	+ 2,6 %
Commune de Troarn		n.d*	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	18 722 951	18 789 524	+ 0,4 %

* Donnée non disponible

Depuis 2018, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2018	17 477 413 m3	+ 3,3 %
Année 2019	18 722 951 m3	+ 7,1 %
Année 2020	18 789 524 m3	+ 0,4 %



En 2020, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 18 789 524 m3.

c. Les volumes consommés comptabilisés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé comptabilisé correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Par ailleurs, il est obtenu par la soustraction du volume consommé autorisé (V6), le volume consommé sans comptage estimée (V8) et le volume de service (V9).

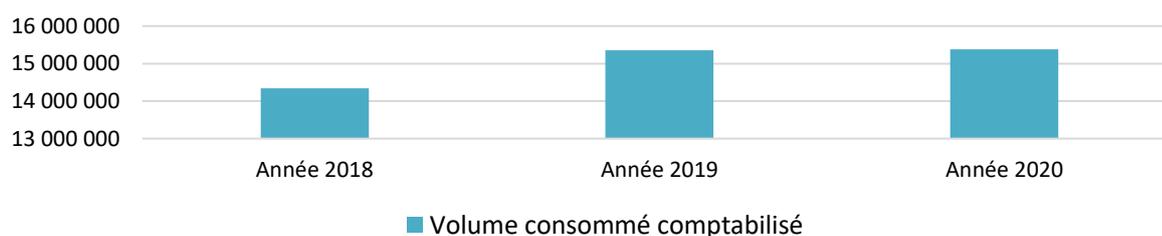
Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2019	2020	
Commune de Bénouville	102 813	103 370	+ 0,5 %
Commune de Biéville-Beuville	154 171	168 477	+ 9,3 %
Commune de Blainville-sur-Orne	256 726	254 068	- 1,0 %
Commune de Caen	5 982 805	5 719 919	- 4,4 %
Commune de Carpiquet	183 990	199 858	+ 8,6 %
Commune de Cormelles-le-Royal	238 434	249 141	+ 4,5 %
Commune d'Epron	65 523	76 332	+ 16,5 %
Commune de Fleury-sur-Orne	235 942	222 195	- 5,8 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 470 227	1 463 082	- 0,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	962 152	1 044 137	+ 8,5 %
Commune de Ouistreham	603 745	567 220	- 6,0 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	214 120	227 586	+ 6,3 %

Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2019	2020	
Commune de Sannerville	78 161	74 834	- 4,3 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	392 390	406 740	+ 3,7 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	117 347	119 138	+ 1,5 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	291 018	300 465	+ 3,2 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	138 989	134 461	- 3,3 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	734 943	744 024	+ 1,2 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	403 982	560 241	+ 38,7 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 443 998	1 266 724	- 12,3 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	46 050	45 678	- 0,8 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	81 885	77 154	- 5,8 %
Ex-syndicat Caen Ouest	308 309	312 843	+ 1,5 %
Ex-syndicat Val d'Odon	100 409	106 460	+ 6,0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	278 150	275 685	- 0,9 %
Ex-syndicat Source de Thaon	471 148	494 512	+ 5,0 %
Commune de Troarn		169 584	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 357 427	15 383 928	+ 0,2 %

Depuis 2018, l'évolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé comptabilisé (V7) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2018	14 337 717 m3	+ 1 %
Année 2019	15 357 427 m3	+ 7,1 %
Année 2020	15 383 928 m3	+ 0,2 %

Evolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC



En 2020, le volume total vendu aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 15 383 928 m3.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

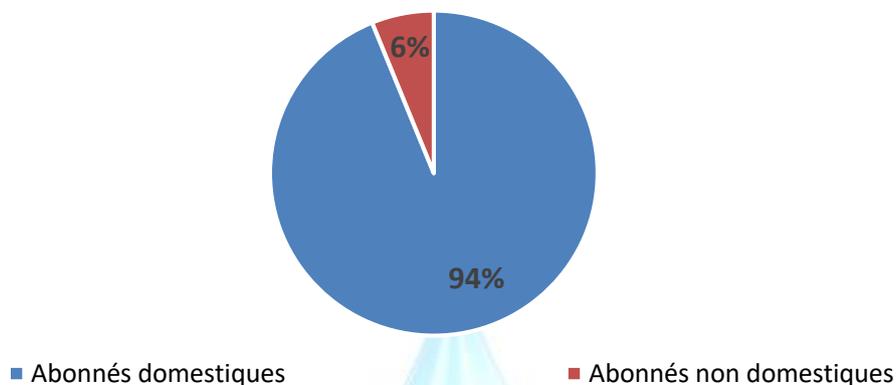
Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (*y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur*) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques en 2020 est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés domestiques	Volume vendu aux abonnés non domestiques	Volume total vendu
	En mètre cube (m3)		
Commune de Bénouville	103 288	82	103 370
Commune de Biéville-Beuville	167 003	1 474	168 477
Commune de Blainville-sur-Orne	213 306	40 761	254 067
Commune de Caen	5 428 326	257 749	5 686 075
Commune de Carpiquet	196 158	3 700	199 858
Commune de Cormelles-le-Royal	232 648	16 493	249 141
Commune d'Epron	76 191	142	76 333
Commune de Fleury-sur-Orne	221 182	0	221 182
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 096 848	366 233	1 463 081
Ex-syndicat Région de Louvigny	993 023	51 114	1 044 137
Commune de Ouistreham	566 588	365	566 953
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	226 976	610	227 586
Commune de Sannerville	74 834	0	74 834
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	403 589	3 150	406 739
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	116 544	2 594	119 138
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (<i>Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer</i>)	295 751	78	295 829
Commune de Lion-sur-Mer (<i>Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer</i>)	134 452	0	134 452
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	741 919	2 105	744 024
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	527 306	32 936	560 242
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 115 770	148 861	1 264 631
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	45 477	201	45 678
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	77 009	145	77 154
Ex-syndicat Caen Ouest	312 273	569	312 842
Ex-syndicat Val d'Odon	105 990	470	106 460
Ex-syndicat Région d'Evrecy	273 394	2 291	275 685
Ex-syndicat Source de Thaon	492 322	2 190	494 512
Commune de Troarn	160 530	9 054	169 584
TOTAL Territoire du syndicat EBC	14 398 697	943 367	15 342 064

En 2020, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2018, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2018	13 305 487 m3		1 007 312 m3		14 312 799 m3	
Année 2019	14 224 965 m3	+ 6,9 %	1 066 941 m3	+ 5,9 %	15 291 906 m3	+ 6,8 %
Année 2020	14 398 697 m3	+ 1,2 %	943 367 m3	- 11,6 %	15 342 064 m3	+ 0,3 %

6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (*indicateur P104.3*) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (*à consommation constante*) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

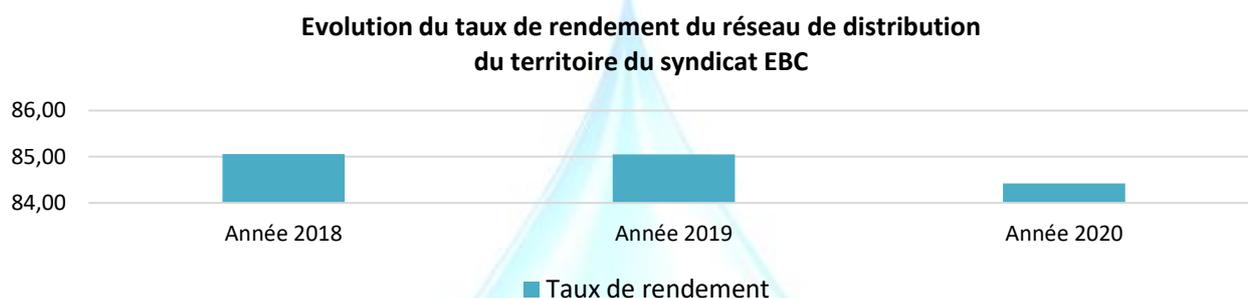
$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Territoire de distribution	Taux de rendement		Volume vendu par rapport au volume mis en distribution	
	2019	2020	2019	2020
Commune de Bénouville	95,08 %	90,02 %	86,41 %	82,71 %
Commune de Biéville-Beuville	78,06 %	80,79 %	77,61 %	80,50 %
Commune de Blainville-sur-Orne	92,63 %	93,34 %	84,80 %	85,69 %
Commune de Caen	82,05 %	79,87 %	78,18 %	75,34 %
Commune de Carpiquet	90,39 %	90,69 %	89,84 %	90,33 %
Commune de Cormelles-le-Royal	92,00 %	90,38 %	91,62 %	90,16 %
Commune de Epron	89,69 %	94,62 %	89,23 %	94,27 %
Commune de Fleury-sur-Orne	91,01 %	83,08 %	90,32 %	82,41 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	94,29 %	94,45 %	93,72 %	94,09 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	84,39 %	87,42 %	82,82 %	81,45 %
Commune de Ouistreham	89,24 %	81,43 %	88,84 %	81,09 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	94,07 %	93,97 %	93,10 %	93,26 %
Commune de Sannerville	92,33 %	91,44 %	90,93 %	88,46 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	82,55 %	84,93 %	78,82 %	82,32 %
Ex-syndicat Cheux-Saint-Manvieu	85,97 %	91,33 %	84,89 %	90,50 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	86,55 %	83,33 %	84,33 %	83,00 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	86,81 %	91,72 %	86,53 %	91,27 %
Ex-syndicat Ifs-Bourguébus	89,54 %	85,68 %	88,88 %	85,26 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	95,41 %	94,51 %	86,51 %	86,56 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	77,56 %	80,93 %	75,54 %	79,14 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	88,52 %	89,17 %	88,04 %	88,91 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	95,75 %	84,46 %	95,49 %	84,27 %
Ex-syndicat Caen Ouest	82,14 %	84,81 %	81,44 %	84,29 %
Ex-syndicat Val d'Odon	88,41 %	87,84 %	87,64 %	87,48 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	78,95 %	78,36 %	77,96 %	77,13 %
Ex-syndicat Source de Thaon	82,96 %	84,22 %	80,02 %	81,84 %
Commune de Troarn	<i>n.d*</i>			
TOTAL Territoire du syndicat EBC	85,05%	84,42%	82,02%	80,97%

* Données non disponibles

Depuis 2018, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2018	85,06 %
Année 2019	85,05 %
Année 2020	84,42 %



En 2020, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 84,42 %.

7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (*indicateur P105.3*) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)		Variation
	2019	2020	
Commune de Bénouville	2,37	3,17	+ 34 %
Commune de Biéville-Beuville	3,31	3,06	- 8 %
Commune de Blainville-sur-Orne	4,24	3,77	- 11 %
Commune de Caen	11,57	13,00	+ 12 %
Commune de Carpiquet	1,85	1,91	+ 3 %
Commune de Cormelles-le-Royal	1,77	2,12	+ 20 %
Commune d'Epron	1,79	0,97	- 46 %
Commune de Fleury-sur-Orne	2,09	3,91	+ 87%
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	3,06	2,84	- 7 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,22	2,59	+ 17 %

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2019	2020	
Commune de Ouistreham	2,69	4,60	+ 71 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,19	1,23	+ 4 %
Commune de Sannerville	1,07	1,47	+ 38 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,69	2,22	- 17 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,56	0,90	- 42 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2,08	2,38	+ 14 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2,35	1,40	- 41 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2,19	3,00	+ 37 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,55	1,77	+ 14 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	8,38	6,05	- 28 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,48	1,35	- 9 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0,85	3,18	+ 272 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2,98	2,46	- 18 %
Ex-syndicat Val d'Odon	0,88	0,94	+ 7 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2,00	2,08	+ 4 %
Ex-syndicat Source de Thaon	2,28	2,12	- 7 %
Commune de Troarn	<i>n.d*</i>		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,47	4,60	+ 2,9 %

* Données non disponibles

Depuis 2018, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2018	4,89 m ³ /j/km	+ 14,8 %
Année 2019	4,47 m ³ /j/km	- 8,6 %
Année 2020	4,60 m ³ /j/km	+ 2,9 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 4,60 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

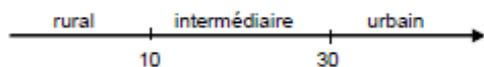
Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)		Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2019	2020	2020		2020
Commune de Bénouville	0,86	1,83	16	Intermédiaire	Bon
Commune de Biéville-Beuville	3,25	3,02	13	Intermédiaire	Bon
Commune de Blainville-sur-Orne	4,06	3,61	51	Urbain	Bon
Commune de Caen	11,26	12,58	50	Urbain	Moyen
Commune de Carpiquet	1,78	1,86	18	Intermédiaire	Bon
Commune de Cormelles-le-Royal	1,69	2,07	19	Intermédiaire	Bon
Commune d'Epron	1,72	0,91	16	Intermédiaire	Bon
Commune de Fleury-sur-Orne	1,94	3,77	18	Intermédiaire	Bon
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,91	2,81	48	Urbain	Bon
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,10	1,83	13	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	2,60	4,51	20	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,02	1,10	17	Intermédiaire	Bon
Commune de Sannerville	0,90	1,21	13	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,61	2,14	12	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,45	0,83	9	Rural	Bon
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,79	2,34	12	Intermédiaire	Bon

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2019	2020	2020		2020
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2,30	1,33	15	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2,06	2,92	17	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,46	1,71	29	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	8,19	5,94	25	Intermédiaire	Moyen
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,42	1,32	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0,80	3,14	17	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Caen Ouest	2,86	2,37	13	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Val d'Odon	0,82	0,91	7	Rural	Bon
Ex-syndicat Région d'Evrecy	1,91	1,97	7	Rural	Bon
Ex-syndicat Source de Thaon	2,19	2,05	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Troarn	<i>n.d*</i>				
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,30	4,37	24	Intermédiaire	Bon

** Données non disponibles

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon	
60	75	85		réseau urbain
55	70	80		réseau intermédiaire
50	65	75		réseau rural

Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

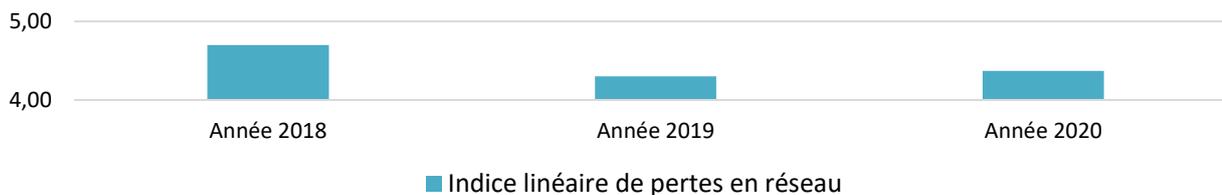
mauvais	insuffisant	moyen	bon
	18	13	10
	10	8	5
	5	3	2

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2018, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2018	4,70 m ³ /j/km	Bon	+ 14,9 %
Année 2019	4,30 m ³ /j/km	Bon	- 8,5 %
Année 2020	4,37 m ³ /j/km	Bon	+ 1,6 %

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2020, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 4,37 m³/j/km.

9. La qualité de l'eau

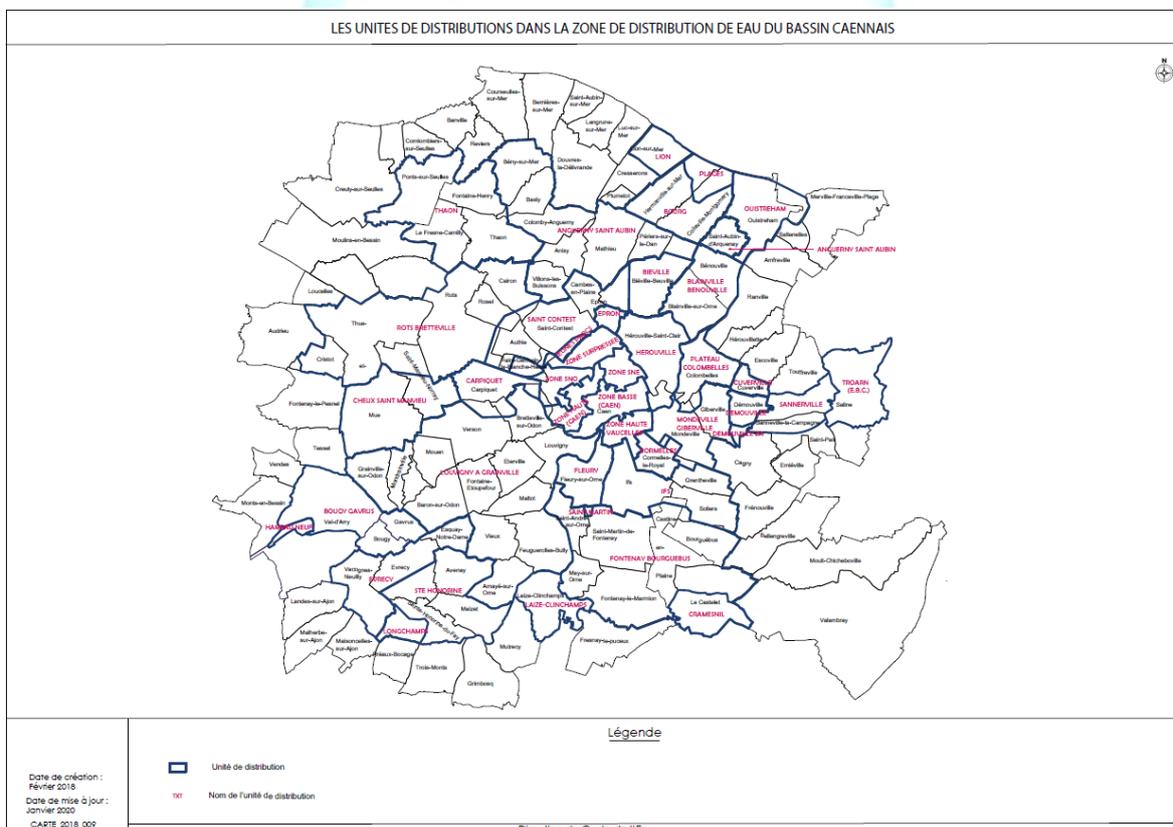
L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Par ailleurs, il est à préciser que des autocontrôles sont réalisés par les exploitants en complément des contrôles sanitaires règlementaires.

Le territoire du syndicat EBC est composé des unités de distribution représentées ci-après :



Une unité de distribution peut être définie comme une zone géographique qui se caractérise par une même qualité de l'eau (*origine de l'eau*), un même exploitant et un maître d'ouvrage identique. Sa qualification relève de l'ARS

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2020 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Biéville-Beuville	10	0	100 %	11	0	100 %
Blainville - Bénouville	17	0	100 %	19	0	100 %
Carpiquet	10	0	100 %	11	0	100 %
Cormelles-le-Royal	13	0	100 %	14	0	100 %
Epron	8	0	100 %	9	0	100 %
Ouistreham	21	0	100 %	23	0	100 %
Hameau neuf	3	0	100 %	4	0	100 %
Rots Bretteville-l'Orgueilleuse	18	0	100 %	21	0	100 %
Saint-Contest	15	0	100 %	17	0	100 %
Cheux - Saint-Manvieu	12	0	100 %	13	0	100 %
Démouville	9	0	100 %	10	0	100 %
Evrecy	11	0	100 %	12	0	100 %
Sainte-Honorine-du-Fay	9	0	100 %	10	0	100 %
Louvigny à Grainville	48	0	100 %	51	0	100 %
Thaon	11	0	100 %	12	0	100 %
Anguerny - Saint-Aubin d'Arquenay	16	0	100 %	18	0	100 %
Bougy Gavrus	11	0	100 %	12	0	100 %
Jeunes parcs	3	0	100 %	4	0	100 %
Saint-Martin	4	0	100 %	6	0	100 %
Fontenay Bourguébus	21	0	100 %	23	0	100 %
Ifs	30	0	100 %	33	0	100 %
Longchamp	3	0	100 %	3	0	100 %
Cuerville	9	0	100 %	10	0	100 %
Laize-Clinchamps	9	0	100 %	10	0	100 %
Cramesnil	3	0	100 %	3	0	100 %
Zone haute Vaucelles - Caen	49	0	100 %	52	0	100 %
Zone basse - Caen	46	0	100 %	49	0	100 %
Zone surélevée Nord-Ouest-Caen	23	0	100 %	27	0	100 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Zone surpressée - Caen	18	0	100 %	20	0	100 %
Zone haute - Caen	32	0	100 %	35	0	100 %
Zone surélevée Nord-Est - Caen	30	0	100 %	33	0	100 %
Fleury	13	0	100 %	14	0	100 %
Lion	11	0	100 %	13	1	92,3 %
Bourgs	13	0	100 %	15	0	100 %
Plages	8	0	100 %	9	0	100 %
Mondeville - Giberville	23	0	100 %	25	0	100 %
Plateau Colombelles	17	0	100 %	19	0	100 %
Troarn	11	0	100 %	12	0	100 %
Hérouville	47	0	100 %	50	0	100 %
Sannerville	8	0	100 %	9	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	673	0	100 %	741	1	99,87%

Au cours de l'année 2020, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC (1 414 prélèvements réalisés), une (1) non-conformité a été enregistrée.

Elle est détaillée dans le tableau suivant :

Unité de distribution concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Date du contrôle	Paramètres	Teneur constatée	Seuil de qualité
Lion	1	Physico-chimiques	8 juin 2020	Bentazone	0,17 µg	0,1 µg

µg : microgramme

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2016, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

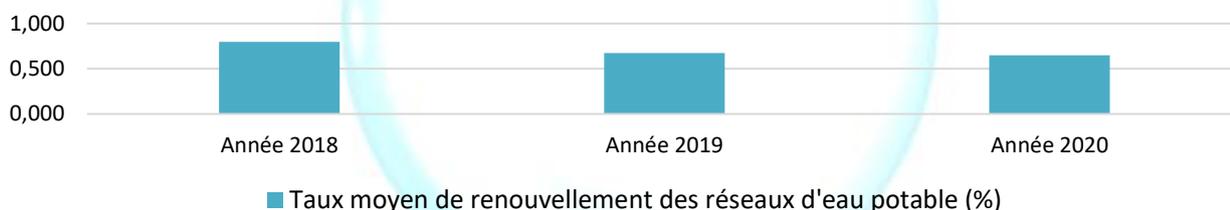
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2016	28,59	+ 116,7 %
Année 2017	7,925	- 72,3 %
Année 2018	7,570	- 4,5 %
Année 2019	12,314	+ 62,7 %
Année 2020	12,876	+ 4,6 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 69,275 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2018, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2018	0,796 %
Année 2019	0,675 %
Année 2020	0,651 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



Dans ce cadre, pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,651 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

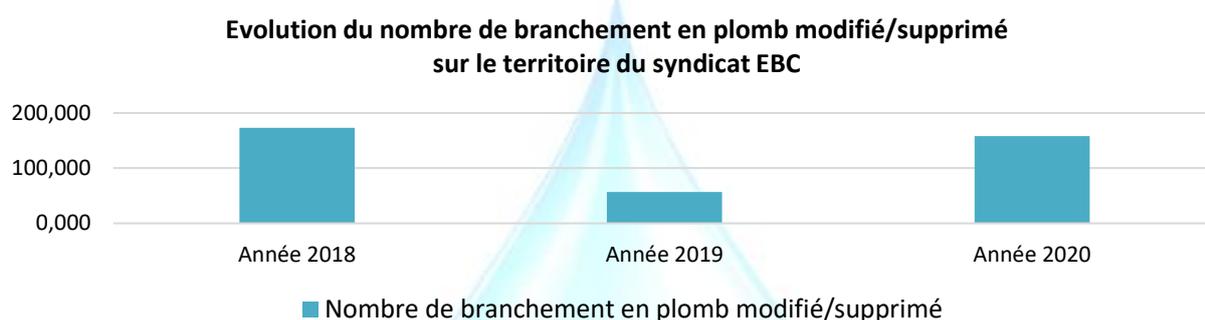
Au regard des données actuelles et d'un marché portant renouvellement des branchements en plomb en cours de préparation en 2020, le nombre de ces branchements n'est pas exhaustif. Une mise à jour de l'inventaire des branchements a été réalisé avec les exploitants.

Pour l'année 2020, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Commune de Bénouville	908	0	0 %	0	0 %
Commune de Biéville-Beuville	1 650	0	0 %	66	4 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 231	0	0 %	0	0 %
Commune de Caen	16 340	157	1 %	5 281	32,3 %
Commune de Carpiquet	1 516	0	0 %	65	4,3 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 187	0	0 %	0	0 %
Commune de Epron	573	0	0 %	0	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1 408	0	0 %	2	0,1 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	3 582	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	10 209	0	0 %	38	0,4 %
Commune de Ouistreham	5 074	0	0 %	19	0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 406	0	0 %	0	0 %
Commune de Sannerville	847	0	0 %	2	0,2 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 066	0	0 %	38	0,9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 243	0	0 %	0	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 809	1	0 %	2	0,1 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 474	0	0 %	3	0,2 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 439	0	0 %	4	0,1 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	5 582	0	0 %	135	2,4 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	7 375	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	489	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	807	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 852	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 124	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2 972	0	0 %	33	1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 914	0	0 %	6	0,1 %
Commune de Troarn	1 527	0	0 %	0	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	92 604	158	0,2 %	5 694	6,1 %

Depuis 2018, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés
Année 2018	78 964	173
Année 2019	88 809	57
Année 2020	92 604	158



En 2020, cent cinquante-huit (158) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de 5 694 représentant alors 6,1 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, les données sont les suivantes :

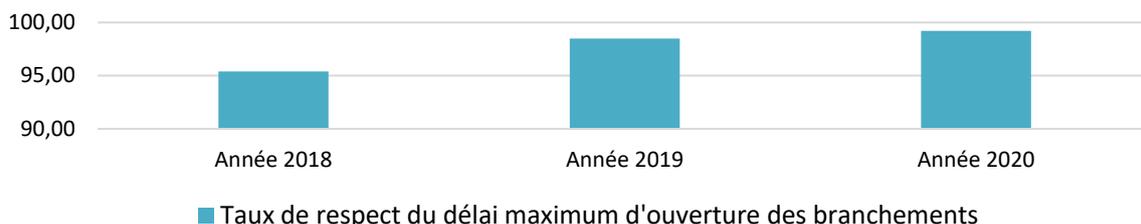
Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2019	2020
Commune de Bénouville	98,73 %	100 %
Commune de Biéville-Beuville	99,51 %	96,57 %
Commune de Blainville-sur-Orne	100 %	99,48 %
Commune de Caen	100 %	100 %
Commune de Carpiquet	98,41 %	99,21 %
Commune de Cormelles-le-Royal	100 %	71,43 %
Commune de Epron	97,67 %	100 %
Commune de Fleury-sur-Orne	100 %	100 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair		100 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	98,49 %	98,88 %
Commune de Ouistreham	97,91 %	98,43 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	95,15 %	100 %
Commune de Sannerville		100 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	98,65 %	99,18 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	96,09 %	96,52 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	96,63 %	99,18 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	97,23 %	99,75 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	100 %	100 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	100 %	100 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	100 %	100 %
Ex-syndicat Caen Ouest	99,53 %	95,45 %
Ex-syndicat Val d'Odon	100 %	100 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	100 %	99,01 %
Ex-syndicat Source de Thaon	98,14 %	99,44 %
Commune de Troarn		100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	98,48 %	99,20 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2018, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2018	95,39 %
Année 2019	98,48 %
Année 2020	99,20 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2020, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,20 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

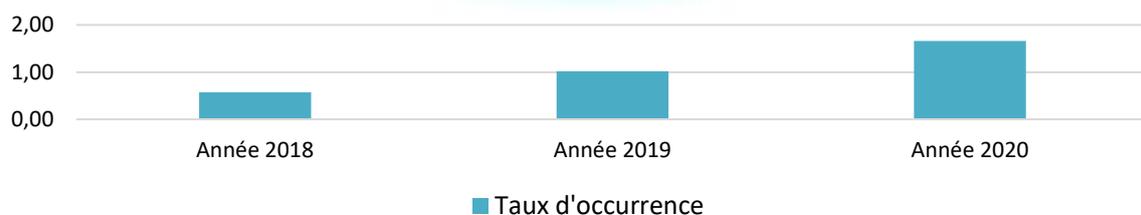
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2018, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

	Nombre d'interruptions de service non programmées		Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2018	54	- 37,9 %	0,57 pour 1 000 abonnés
Année 2019	107	+ 50,5 %	1,02 pour 1 000 abonnés
Année 2020	180	+ 68,2 %	1,66 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2020, cent quatre-vingt (180) interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 1,66 pour 1 000 abonnés.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (*indicateur P155.1*) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Depuis 2018, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2018	65		0 %
Année 2019	120		+ 54,2 %
Année 2020	80		- 33,3 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2018, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2018	0,69 pour 1 000 abonnés	- 1,4 %
Année 2019	1,15 pour 1 000 abonnés	+ 66,7 %
Année 2020	0,74 pour 1 000 abonnés	- 35,6 %

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 0,74 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*indicateur P154.0*) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (*par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite*).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2019, ces factures avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Commune de Bénouville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 164,63	765,25	850,35
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	189 983	207 752	222 675
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,61 %	0,37 %	0,38 %
Commune de Biéville-Beuville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 051,56	1 798,98	2 770,70
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	299 284	307 887	301 293
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,35 %	0,58 %	0,92 %
Commune de Blainville-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	5 650,92	4 821	5 141,94
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	462 765	488 878	505 626
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,22 %	0,96 %	1,02 %
Commune de Caen	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	148 641	204 760	223 273
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 330 834	11 401 665	11 798 856
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,31 %	1,80 %	1,89 %
Commune de Carpiquet	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 710,45	1 720,35	3 097,29
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	312 795	300 212	287 552
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,55 %	0,57 %	1,08 %
Commune de Cormelles-le-Royal	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	0	3 972,52	7 522,58
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	655,55		248 849
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0 %	1,82 %	3,02 %
Commune d'Épron	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	85,36	65,91	449,88
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	130 987	125 044	129 215
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,07 %	0,05 %	0,35 %
Commune de Fleury-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	7 349	9 172	9 923
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	550 292	585 902	552 215
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,34 %	1,57 %	1,80 %

Entité concernée		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Commune d'Hérouville-Saint-Clair et Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	194,67	19 124,33	498
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 743 979,81	1 611 477,85	1 982 728,20
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,01 %	1,19 %	0,03 %
Commune de Ouistreham	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	8 676,71	13 006	13 760,53
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 268 080	1 275 660	1 290 946
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,68 %	1,02 %	1,07 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	992,75	837,10	1 111,05
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	71 483	74 573	78 335
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,39 %	1,12 %	1,42 %
Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	5 926	4 132	5 846
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	195 158	194 767	191 977
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,04 %	2,12 %	3,05 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 246,20	2 582,28	2 651,56
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	424 377	429 180	428 353
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,53 %	0,60 %	0,62 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 459,59	6 851,40	8 161,67
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	843 314	868 546	889 692
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,41 %	0,79 %	0,92 %
Ex-syndicat Caen Ouest	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 451,65	4 710,97	4 428,14
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	651 375	680 584	666 969
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,68 %	0,69 %	0,66 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 755,49	1 748,11	2 454,44
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	280 734	262 256	268 519
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,63 %	0,67 %	0,91 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Colleville - Hermanville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 974	22 395	13 098
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	748 184	762 660	774 460
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,33 %	2,94 %	1,69 %

Entité concernée		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Lion-sur-Mer	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 042	8 743	7 627
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	375 375	363 123	365 249
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,81 %	2,41 %	2,09 %
Ex-syndicat Iffs - Bourguébus	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	17 867,83	16 277,71	26 287,33
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 600 685	1 639 058	1 658 887
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,12 %	0,99 %	1,58 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	14 483,75	19 022,01	19 646,39
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 581 770	2 658 002	2 656 245
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,56 %	0,72 %	0,74 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	11 299,02	10 926,22	13 830,78
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 027 379	1 289 508	1 341 544
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,10 %	0,85 %	1,03 %
Ex-syndicat Mondeville Colombelles - Giberville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	56 589	78 633	64 190
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 982 589	3 031 090	2 847 860
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,90 %	2,59 %	2,25 %
Ex-syndicat Val d'Odon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		2 231,60	2 644,72
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		339 267	348 507
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,66 %	0,76 %
Ex-syndicat Source de Thaon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		8 990,62	9 498,98
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		1 175 795	1 192 989
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		0,76 %	0,80 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre		9 054,29	13 272,92
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année		807 710	787 605
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		1,12 %	1,69 %

16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur (*indicateur P109.0*) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (*fonds de solidarité logement - FSL, par exemple*) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (*notamment ceux qui sont liés au FSL*).

Depuis 2019, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
	Montant (€)	Montant (€/m ³)	Variation
Année 2019	6 015,67 €	0,0003 €/m ³	
Année 2020	4 106,86 €	0,0003 €/m ³	0 %

Evolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité sur le territoire du syndicat EBC



En 2020, 4 106,86 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0003 €/m³.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ **La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie**

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception. L'appel d'offres sera lancé dès que la propriété de l'ouvrage sera acquise.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sannerville**

Le réservoir de Sannerville a fait l'objet d'un diagnostic « génie civil » en avril 2019. Une étude a été lancée en juin 2019 pour définir les travaux à réaliser ainsi que leur enveloppe financière. Au vu du montant total d'une réhabilitation complète (555 000 € HT) et de l'état d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, il a été décidé de procéder aux travaux jugés essentiels, à savoir :

- La remise en sécurité et la mise aux normes des éléments de serrurerie (*garde-corps, échelles, ventilations...*),
- L'amélioration de la protection de l'accès au réservoir et au forage selon les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS - *remplacement de la clôture et du portail, remplacement de la trappe sur le regard de tête de forage...*),
- Le comblement du forage abandonné et la démolition du local technique,
- Le remplacement uniquement de la partie basse des colonnes montantes et descendantes, de l'extérieur jusqu'aux pièces en fonte situé au rez-de-chaussée pour la conduite d'alimentation et de distribution, y compris le remplacement de ces pièces et jusqu'à la canalisation PVC au niveau rez-de-chaussée pour la conduite de vidange / trop-plein,
- Le nettoyage de la sous-face de cuve (*enlèvement du dépôt verdâtre*).

Le marché a été attribué à l'entreprise SADE CGTH. Les travaux commenceront en juin 2021.

Le coût de l'opération est estimé à 270 000 € HT.

➤ **La réhabilitation partielle du réservoir de Sainte-Honorine-du-Fay**

Des chutes de morceaux de revêtement ont été observés sur le réservoir. L'ancien syndicat d'Evrecy a procédé à sa mise en sécurité par la pose d'une bâche de protection enveloppant la cuve. Lors du transfert de la compétence « eau potable » au syndicat EBC en 2019, il a été procédé à un diagnostic de l'ouvrage par les sociétés Sixense pour la partie « structure », Chevalier Diag pour la partie « amiante - plomb » et Qualiconsult pour la partie « sécurité ».

Les études pour une réhabilitation partielle ont été menées sur l'année 2020. La consultation des entreprises est prévue début 2021 pour un commencement des travaux courant été 2021.

Le coût de l'opération est estimé à 260 000 € HT

➤ **La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair**

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m³) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causé par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoritiques. On note également la présence d'amiante de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise au norme d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,

- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 1 800 000 € HT.

➤ **La création d'un réservoir sur tour et de ses canalisations à Bénouville**

Les communes de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay sont alimentées en direct par des communes voisines et ne possèdent pas de réserve propre. Afin de sécuriser leur alimentation en eau, un réservoir sur tour d'une capacité de 800 m³ va être construit ainsi que les conduites permettant de relier l'ouvrages aux réseaux de distribution existant sur un linéaire d'environ 2 700 ml.

Les travaux de conduites sont prévus à compter du 1^{er} semestre 2021 par l'entreprise SITPO. Les travaux de génie civil devraient commencer en juin 2021 pour une période de onze (11) mois et seront réalisés par la société VAUBAN GC.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 000 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2020, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Amayé-sur-Orne	Chemin rural du Haut Amayé		110	19 800 €
Biéville-Beuville	Basse Rue	230		96 000 €
	Route de Mathieu	244		92 000 €
	Rue des tailleurs de Pierre	950		190 000 €
	Rue de Suffolk		145	25 400 €
	Rue de la Banque		44	8 800 €
Blainville-sur-Orne	Impasse des Mercières et impasse des Chantiers Navals	155		54 200 €
Bretteville-sur-Odon	Sécurisation du R6	1 300		348 000 €
Caen	Rue de Canchy et rue du Belvédère	350		123 900 €
	Rue de Calix	709		229 800 €
	Rue Pierre de Coubertin	17 + reprise de 62 branchements		97 000 €
	Rue des Cultures - Clos Charmant	493		92 000 €
	Boulevard Detolle	398		66 500 €
	Rue Flandres Dunkerque	256		95 500 €
	Rue de Bosnières	300		115 100 €

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Caen	Rue de Touraine		100	17 800 €
	Rue de la Tour es-Mort		55	18 300 €
Colleville-Montgomery	Rue des Ecoles, rue du Bocage et rue du Tour de Ville	906		230 000 €
	Rue Bellamy	100		61 000 €
Epron	Rue Saint-Ursin et rue de l'Eglise	216		78 000 €
Grainville-sur-Odon	Rue de la 15 Division Ecosaise	335		117 200 €
Giberville	Rue des Anglais - RD 230	1 076		290 000 €
Hermanville-sur-Mer	Rue d'Angerville et rue Madame Spriet	304		123 200 €
	Rue Hervé Leroy et rue du bac du Port	611		210 000 €
Hérouville-Saint-Clair	CC Grande Delle	330		62 000 €
	Rue Abbé Alix, Quesnel, Impasse des Cerisiers et des Nautilus	1 510		269 000 €
	Quartier de la Haute Folie Porte 6	209		65 000 €
Fleury-sur-Orne	VC 9 du bas de Fleury		44	13 000 €
ifs	Chemin de Cormelles et rue de la Chapelle		703	120 000 €
Mondeville	Rue des Chasseurs	225		193 000 €
Mouen	Rue des Côtelettes	201		63 000 €
Ouistreham	Pointe du Siège		982	403 000 €
Sainte-Honorine-du-Fay	Rue de la Poste, rue Swim Bridge, rue de l'Eglise et rue du Tour de Ville	1 242		178 400 €
Soliers	Rue des Bréholles	209		97 300 €
Villons-les-Buissons	Cr 1 des Buissons au Vieux Cairon		60	14 200 €
Total Territoire du syndicat EBC		12 876	2 243	4 277 400 €

2. Les opérations du programme 2020 en cours au 31 décembre 2020 ou reportées sur l'exercice 2020 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2020/2021	Etudes 2020 - Travaux 2021
Opérations reportées	Etudes et travaux 2021 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Fleury-sur-Orne	ZAC Hauts de l'Orne - Dévoiement de conduite d'alimentation réservoir sur Tour	130 000 €
Amayé-sur-Orne	Route de Bully et rue du Bac du Port	170 000 €
Anisy	Chemin du clos de la Herse	90 000 €
Bénouville	Rue du Bac du Port	143 000 €
	Rue Bellevue	20 000 €
Carpiquet	Rue Bellevue	415 000 €
	Route de Caumont	75 000 €
Colombelles	Rue Diderot, rue Jean Moulin et rue Lucien Mangematin	210 000 €
Grainville-sur-Odon	Rue de la Libération	150 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Impasse des Ormes	160 000 €
	Hauts de Folie Porte 9	100 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue de Secqueville	88 000 €
Avenay	Route d'Amayé	40 000 €
Baron-sur-Odon	Chemin du Pataras	275 000 €
Bretteville-sur-Odon	Réservoir R6 - Triangle des Crêtes	100 000 €
Caen	Authie Nord Voie Est Ouest	45 000 €
Colombelles	Rue Jean Jaurès et rue Salengro	715 000 €
Esquay-Notre-Dame	Rue du Stade et rue des Sept Acres	187 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue de Gournay	160 000 €
Maizet	Rue de la Fontaine	100 000 €
Maltot	Allée du clos de la France	145 000 €
May-sur-Orne	Rue Saint-Martin	53 000 €
Rosel	Rue de la rivière et rue de l'Eglise	120 000 €
Rots	Rue Froide	250 000 €
	Rue de la Grange au Dime et Sente au Coin	235 000 €
Troarn	Rue des Pervenches, rue de la Marjolaine et route de Rouen	148 000 €
Saint-André-sur-Orne	Chemin des Saules	38 000 €
Saint-Contest	Rue du Stade	44 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		4 306 000 €

3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2020-2021	Etudes 2020 - Travaux 2021
Opérations reportées	Etudes et travaux 2021 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Bretteville-sur-Odon	Rue de l'Avenir, rue du Vallon, rue des Mariettes et rue des Haies Vives	100 000 €
Caen	Rue de l'Oratoire et rue du Général Giraud	226 000 €
Cambes-en-Plaine	Rue du château et rue des Sycomores	140 000 €
Giberville	Rue du Clos de la Tête et rue de l'industrie	200 000 €
Biéville-Beuville	Rue de la Charrière - RD	350 000 €
Caen	Rue d'Auge et rue Saint-Michel	1 690 000 €
	Rue de la Folie	320 000 €
	Rue des Fauvettes, rue Ernest Manchon et rue Edmond Boca	95 000 €
	Rue Aristide Briand - Caserne Martin	190 000 €
	Rue Saint-Gabriel, rue d'Hastings, rue Barbey d'Aurevilly	390 000 €
Colombelles	Rue Jean Jaurès et rue Salengro	715 000 €
Démouville	Rue de la Montagne	60 000 €
Grentheville	Route de Soliers	346 000 €
Ifs	Rue de Picardie et rue de Bretteville	340 000 €
Ouistreham	Quartier des Charmettes	400 000 €
	Avenue de la Plage et de la Hève	540 000 €
Rots	Route de Saint-Manvieu	96 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue Mare Aux Clercs, Impasse du Chironne et rue de la Délivrande	140 000 €
	Rue Beethoven, Chopin	200 000 €
Verson	Rue de l'Eglise	88 000 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		6 626 000 €

4. La synthèse des montants financiers

Depuis 2018, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2018	3 838 378 €	- 6,7 %	114 255 €	2,9 %	0 €
Exercice 2019	2 774 899 €	- 27,7 %	157 170 €	5,7 %	0 €
Exercice 2020	6 454 702 €	+ 132,6 %	18 073 €	0,2 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

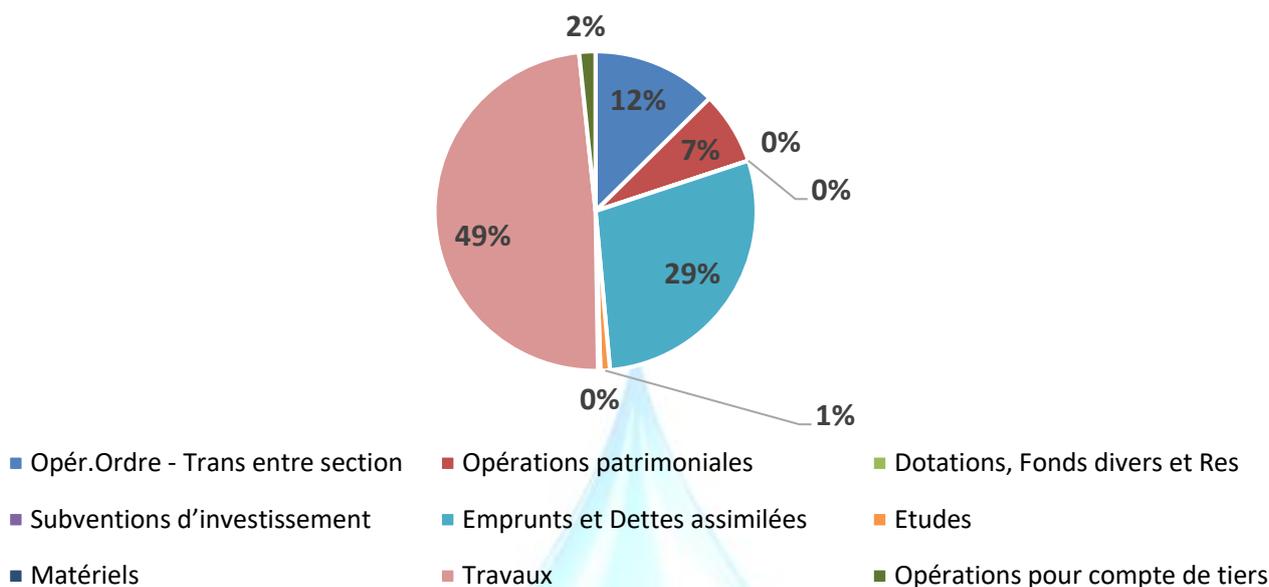
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

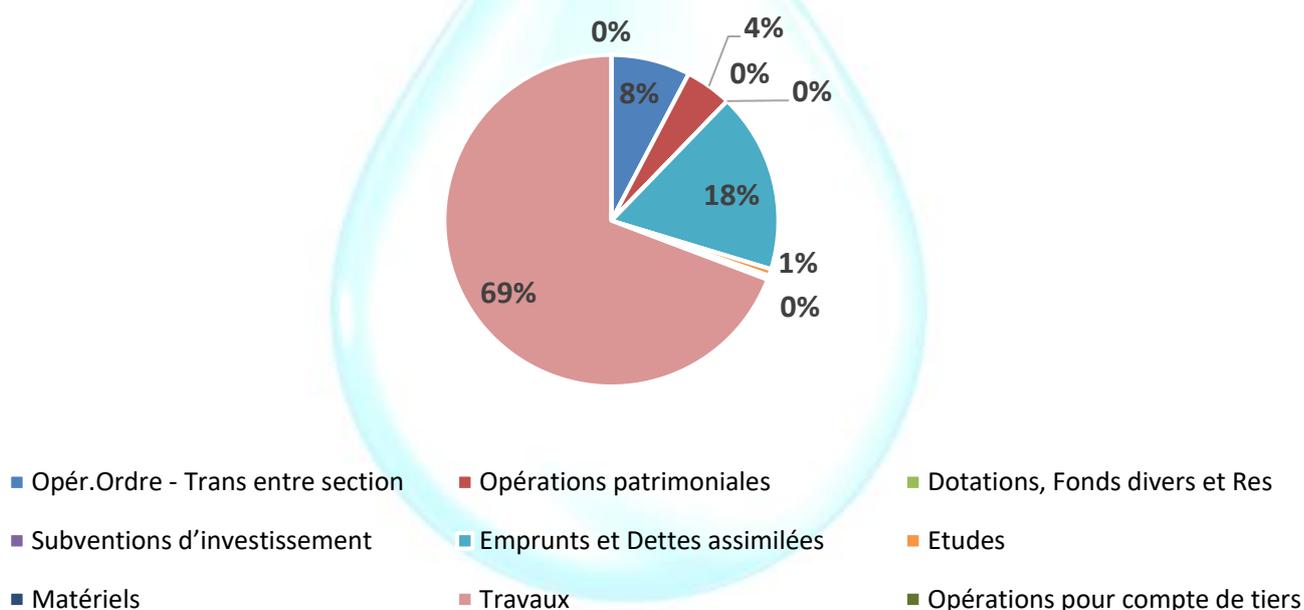
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	250 000	0	932 000	715 357	270 000	31 779
Opérations patrimoniales	1 150 000	100 371	1 150 000	420 434	1 050 000	721 240
Dotations, Fonds divers et Réserves	325 741	268 007	0	0	0	0
Subventions d'investissement	209 600	209 600	0	0	0	0
Emprunts et Dettes assimilées	1 555 000	1 384 381	1 657 100	1 636 876	1 437 000	1 436 478
Etudes	168 125	31 424	378 200	54 709	355 934	61 606
Matériels	20 000	186	23 285	13 495	71 000	37 796
Travaux	13 252 910	3 838 378	21 394 628	2 774 899	16 982 154	6 454 702
Opérations pour compte de tiers	140	139	93 512	93 512	0	0
TOTAL	16 931 516	5 832 486	25 628 724	5 709 283	20 166 088	8 743 601

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2019



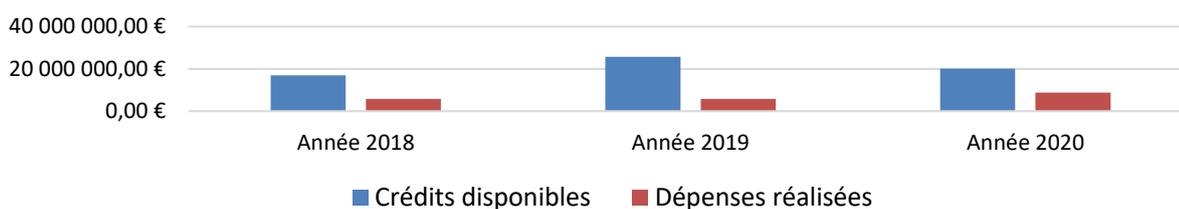
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 43 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

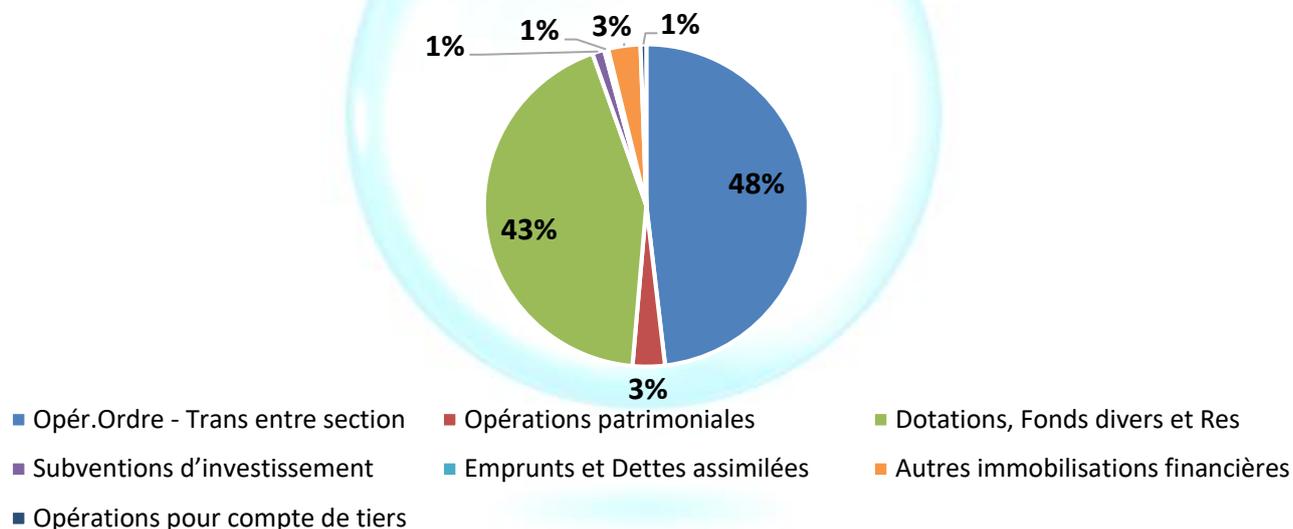


Recettes d'investissement - En euros (€)

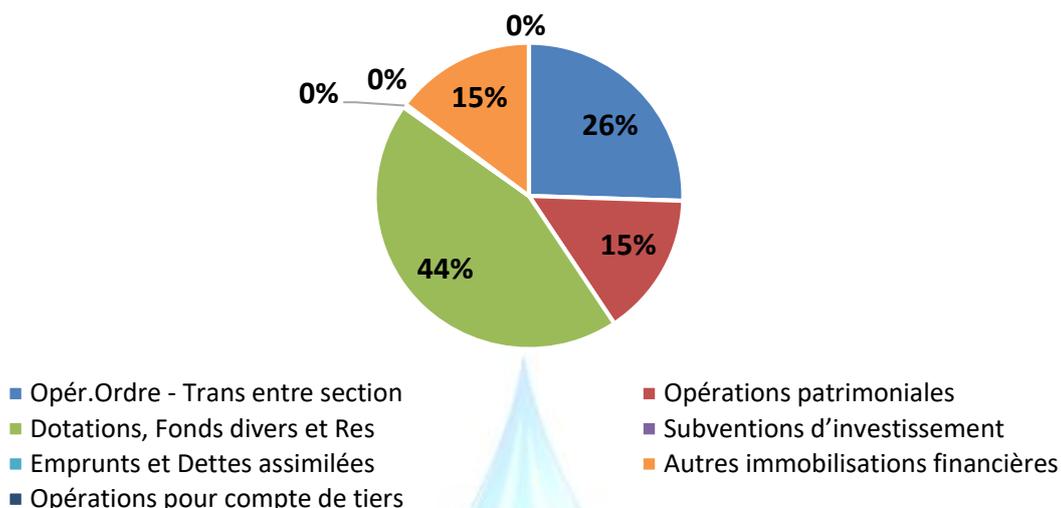
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	1 865 775	0	6 297 789	6 297 789	1 225 600	1 213 696
Opérations patrimoniales	1 150 000	100 371	1 150 000	420 434	1 050 000	721 240
Dotations, Fonds divers et Réserves	6 410 146	6 410 146	5 655 972	5 655 972	2 102 031	2 102 031
Subventions d'investissement	174 622	146 943	37 846	157 170	272 846	18 073
Emprunts et Dettes assimilées	274 700	222 284	7 415 950	52 400	990 383	0
Autres immobilisations financières	1 569 405	100 371	1 785 200	420 434	1 265 000	702 353
Opérations pour compte de tiers	739 234	736 711	74 903	74 903	0	0
TOTAL	12 183 883	7 716 826	22 417 660	13 079 102	6 905 860	4 757 393

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2019

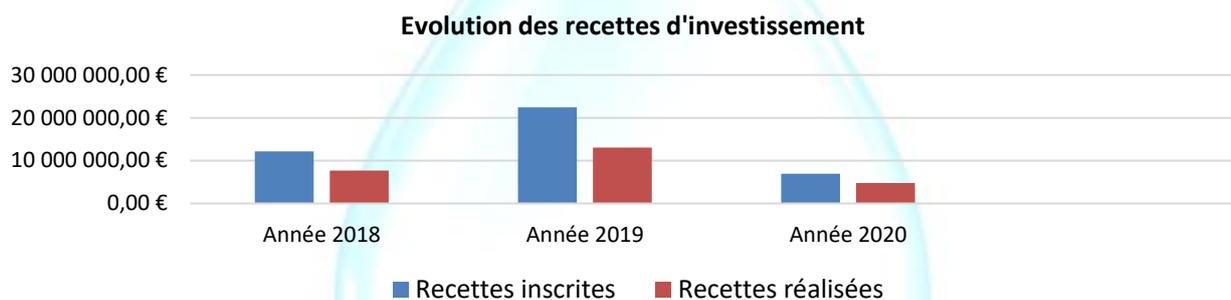


Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 68,9 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.



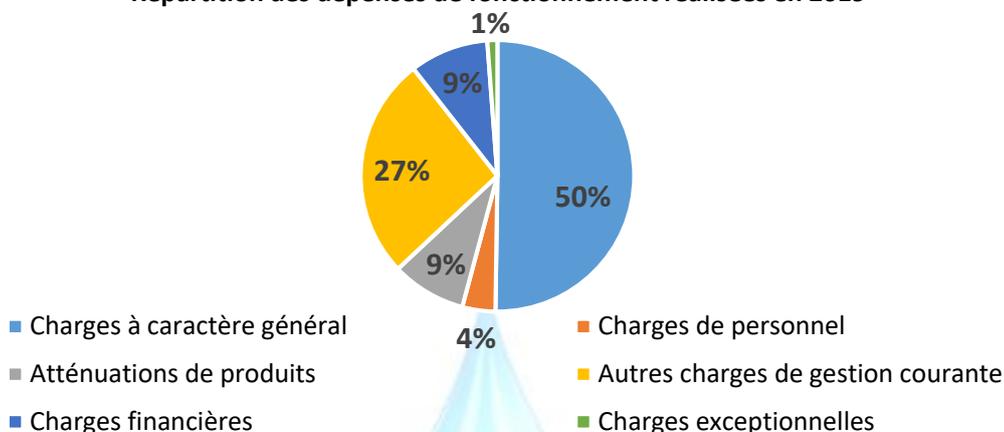
Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 225 600 €.

b. La section de fonctionnement

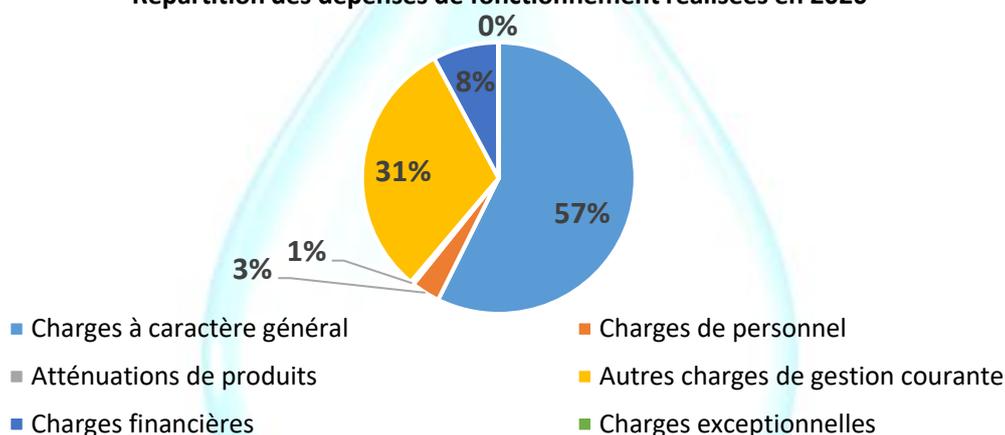
Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	2 924 760	3 248 805	3 358 860	2 878 718	3 560 860	3 099 187
Charges de personnel	332 700	232 586	267 200	224 439	245 000	184 534
Atténuations de produits	970 000	417 349	513 000	505 671	513 000	22 453
Autres charges de gestion courante	1 507 700	1 454 208	1 532 700	1 519 201	1 685 700	1 679 262
Charges financières	631 200	537 057	470 000	534 785	470 000	419 587
Charges exceptionnelles	85 000	294 658	85 000	68 212	85 000	3 170
TOTAL	6 451 360	6 184 663	6 226 760	5 731 026	6 559 560	5 408 194

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2019



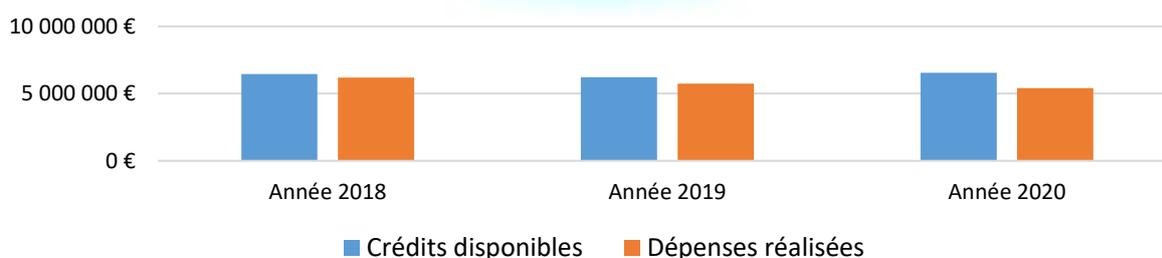
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 82,4 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.

Evolution des dépenses de fonctionnement

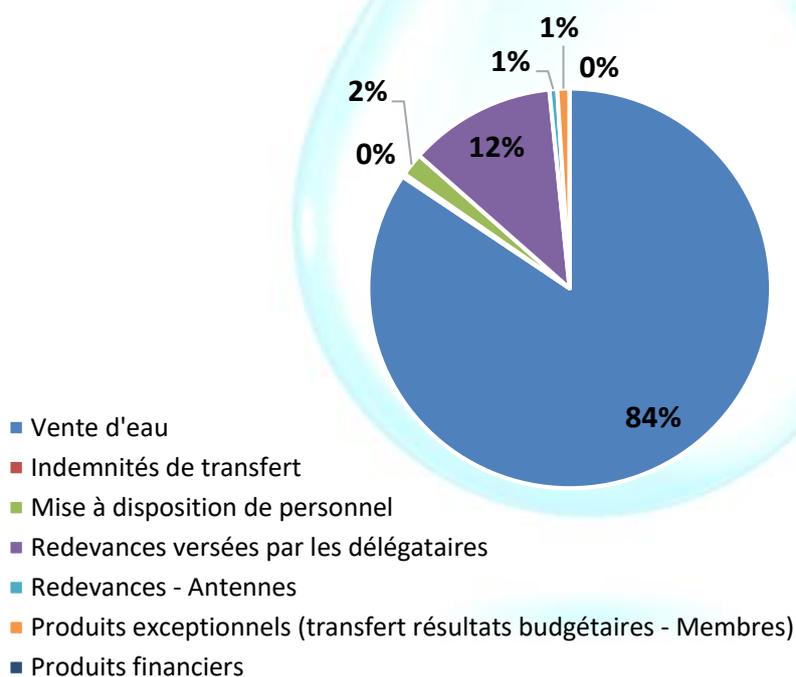


Recettes de fonctionnement - En €

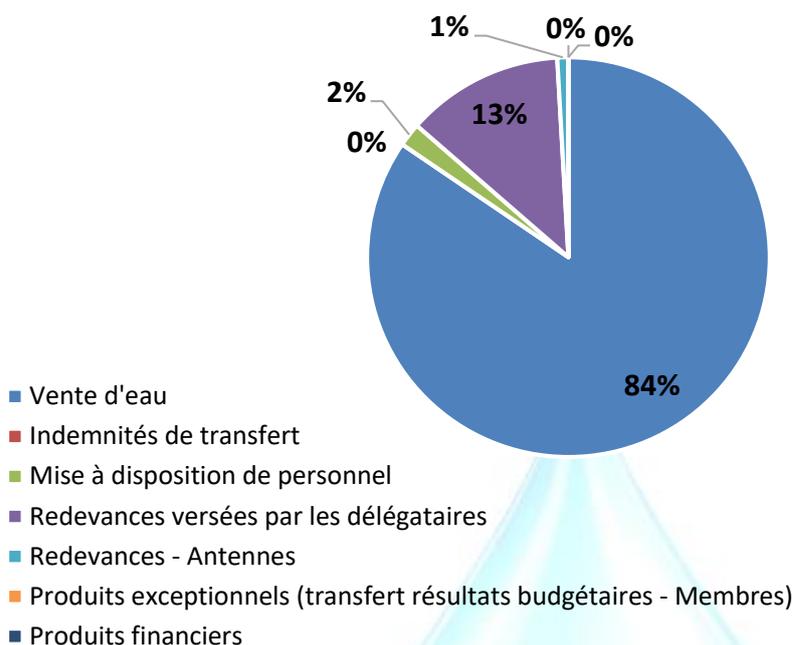
Libellé	Année 2018		Année 2019		Année 2020	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	9 258 000	8 237 081	9 273 000	10 126 998	9 302 000	9 022 509
Indemnités de transfert	50 000	48 022	26 000	30 661	0	0
Mise à disposition de personnel	283 500	232 401	250 000	224 397	230 000	201 671
Redevances versées par les délégataires	1 300 000	1 326 609	1 370 000	1 417 438	1 350 000	1 351 932
Redevances - Antennes	95 000	28 538	95 000	74 775	60 000	94 989
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	0	639 926	100 000	118 175	15 000	4
Produits financiers	1 700	54	0	0	0	0
TOTAL	10 988 200	10 512 632	11 114 000	11 992 443	10 957 000	10 671 105

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2019 et 2020 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2019

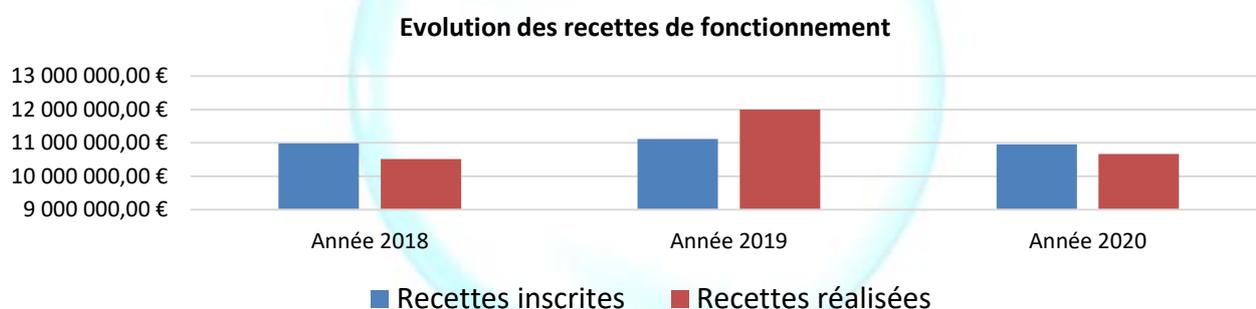


Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2020



Au cours de l'exercice 2020, 97,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2018 à 2020 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2020, cinquante-cinq (55) contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 15 564 945 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
Année 2018	15 797 784	1 384 381	537 056,71
Année 2019	17 001 423	1 636 875	534 785
Année 2020	15 564 945	1 436 478	419 587

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
Année 2018	15 797 784	4 327 968,28	3,65
Année 2019	17 001 423	6 261 417	2,71
Année 2020	15 564 945	5 262 914	2,96

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans et onze (11) mois.



V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m3) hors taxe (HT)	Variation
Année 2016	Au 1 ^{er} janvier	0,080 €	+ 0,024 €
Année 2017	Au 1 ^{er} janvier	0,080 €	
	Au 1 ^{er} mars	0,10 €	
Année 2018	Au 1 ^{er} janvier	0,10 €	
Année 2019	Au 1 ^{er} juillet	0,102 €	
Année 2020	Au 1 ^{er} janvier	0,104 €	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement...*).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m3)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m3 (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances « préservation des ressources » et « pollution » de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m3 sont les suivants :

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Part variable De 1 à 60 m ³	0,03	1,80	0,03	1,80	0,03	1,80
Part variable De 61 à 120 m ³	0,15	9,00	0,15	9,00	0,15	9,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	31,32	31,32	32,02	32,02	32,42	32,42
Part variable Importation	0,6357	76,284	0,6383	76,596	0,6455	77,46
Part variable Distribution	0,0441	5,292	0,045	5,4	0,0456	5,472
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0589	7,068	0,065	7,8	0,063	7,56
TOTAL HT		192,36		194,22		195,31
TVA	5,5 %	10,58	5,5 %	10,68	5,5 %	10,74
TOTAL TTC		202,94		204,90		206,05
Au m³		1,69		1,71		1,72

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39	21,39
Part variable	0,4509	54,11	0,4509	54,11	0,4509	54,11
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	28,23	28,23	28,84	28,84	29,46	29,46
Part variable Distribution	0,491	58,92	0,502	60,24	0,512	61,44
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		220,25		222,18		224,00
TVA	5,5 %	12,11364	5,5 %	12,22	5,5 %	12,32
TOTAL TTC		232,36		234,40		236,32
Au m³		1,94		1,95		1,97

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2018		Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,70	12,70	12,7	12,7	12,7	12,7
Part variable De 0 à 60 m3	0,5236	31,416	0,5236	31,42	0,5236	31,42
Part variable De 61 à 120 m3	0,5281	31,686	0,5281	31,69	0,5281	31,69
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	13,49	13,49	13,78	13,78	14,19	14,19
Part variable Distribution	0,2369	28,428	0,242	29,04	0,2491	29,089
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,055	6,6	0,059	7,08	0,065	7,80
TOTAL HT		181,92		183,30		185,28
TVA	5,5 %	10,01	5,5 %	10,08	5,5 %	10,19
TOTAL TTC		193,99		193,38		195,47
Au m3		1,64		1,61		1,63

Commune de Caen (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,1217	14,604	0,1231	14,772	0,1238	14,856
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	38,94	38,94	39,4	39,4	39,60	39,60
Part variable Distribution	0,7538	90,456	0,763	91,552	0,767	90,022
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0838	10,056	0,0838	10,056	0,0838	10,056
TOTAL HT		211,66		213,38		214,13
TVA	5,5 %	11,64	5,5 %	11,74	5,5 %	11,78
TOTAL TTC		223,30		225,12		225,91
Au m3		1,86		1,88		1,88

Commune de Carpiquet (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	0	0
Part variable	0,68	81,60	0,68	81,6	0,68	81,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	17,74	17,74	18,12	18,12	18,39	18,39
Part variable Distribution	0,2091	25,092	0,2136	25,632	0,2168	26,016
Abonnement location	11,24	11,24	11,48	11,48	11,65	11,65
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		193,27		194,43		195,26
TVA	5,5 %	10,63	5,5 %	10,69	5,5 %	10,74
TOTAL TTC		203,90		205,13		206,00
Au m3		1,70		1,71		1,72

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28	9,28
Part variable	0,88	105,60	0,88	105,6	0,88	105,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	20,48	20,48	20,83	20,83	21,33	21,33
Part variable Distribution	0,1819	21,828	0,1849	22,188	0,1894	22,728
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		214,79		215,50		216,54
TVA	5,5 %	11,81	5,5 %	11,85	5,5 %	11,91
TOTAL TTC		226,60		227,35		228,45
Au m3		1,89		1,89		1,90

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34	6,34
Part variable	0,44	52,80	0,44	52,80	0,44	52,8
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	34,36	34,36	37,74	34,74	35,48	35,48
Part variable Distribution	0,7231	86,772	0,7309	87,71	0,7467	89,60
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,08	9,60	0,08	9,60	0,08	9,60
TOTAL HT		247,47		248,79		251,42
TVA	5,5 %	13,61	5,5 %	13,68	5,5 %	13,83
TOTAL TTC		261,08		262,47		265,25
Au m3		2,18		2,19		2,21

Commune d'Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24	17,24
Part variable	1,1947	143,364	1,1947	143,364	1,1947	143,364
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		218,20		218,20		218,20
TVA	5,5 %	12,00	5,5 %	12,00	5,5 %	12,00
TOTAL TTC		230,21		230,21		230,21
Au m3		1,92		1,92		1,92

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Part variable De 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,45	27,00	0,45	27,00
Part variable De 61 à 120 m3	0,57	34,20	0,57	34,20	0,57	34,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	32,87	32,87	33,47	33,47	33,64	33,64
Part variable Distribution	0,6707	80,484	0,683	81,96	0,6865	82,38
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,105	12,60	0,105	12,60	0,095	11,40
TOTAL HT		245,75		247,83		247,22
TVA	5,5 %	13,52	5,5 %	13,63	5,5 %	13,60
TOTAL TTC		259,27		261,46		260,82
Au m3		2,16		2,18		2,17

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08
Part variable	0,51	61,20	0,51	61,2	0,51	61,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	12,26	12,26	12,51	12,51	12,68	12,68
Part variable Distribution	0,405	48,60	0,413	49,56	0,419	50,28
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		187,74		188,95		189,84
TVA	5,5 %	10,33	5,5 %	10,39	5,5 %	10,44
TOTAL TTC		198,07		199,34		200,28
Au m3		1,65		1,66		1,67

Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Part variable	0,11	13,20	0,11	13,2	0,11	13,20
Part Syndicale EBC – Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,20	39,20	39,56	39,56	39,84	39,84
Part variable Distribution	0,8331	99,972	0,8406	100,872	0,8466	101,595
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,005	0,60	0,005	0,6	0,005	0,60
TOTAL HT		218,57		219,83		220,84
TVA	5,5 %	12,02	5,5 %	12,09	5,5 %	12,15
TOTAL TTC		230,59		231,92		232,98
Au m3		1,92		1,93		1,94

Territoire de l'ex-syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56	26,56
Part variable	0,381	45,72	0,381	45,72	0,381	45,72
Part Syndicale EBC Production	0,01	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	18,75	18,75	19,18	19,18	19,50	19,50
Part variable Distribution	0,3115	37,38	0,3186	38,232	0,3239	38,86
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,055	6,60	0,055	6,60	0,045	5,40
TOTAL HT		192,61		193,89		193,65
TVA	5,5 %	10,59	5,5 %	10,66	5,5 %	10,65
TOTAL TTC		203,20		204,56		204,30
Au m3		1,69		1,70		1,70

Territoire de l'ex-syndicat Sannerville - Touffréville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,60	21,60	21,60	21,60	21,6	21,60
Part variable	1,13	135,60	1,13	135,60	1,13	135,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,29	34,80	0,29	34,80	0,29	34,80
TOTAL HT		249,60		249,60		249,60
TVA	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73
TOTAL TTC		263,33		263,33		263,33
Au m3		2,19		2,19		2,19

Territoire de l'ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16	9,16
Part variable	0,5774	69,288	0,5774	69,288	0,5774	69,288
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	24,75	24,75	25,42	25,42	26,03	26,03
Part variable Distribution	0,544	65,28	0,559	67,08	0,572	68,64
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,092	11,04	0,1044	12,528	0,1089	13,068
TOTAL HT		237,12		241,08		243,79
TVA	5,5 %	13,04	5,5 %	13,26	5,5 %	13,41
TOTAL TTC		250,16		254,34		257,19
Au m3		2,08		2,12		2,14

Territoire de l'ex-syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Part variable	0,328	39,36	0,328	39,36	0,328	39,36
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	16,42	16,42	16,75	16,75	16,96	16,96
Part variable Distribution	0,912	109,44	0,93	111,6	0,942	113,04
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,06	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,11	13,20	0,10	12,00	0,11	13,20
TOTAL HT		241,02		242,31		245,16
TVA	5,5 %	13,26	5,5 %	13,33	5,5 %	13,48
TOTAL TTC		254,28		255,64		258,64
Au m3		2,12		2,13		2,16

Territoire de l'ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,90	10,90	10,90	10,90	10,9	10,9
Part variable	0,81	97,20	0,81	97,20	0,81	97,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	40,83	40,83	41,81	41,81	42,48	42,48
Part variable Distribution	0,3584	43,008	0,367	44,04	0,3729	44,748
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		249,54		251,55		252,93
TVA	5,5 %	13,72	5,5 %	13,84	5,5 %	13,91
TOTAL TTC		263,26		265,39		266,84
Au m3		2,19		2,21		2,22

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Colleville - Hermanville (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,272	0,1856	22,272	0,1856	22,272
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	48,84	48,00	50,02	50,02	50,56	50,56
Part variable Distribution	0,996	119,52	1,02	122,40	1,031	123,72
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,944	0,0912	10,944	0,0912	10,944
TOTAL HT		264,46		269,36		271,22
TVA	5,5 %	14,55	5,5 %	14,81	5,5 %	14,92
TOTAL TTC		279,00		284,17		286,13
Au m3		2,33		2,37		2,38

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer

Part Lion-sur-Mer (en €)

	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12	6,12
Part variable	0,1856	22,272	0,1856	22,27	0,1856	22,27
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	48,84	48,84	49,96	49,96	50,52	50,52
Part variable Distribution	0,996	119,52	1,0193	122,32	1,03	123,60
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,944	0,066	7,92	0,066	7,92
TOTAL HT		265,30		266,19		268,03
TVA	5,5 %	14,59	5,5 %	14,64	5,5 %	14,74
TOTAL TTC		279,89		280,83		282,77
Au m3		2,33		2,34		2,36

Territoire de l'ex-syndicat Ifs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00	12,00
Part variable De 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,44	44,00	0,44	44,00
Part variable De 101 à 120 m3	0,52	10,4	0,52	10,40	0,52	10,40
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	42,96	42,96	43,46	43,46	43,84	43,84
Part variable	0,6613	79,356	0,6691	80,292	0,675	81,00
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		246,32		247,75		248,84
TVA	5,5 %	13,55	5,5 %	13,63	5,5 %	13,69
TOTAL TTC		259,86		261,38		262,53
Au m3		2,17		2,18		2,19

Territoire de l'ex-syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50
Part variable	0,6394	76,728	0,6394	76,728	0,6394	76,728
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	38,06	38,06	38,83	38,83	39,21	39,21
Part variable	0,731	87,72	0,746	89,52	0,754	90,48
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036	0,0003	0,036
TOTAL HT		291,64		294,21		295,55
TVA	5,5 %	16,04	5,5 %	16,18	5,5 %	16,26
TOTAL TTC		307,68		310,40		311,81
Au m3		2,56		2,59		2,60

Commune de Cormelles-le-Royal (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,24	10,24	10,24	10,24	10,24	10,24
Part variable	0,511	61,32	0,511	61,32	0,511	61,32
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	5,06	5,06	5,16	5,16	5,21	5,21
Part variable Distribution	0,2622	31,464	0,2675	32,1	0,2701	32,412
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation Ressources en eau			0,0003	0,036	0,0003	0,036
TOTAL HT		165,68		166,46		166,82
TVA	5,5 %	9,11	5,5 %	9,16	5,5 %	9,17
TOTAL TTC		174,80		175,61		175,99
Au m3		1,46		1,46		1,47

* La commune de Cormelles-le-Royal a intégré, au 1^{er} janvier 2019, le périmètre de la convention de DSP applicable sur le territoire de l'ex-syndicat de la région de Louvigny

Territoire de l'ex-syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28
Part variable De 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,43	25,80	0,43	25,80
Part variable De 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,46	27,60	0,46	27,60
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	41,34	41,34	42,07	42,07	42,33	42,33
Part variable	0,753	90,36	0,766	91,92	0,771	92,52
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0	0	0
TOTAL HT		248,98		251,27		252,13
TVA	5,5 %	13,69	5,5 %	13,82	5,5 %	13,87
TOTAL TTC		262,67		265,09		266,00
Au m3		2,19		2,21		2,22

Territoire de l'ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82	3,82
Part variable	0,3961	47,53	0,3961	47,53	0,3961	47,53
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	25,36	25,36	25,22	25,22	24,46	24,46
Part variable	0,8798	105,58	0,8748	104,97	0,8480	101,76
Abonnement Location	0	0,00	0,00	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1048	12,58	0,1048	12,58	0,1048	12,58
TOTAL HT		252,46		251,72		247,75
TVA	5,5 %	13,89	5,5 %	13,84	5,5 %	13,63
TOTAL TTC		266,35		265,56		261,38
Au m3		2,22		2,21		2,18

Territoire de l'ex-syndicat Région d'Evrecy (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement			25,00	25,00	25,00	25,00
Part variable de 1 à 50			0,89	44,50	0,89	44,50
Part variable de 50 à 120			1,13	79,10	1,13	79,10
Part Syndicale EBC Production				0		0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement			42,55	42,55	43,08	43,08
Part variable			0,7344	88,13	0,7436	89,23
Abonnement Location				0		0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution			0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau				0		0
TOTAL HT				324,88		326,51
TVA			5,5 %	17,87	5,5 %	17,96
TOTAL TTC				342,75		344,47
Au m3				2,86		2,87

Territoire de l'ex-syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement			26,20	26,20	26,2	26,20
Part variable			0,9884	118,61	0,9884	118,61
Part Syndicale EBC Production			0,08	9,60	0,08	9,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement			31,14	31,14	31,8	31,80
Part variable			0,351	42,12	0,358	42,96
Abonnement Location			0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution			0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau			0,0125	1,50	0,01	1,20
TOTAL HT				274,77		275,97
TVA			5,5 %	15,11	5,5 %	15,18
TOTAL TTC				289,88		291,15
Au m3				2,42		2,43

Territoire de l'ex-syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement			35,87	35,87	35,87	35,87
Part variable			0,8269	99,23	0,8269	99,23
Part Syndicale EBC Production			0		0	
PART DELEGATAIRE						
Abonnement			58,40	58,40	59,11	59,11
Part variable			1,1167	134,00	1,1302	135,62
Abonnement Location			0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution			0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau			0	0	0	0
TOTAL HT				373,10		375,43
TVA			5,5 %	20,52	5,5 %	20,65
TOTAL TTC				393,62		396,08
Au m3				3,28		3,30

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2019		Au 1 ^{er} janvier 2020		Au 1 ^{er} janvier 2021	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement			11,28	11,28	11,28	11,28
Part variable			0,39	46,80	0,39	46,80
Part Syndicale EBC Production			0	0	0	0
PART DELEGATAIRE						
Abonnement					25,34	25,34
Part variable			24,70	0,5977	71,72	
Abonnement Location			0,6513	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution			0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau			0,1011	12,13	0,1242	14,90
TOTAL HT				218,67		215,65
TVA			5,5 %	12,03	5,5 %	11,86
TOTAL TTC				230,69		227,51
Au m3				1,92		1,90

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2021 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Cormelles-le-Royal	1,47	175,99
Commune de Blainville-sur-Orne	1,63	195,47
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,67	200,28
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,70	204,30
Commune de Bénouville	1,72	206,05
Commune de Carpiquet	1,72	206,00
Commune de Caen	1,88	225,91
Commune de Troarn	1,90	227,51
Commune d'Epron	1,90	228,45
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1,92	230,21
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	1,94	232,98
Commune de Biéville-Beuville	1,97	236,32
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,14	257,19
Ex-syndicat Caen Ouest	2,16	258,64
Commune de Ouistreham	2,17	260,82

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2021 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Ex-syndicat Mondeville - Colombelle - Giberville	2,18	261,38
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	2,19	262,53
Commune de Fleury-sur-Orne	2,21	265,25
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	2,22	266,00
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2,22	266,84
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Lion-sur-Mer</i>	2,36	282,77
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Colleville - Hermanville</i>	2,38	286,13
Ex-syndicat Source de Thaon	2,43	291,15
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,60	311,81
Ex-syndicat Région d'Evrecy	2,87	344,47
Ex-syndicat Val d'Odon	3,30	396,08



VI. LES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (*loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1415-1-1 du code général des collectivités territoriales*), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectés au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (*actions de coopération ou d'aide au développement*) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Lors du bureau syndical d'EBC en date du 20 novembre 2018, une nouvelle procédure a été adoptée avec la mise en place d'un règlement et d'un dossier-type.

En 2020, lors d'une séance en date du 15 décembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
KONG KONG CAMEROUN	Village de Kong Kong - Cameroun	Alimentation en eau potable de la maternité et du centre de santé. Création de nouveaux équipements (forage, champ photovoltaïque pour l'alimentation en énergie de la pompe immergée, réservoir de stockage d'une capacité de 10m3, borne fontaine)	7 670 €
COOPASOL	Canton de Kornaka - Niger	Suite du projet 2020-2022 : Amélioration de l'accès à l'eau potable dans 2 villages du canton (5 communes représentant + de 350 000 habitants répartis sur 905 villages et hameaux) : Transformation de forages équipés de pompes à motricité humaine en postes d'eau autonomes - Mise en place de dispositifs de gestion adaptés	7 740 €
Montant total des subventions accordées			15 410 €

Depuis 2018, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

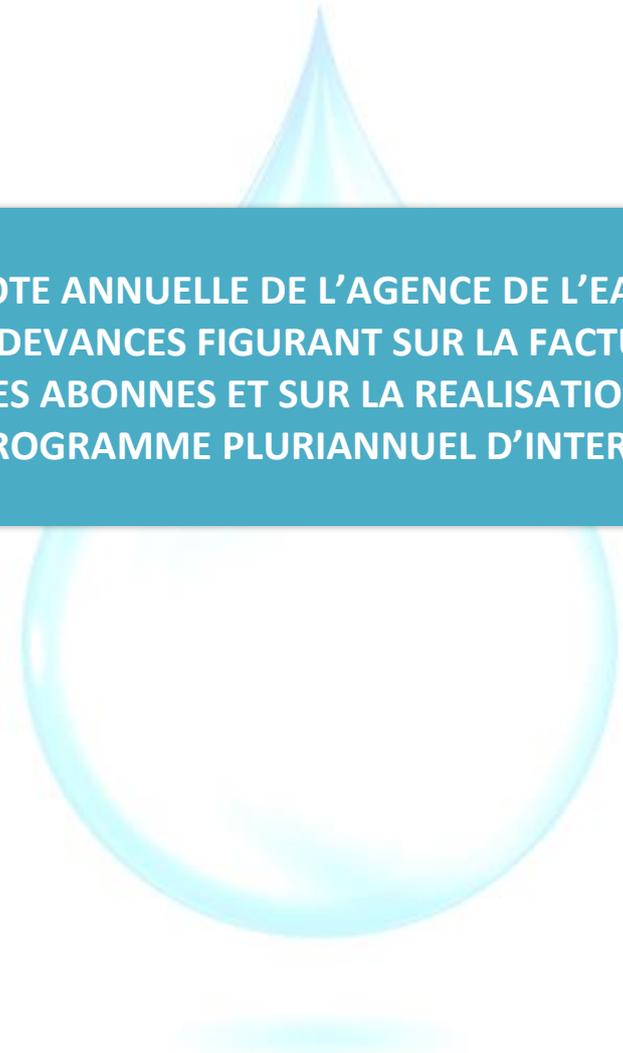
	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
Année 2018*	6	42 500 €
Année 2019	7	40 850 €
Année 2020	2	15 410 €

* En 2018, ce sont les projets présentés en 2017 qui ont été subventionnés. Ce décalage est lié à une refonte du règlement d'application de la loi « Oudin » par le syndicat EBC



VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Type d'indicateurs	Code réglementaire	Libellé	Données 2020	Numéro de page
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	299 542	p.74
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	26 prix différents compris entre 1,47 € et 3,30 €	p.119
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	p.97
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 % (<i>production</i>) 100 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.92
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,50 % (<i>production</i>) 99,87 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.92
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	82/120 (<i>production</i>) 100/120 (<i>distribution</i>)	p.55 et p.77
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,42 %	p.86
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,60 m ³ /j/km	p.88
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,37 m ³ /j/km	p.90
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,651 %	p.94
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75 %	p.32
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	4 106,86 €	p.104
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,66 pour 1 000 abonnés	p.99
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,20 %	p.97
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6,76 ans (<i>production</i>) 2,96 ans (<i>distribution</i>)	p.69 et p.117
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	25 taux différents compris entre 0,03 % et 3,05 %	p.100
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	0,74 pour 1 000 abonnés	p.100



**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION
DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

Édition avril 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

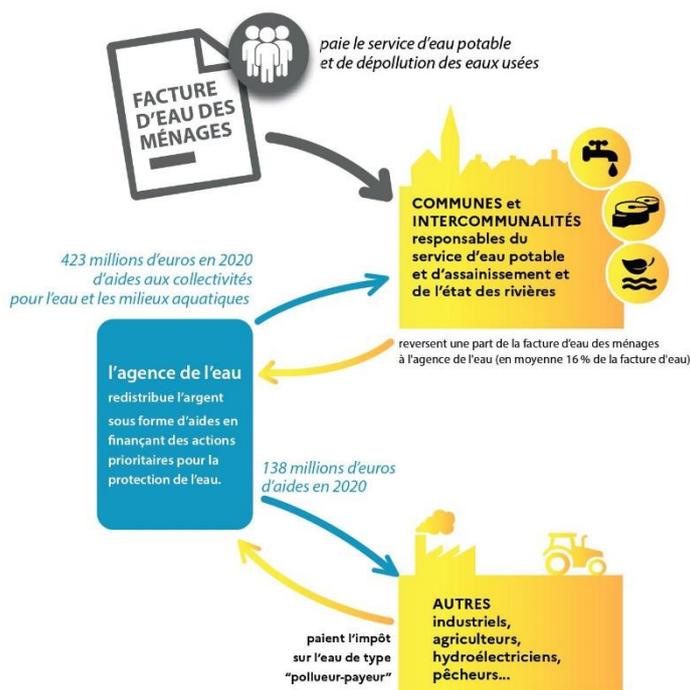
Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie.
2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



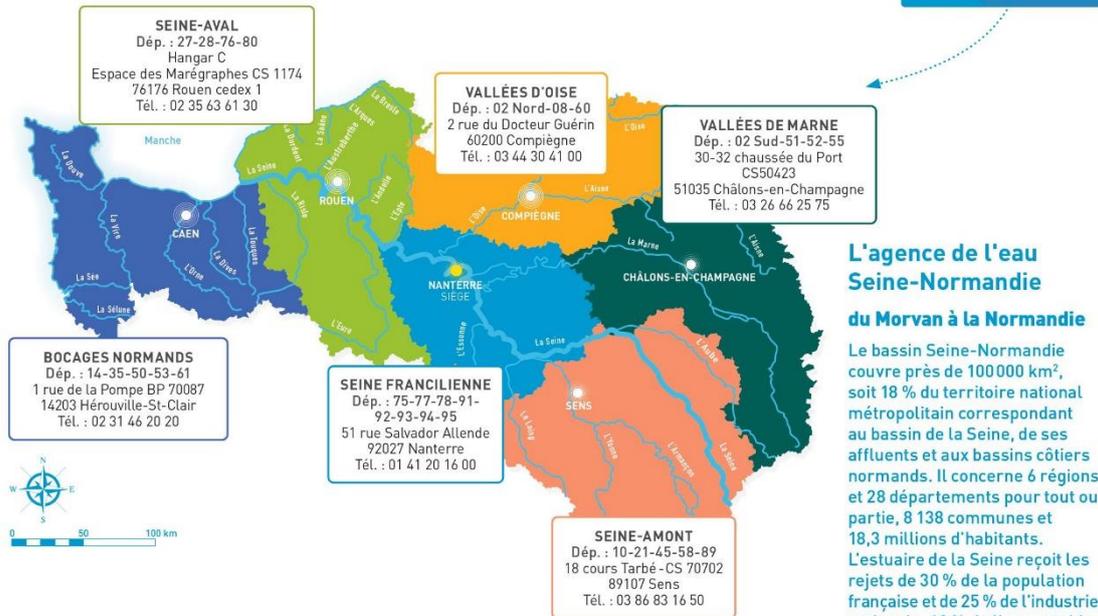
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

eau-seine-normandie.fr @seine_normandie

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES COMITÉS DE BASSIN

L'eau et le milieu marin

Répondez à la consultation du public sur www.eau-seine-normandie.fr



Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières



EAU
DU BASSIN
CAENNAIS

VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Communauté urbaine Caen la mer
Hôtel de la communauté urbaine
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Park - CS 52700
14027 Caen Cedex 9